

# FORUM

Recherche sur l'actualité correctionnelle

Édition  
spéciale

1989-1998

Perspectives

Évaluation

Intervention



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada

FORUM — RECHERCHE SUR L'ACTUALITÉ CORRECTIONNELLE est une revue publiée trois fois par an, dans les deux langues officielles, à l'intention des employés et des gestionnaires du Service correctionnel du Canada et de la collectivité internationale des affaires correctionnelles.

FORUM s'intéresse à la recherche appliquée touchant aux politiques, aux programmes et à l'administration du secteur correctionnel. On y trouve des articles inédits rédigés par des fonctionnaires du Service correctionnel du Canada et par d'autres chercheurs et praticiens oeuvrant dans le domaine à l'extérieur du Canada.

FORUM est préparé et publié par la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada.

FORUM invite les chercheurs du milieu à rédiger des articles susceptibles de figurer dans l'une ou l'autre des sections de la revue. Ces articles doivent être adressés à :

M. Larry Motiuk, Ph.D.  
Directeur général, Direction de la recherche  
Service correctionnel du Canada  
340 avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0P9

- Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sujets abordés dans FORUM
- Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de FORUM
- Pour obtenir des articles aux fins de réimpression

Veuillez vous adresser à la :

Direction de la recherche  
Service correctionnel du Canada  
340, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario) Canada  
K1A 0P9

Télécopieur : (613) 996-2867  
Courrier électronique : [reslib@magi.com](mailto:reslib@magi.com)

**Rédacteur en chef :** Larry Motiuk

**Rédacteur adjoint :** Dean Jones

**Traducteur-réviseur :** Cathy Delnef

**Composition :** Acart

**et mise en page :** Communications

**Imprimeur :** National Printers

Les articles de FORUM — Recherche sur l'actualité correctionnelle ne portant pas mention d'auteur sont le fruit du travail collectif des employés de la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada.

*Les opinions exprimées dans FORUM ne concordent pas nécessairement avec les opinions et politiques du Service correctionnel du Canada.*

*FORUM s'efforce de présenter diverses opinions sur les problèmes que connaissent actuellement les services correctionnels et sur leurs solutions.*

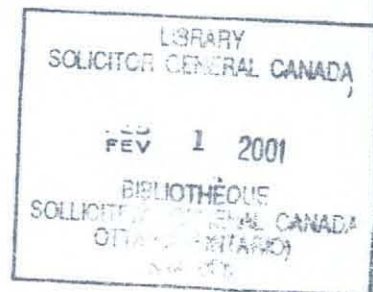
*La reproduction des articles, en tout ou en partie, est permise avec l'autorisation du Service correctionnel du Canada.*

Copyright of this document does not belong to the Crown.  
Proper authorization must be obtained from the author for  
any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent  
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent  
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

# FORUM

Recherche sur l'actualité correctionnelle



## Perspectives

1. Andrews, D.A., Il est possible de prévoir et d'influencer la récidive: utiliser des outils de prédiction du risque afin de réduire la récidive, Vol. 1, No.2, 1989, p. 11-18. .... 5
2. Andrews, D.A., et Hoge, R.D., La psychologie du comportement criminel et les principes efficaces de prévention et de réadaptation, Vol.7, No.1., 1995, p.34-36..... 13

## Évaluation

3. Bonta, J., Avons-nous besoin d'une théorie pour l'évaluation du risque chez le délinquant?, Volume 9, No. 1, 1997, p. 42-45. .... 16
4. Motiuk, L., L'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : un outil de surveillance efficace, Volume 9, No. 1, 1997, p. 8-12. .... 20
5. Motiuk, L., Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants (EID), Volume 9, No. 1, 1997, p. 18-22. .... 26
6. Blanchette, K., Le classement des délinquants en vue des interventions correctionnelles, Volume 9, No. 1, 1997, p. 36-41. .... 32
7. Taylor, G., Le classement des délinquants selon le niveau de risque et besoins, Volume 9, No. 1, 1997, p. 32-35. .... 38
8. Luciani, F., Un outil qui a fait ses preuves : l'Échelle de classement par niveau de sécurité est encore fiable et valable, Volume 9, No. 1, 1997, p. 13-17..... 42
9. Motiuk, L., et Serin, R., Évaluation du risque dans le contexte du potentiel de la réinsertion sociale, Volume 10, No. 1, 1998, p. 19-22. .... 47

## Intervention

10. Gendreau, P., et Goggin, C., Les principes à la base des programmes correctionnels efficaces, Volume 8, No. 3, 1996, p. 38-41. .... 51
11. Lösel, F., Des programmes correctionnels efficaces : que nous révèle la recherche empirique et que ne nous révèle-t-elle pas?, Volume 8, No. 3, 1996, p. 33-37. .... 55
12. Preston, D.L., et Murphy, S., La motivation en thérapie des clients qui résistent au traitement, Volume 9, No. 2, 1997, p. 39-43. .... 59
13. Robinson, D., Facteurs qui contribuent à l'efficacité du programme de développement des aptitudes cognitives, Volume 8, No. 3, 1996, p. 6-9. .... 64
14. Gordon, A., et Nicholaichuk, T., L'application du principe du risque au traitement des délinquants sexuels, Volume 8, No. 2, 1996, p. 36-38..... 68
15. Motiuk, L., Smiley, C., et Blanchette, K., Programmes intensifs pour les délinquants violents : enquête comparative, Volume 8, No. 3, 1996, p. 10-12..... 71
16. Serin, R., et Brown, S., Stratégies proposée pour améliorer les traitements offerts aux délinquants violents, Volume 8, No. 3, 1996, p. 45-48. .... 73

## Message du commissaire

Cette Édition spéciale de FORUM — Recherche sur l'actualité correctionnelle illustre clairement et concrètement l'engagement pris par le Service correctionnel du Canada à l'égard du « *partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international* ». Cet engagement, d'abord exprimé dans notre mission, se reflète aussi dans cette Édition spéciale de FORUM, où l'on reconnaît la précieuse contribution des collaborateurs des milieux nationaux et internationaux.

Depuis les dix dernières années, FORUM a réalisé des progrès considérables en produisant des articles de qualité toujours croissante, en mettant au point un excellent site Internet et en fidélisant une clientèle de quelque 4 500 abonnés dans soixante pays. J'ai constaté avec une grande satisfaction que la recherche correctionnelle vous passionne autant que moi. Bien entendu, la meilleure façon de connaître la popularité du site Internet du Service correctionnel du Canada est de vérifier à quelle fréquence il est consulté. Un examen effectué à la fin de l'année a révélé que le nombre de consultations s'élevait à environ 2 000 000 (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998). J'ai le plaisir de vous annoncer que c'est le site de FORUM — Recherche sur l'actualité correctionnelle qui est le plus souvent consulté, suivi des Rapports de recherche et des Rapports synthèse. On peut donc dire fièrement que, tous les jours, le site Internet du SCC sera consulté plus de 5 000 fois, dont 30% du temps pour FORUM. Ce nombre toujours croissant de lecteurs me confirme que nous sommes sur la bonne voie en matière de recherche correctionnelle.

Je suis particulièrement heureux de vous présenter cette Édition spéciale de FORUM pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce qu'elle présente des résultats de recherche appliquée innovatrice dans le domaine des politiques, des programmes et de l'administration du secteur correctionnel. Ensuite, parce que les articles choisis font état des pratiques correctionnelles en vigueur dans la plupart des pays. J'espère donc que cette Édition spéciale de FORUM vous plaira et que vous appuierez nos efforts en vue de toujours améliorer nos services correctionnels.

Ole Ingstrup

## Lettre du rédacteur en chef

Voici une Édition spéciale de FORUM — Recherche sur l'actualité correctionnelle, qui regroupe une sélection d'articles tirés de volumes parus antérieurement. Nous avons compilé ces articles principalement parce qu'ils concernent l'actualité correctionnelle, mais aussi pour échanger des connaissances et des expériences spécialisées avec la collectivité internationale des affaires correctionnelles. Les articles choisis portent sur l'évaluation des délinquants, la prévision du risque, le traitement ainsi que la recherche à l'appui d'une approche correctionnelle judicieuse.

La première section est consacrée aux *perspectives*. Essentiellement, elle donne un aperçu du travail impressionnant que le professeur Don Andrews de l'université Carleton, et ses nombreux collègues, ont accompli pour mieux comprendre les variations dans les activités criminelles. Le travail conceptuel et pratique, dont un résumé est présenté dans cette section, a largement contribué à l'avancement de la prévention du crime et des services correctionnels.

La section suivante porte sur l'*évaluation*. En raison des changements qui surviennent actuellement sur les plans démographiques et technologiques et en ce qui concerne la nature des activités criminelles, les administrations correctionnelles des milieux national et international constatent qu'elles ont besoin d'outils de classement des délinquants de plus en plus spécialisés. L'article principal de Jim Bonta explique le fondement théorique de cette situation, et les autres articles expliquent comment on peut améliorer les pratiques correctionnelles en utilisant des instruments fondés sur la recherche pour la prise de décisions.

Notre dernière section est consacrée à l'*intervention*. Elle propose au lecteur une série de principes généraux, élaborés par le professeur Paul Gendreau de l'université du Nouveau-Brunswick, concernant la prestation de programmes correctionnels efficaces. Le contenu de cette Édition spéciale de FORUM reflète la quantité de recherches effectuées dans le domaine des interventions correctionnelles.

En terminant, j'aimerais inviter les chercheurs de tous les pays à nous soumettre des articles pour des prochains numéros de FORUM — Recherche sur l'actualité correctionnelle.

Larry Motiuk



# Il est possible de prévoir et d'influencer la récidive : utiliser des outils de prédiction du risque afin de réduire la récidive

par Don A. Andrews

Département de psychologie, Université Carleton

La recherche sociologique, historique et psychologique s'intéresse énormément à la justice pénale et au secteur correctionnel. Cet intérêt est sans doute lié à l'importance que le public accorde au contrôle de la criminalité. L'orientation de la recherche montre bien que les pressions du public sont extrêmement stimulantes pour les praticiens de la justice pénale. Tous les chercheurs s'efforcent de bien utiliser les ressources et les pouvoirs qui leur sont accordés tout en ayant des préoccupations d'ordre éthique, juridique et humanitaire.

Cet article a pour but de montrer comment la recherche sur le risque, sur les besoins et sur les autres caractéristiques des délinquants peut contribuer à une gestion humaine et efficace de la peine et à la réduction de la récidive. La classification des cas se fait selon quatre principes que nous décrirons de manière détaillée : le risque, les besoins, la sensibilité et le jugement professionnel.

Cet article poursuit également un autre but démontrer que les contributions de la recherche au secteur correctionnel s'inspirent de nombreuses études théoriques et pratiques dans le domaine de la psychologie du crime et des interventions correctionnelles. Nous verrons également que les chercheurs canadiens ont su plaider en faveur de l'application de la recherche au secteur correctionnel et que la plupart d'entre eux ont résisté aux fortes influences des États-Unis qui menacent de transformer la criminologie en une science de la punition et de la répression.

## La recherche sur les facteurs de risque

En criminologie, les travaux consacrés à la prédiction du comportement criminel occupent une place très importante. Ces travaux comprennent des études avant-gardistes dans lesquelles les chercheurs ont tenté d'isoler les facteurs biologiques, personnels et circonstanciels permettant de différencier les personnes possédant des antécédents criminels de celles qui n'en possèdent pas. Ces travaux comprennent également de nombreuses études portant sur la réévaluation des caractéristiques personnelles et sociales qui, pourraient à long terme, favoriser l'activité criminelle.

MM. James Bonta, Stephen Wormith et moi-même avons récemment résumé les résultats de plusieurs travaux d'envergure sur les caractéristiques des délinquants et des non-délinquants. Toutes les

études sont parvenues à des conclusions semblables sur les caractéristiques des jeunes présentant un risque élevé de délinquance :

- des amis délinquants ou hostiles à la société;
- des attitudes, des valeurs et des opinions favorables à la criminalité et hostiles à la société et à l'autorité;
- les conflits familiaux, la violence, le manque d'affection ou un faible sentiment d'appartenance;
- des parents qui exercent peu de surveillance et de contrôle sur leurs enfants et qui ont peu d'exigences disciplinaires; des handicaps psychologiques évidents chez les parents et des anomalies dans la famille d'origine (casiers judiciaires, consommation abusive de narcotiques, problèmes de santé mentale, dépendance par opposition au recours occasionnel — du bien-être social, mauvaises habitudes de travail, instabilité professionnelle — par opposition à un faible niveau d'occupation);
- impulsivité, faible contrôle de soi, difficultés à résoudre des problèmes et hyperactivité;
- goût du risque, exploration dangereuse et prématurée de la vie adulte (sexe, drogues);
- écarts de conduite de tout genre en bas âge (mensonge, vol, agression) dans différents milieux (à la maison, au terrain de jeux, à l'école);
- communication verbale en dessous de la moyenne;
- piètre performance scolaire s'accompagnant d'écarts de conduite;
- difficulté générale à établir des relations avec les autres (parents, frères et soeurs, enseignants, compagnons et compagnes);
- préférence pour des activités récréatives et des loisirs non surveillés en des lieux inhabituels;
- sexe masculin.

Les chercheurs traditionnels sont presque unanimes à reconnaître la multiplicité des circonstances qui favorisent la délinquance chez les jeunes. Le fait d'avoir établi une liste des facteurs de risque ne

signifie pas nécessairement que les délinquants présentent toujours l'une ou l'autre de ces caractéristiques ni qu'ils ne peuvent être influencés par d'autres facteurs dans certaines circonstances.

L'existence d'une liste des facteurs de risque ne signifie pas non plus que tous les délinquants sont identiques ou que tous les cas à risque faible se ressemblent. Certains délinquants sont très intelligents même si la capacité d'expression verbale est moindre chez les délinquants que chez les non-délinquants. Certaines recherches démontrent d'ailleurs clairement que plusieurs jeunes hommes hyperactifs ne deviennent pas nécessairement des délinquants ou des criminels et que certains parents qui aiment et qui éduquent bien leurs enfants sont très perturbés lorsqu'un jeune membre de leur famille se révolte contre la société.

Il faut aussi dire que les caractéristiques et circonstances reconnues comme étant des facteurs de délinquance et de criminalité ne sont pas nécessairement « mauvaises ». Par exemple, il n'y a rien de mal en soi à appartenir au sexe masculin, à afficher des attitudes hostiles à l'autorité ou à posséder le goût du risque. Ce sont simplement des facteurs de risque susceptibles de conduire à la délinquance.

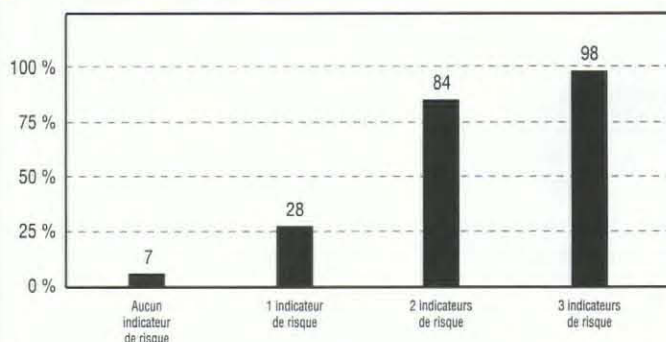
Ces questions ont été brillamment analysées par les chercheurs Sheldon et Eleanor Glueck dans un ouvrage célèbre publié en 1950, intitulé *Unraveling Delinquency*. Selon ces chercheurs, les jeunes présentant un risque moindre de délinquance (les hyperconventionnels) sont souvent malheureux parce qu'aux prises avec des sentiments de culpabilité, de regrets et d'anxiété. D'après Glueck (et Freud), leur situation est parfois plus pénible, tant sur le plan personnel et social, que celle des jeunes qui transgressent les règles et procédures conventionnelles comme celles que l'on retrouve dans les lois.

Toutes les études sur les délinquants et les non-délinquants parviennent à la même conclusion claire et nette : la distinction entre délinquants et non-délinquants est plus facile à établir si l'on tient compte de plusieurs facteurs de risque différents.

Une fois de plus, ce sont les chercheurs Sheldon et Eleanor Glueck de l'Université Harvard qui ont été parmi les premiers à nous fournir des exemples convaincants de cette affirmation dans leurs travaux publiés au cours des années 1940 et 1950. Ils ont comparé des non-délinquants et des délinquants originaires des quartiers défavorisés de Boston. Aux fins de cette comparaison, ils ont utilisé une échelle

Graphique 1

Les indicateurs de risque de Glueck et le pourcentage des garçons ayant des antécédents de délinquance



\* Ces pourcentages ont été établis à partir d'un échantillon de 418 garçons.

de risque comprenant trois éléments d'information : des conditions familiales à risque élevé (évaluation basée sur des entrevues et des observations), la personnalité à risque élevé (évaluation basée sur des entrevues réalisées en clinique) et la personnalité à risque élevé (évaluation basée sur les résultats de tests psychologiques). Comme l'indique le graphique suivant, on retrouve davantage de délinquants chez les jeunes garçons qui présentent plusieurs facteurs de risque.

D'autres études sur la récidive des jeunes délinquants et des criminels adultes sont d'ailleurs parvenues à cette même conclusion.

En 1970, la Direction de la recherche du ministère des Services correctionnels de l'Ontario parrainait une importante série d'études sur le sujet. Sous la direction d'Andy Birkenmayer, Leah Lambert et Tom Surridge et en collaboration avec différents chercheurs universitaires, on procéda à la compilation de profils détaillés de jeunes délinquants, de probationnaires adultes et de détenus adultes des établissements provinciaux. Le psychologue Jim Bonta et ses collègues du centre de détention d'Ottawa-Carleton ont poursuivi cette tradition en réalisant des recherches en classification dans les foyers de groupe et les centres régionaux de détention.

L'étude d'un échantillon représentatif de probationnaires de l'Ontario réalisée par Sally Rogers nous explique clairement et simplement comment la combinaison de renseignements sur plusieurs facteurs de risque peut améliorer considérablement la prédiction de récidive. Mme Rogers a fait le décompte des facteurs de risque présents chez les délinquants faisant partie de son échantillon à partir des six facteurs suivants : appartenir au sexe masculin, être jeune, posséder un casier judiciaire, fréquenter des criminels, appartenir à une famille dépendant du bien-être social, être



désœuvré au cours de ses temps libres. Comme le prouvent les statistiques, la probabilité d'une nouvelle condamnation (au cours d'une période de suivi de deux ans) augmente avec le nombre de facteurs de risque présents chez ces individus (voir graphique 2).

Plusieurs des recherches réalisées depuis les années 1940 et 1950 indiquent clairement que certains facteurs de risque permettent de prévoir la récidive avec passablement d'exactitude. On sait maintenant que la prédiction de récidive varie sur une base régulière entre 60 et 80 % des cas. Cependant, ce n'est que depuis les années 1970 et 1980 que le secteur correctionnel a su trouver des applications pratiques à ces découvertes. Parmi les outils utilisés, mentionnons l'échelle du Wisconsin, l'échelle Salient utilisée en libération conditionnelle aux États-Unis, le Level of Supervision Inventory (LSI) de l'Ontario, la Formule de prévision statistique sur la récidive utilisée par le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles, et l'échelle d'évaluation du risque et des besoins qui fait présentement l'objet d'un projet-pilote de surveillance communautaire au Service correctionnel du Canada.

Les recherches réalisées à l'aide d'instruments pratiques pour l'évaluation du risque sont parvenues à des conclusions indubitables : l'évaluation systématique du risque permet d'identifier les groupes à risque faible et élevé, et il est possible de constituer un groupe à risque élevé comprenant une majorité de cas probables de récidive. Plus encore, les délinquants des groupes à risque élevé seront responsables de la majorité des actes de récidive.

Ces résultats sont impressionnants, mais les prédictions ne s'avèrent pas toujours parfaitement exactes : certains sujets à risque élevé ne subiront pas de nouvelles condamnations — il est même possible que la majorité des sujets à risque élevé ne soient pas

recondamnés — et certains sujets à risque faible feront l'objet d'une nouvelle condamnation.

Ce manque de précision dans nos prédictions est sans doute attribuable à notre connaissance encore limitée de ce qui constitue un facteur de risque. Il est bien connu que nos échelles de risque contiennent très peu de renseignements biologiques et circonstanciels qui pourraient être fort utiles. On sait également que les échelles habituellement utilisées ont tendance à s'en tenir uniquement aux renseignements recueillis lors d'entrevues et consignés dans les dossiers officiels, faisant pratiquement abstraction des informations provenant de tests psychologiques rigoureusement administrés.

Les échelles de risque ne sont pas toujours très exactes car la période de suivi des sujets à risque élevé est trop courte pour mettre à jour leur potentiel criminel. Le recours aux dossiers officiels pour mesurer la récidive diminue également l'exactitude des outils de prédiction dans la mesure où plusieurs actes criminels commis par des sujets à risque élevé ne sont pas consignés dans ces dossiers.

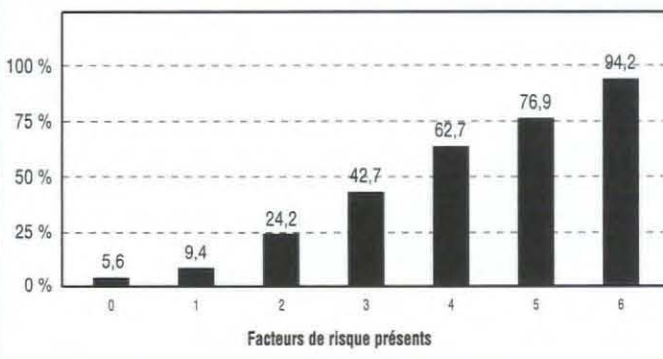
Toutes ces explications techniques sur les imperfections des échelles de risque sont cependant sans importance par rapport à une considération majeure sur la gestion et le traitement des délinquants. L'évaluation du risque dont nous avons parlé jusqu'à maintenant ne tient pas compte du fait qu'une fois admis dans le système correctionnel, les délinquants vivent des événements et des expériences qui peuvent avoir une influence déterminante sur le risque de récidive. Entendons par là que les sujets à risque faible peuvent se maintenir dans cette catégorie tout au long de leur période de surveillance ou se retrouver dans la catégorie à risque élevé. Par contre, les sujets à risque élevé peuvent demeurer au même niveau de risque ou encore passer dans la catégorie du risque faible.

Si l'on souhaite être plus exact dans la prédiction de récidive, il y a deux questions importantes à poser. Premièrement, quels changements peuvent se produire chez les délinquants pendant la durée de leur peine? Et, parmi ces changements, quels sont ceux qui peuvent augmenter ou réduire le risque de récidive?

Pour répondre à ces questions, les chercheurs et les praticiens doivent se tourner vers d'autres éléments que les facteurs de risque qui, eux, sont immuables. Antécédents criminels, abus de narcotiques, difficultés d'adaptation au cours d'une peine antérieure, tous ces facteurs de risque ne peuvent être modifiés au cours d'une réévaluation. Les seuls changements susceptibles d'agir sur les possibilités de récidive sont les

Graphique 2

Nouvelles condamnations en fonction des facteurs de risque chez les probationnaires ontariens



facteurs de risque dynamiques, souvent appelés « besoins criminogènes ». Les dossiers de recherche sont remplis d'exemples d'évaluation du risque de récidive. On y retrouve cependant peu d'exemples de réévaluations réalisées à l'aide des facteurs de risque dynamiques ayant permis de prévoir avec exactitude le risque de récidive. Voici un exemple de l'utilisation possible du Level of Supervision Inventory (Lsi) de l'Ontario illustrant la portée que peut avoir la réévaluation des facteurs de risque dynamiques.

On s'est servi du Lsi pour évaluer un groupe de probationnaires de Belleville en Ontario, et les prédictions se sont avérées tout aussi exactes que celles réalisées dans les autres bureaux de probation de la province. Fait encore plus intéressant, les agents de probation de Belleville utilisaient le Lsi pour réévaluer le niveau de risque à tous les trois mois. Ces réévaluations se sont révélées beaucoup plus exactes que les niveaux de risque établis au début de la période de probation. Il serait sans doute étonnant que toutes les études parviennent à des résultats aussi précis; les réévaluations du groupe de Belleville ont démontré que les probationnaires à risque faible n'avaient subi aucune nouvelle condamnation (0 %) tandis que les probationnaires à risque élevé avaient tous été recondamnés (100 %), comme on peut le voir au graphique 3.

Tout semble indiquer que l'exactitude dans la prédiction de la récidive est liée à l'évaluation du risque non pas au moment de l'admission mais plutôt au cours de la durée de la peine. Mon laboratoire de recherche à l'Université Carleton est parvenu à des résultats semblables lors d'une réévaluation des attitudes antisociales, de la consommation abusive de narcotiques et des problèmes familiaux. En d'autres mots, certaines recherches semblent vouloir confirmer que l'une des tâches importantes du secteur correctionnel est de gérer les peines de manière à maintenir les cas de

risque faible au même niveau et à transformer les cas de risque élevé en cas de risque faible.

Voilà qui constitue un défi de taille pour le secteur correctionnel : gérer la peine criminelle en conformité avec la loi, humainement et efficacement, tout en maintenant les cas de risque faible dans la même catégorie, et administrer des programmes qui auront pour effet de transformer les cas à risque élevé en cas à risque faible. Cela signifie qu'il faut traiter les délinquants en fonction des niveaux de risque qu'ils représentent (c'est le principe du risque), choisir avec soin les résultats escomptés des programmes de réadaptation (c'est le principe des besoins) et utiliser des styles et des modes de traitements qui conviennent aux délinquants (c'est le principe de la sensibilité).

### Le principe du risque

Le principe du risque est tellement évident qu'il se passe d'énoncé, mais également tellement subtil qu'il faut l'analyser soigneusement. Le principe du risque propose des services plus élaborés pour les cas à risque élevé. Il va de soi que nous essayons d'offrir un meilleur contrôle correctionnel et de meilleurs traitements aux individus à risque élevé!

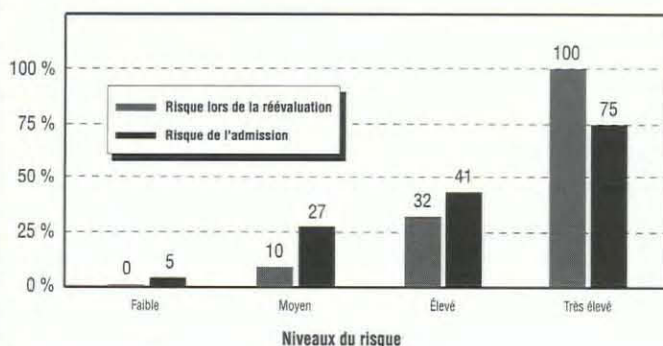
Ce qui est plus délicat cependant, c'est que plusieurs estiment que les traitements sont efficaces uniquement pour les cas à risque faible. C'est ce que les travailleurs sociaux appellent « le paradoxe du traitement des cas » — les services sont fantastiques aussi longtemps que le client n'est pas placé dans des circonstances difficiles. D'après les psychologues et autres thérapeutes, le traitement est merveilleux dans la mesure où le client est jeune, sympathique, qu'il s'exprime bien, qu'il est intelligent et bien adapté socialement.

Même les chercheurs d'expérience font souvent l'erreur de citer le bon comportement des individus à risque faible après leur traitement comme étant la preuve que ce sont eux qui profitent le plus des traitements. Dans le même ordre d'idées, ils affirment que le piètre comportement des individus à risque élevé après leur traitement prouve bien que le traitement ne peut être efficace pour eux. Ce n'est pas en se demandant à qui le traitement profite que l'on peut déterminer l'exactitude de l'évaluation du risque avant le traitement.

Les données qui suivent ont été recueillies par Jerry Kiessling des bureaux de probation et de libération conditionnelle d'Ottawa au cours d'un projet portant sur la possibilité d'améliorer la surveillance et les services aux délinquants grâce à la participation d'agents de probation bénévoles. Lors de leur admission, tous les

Graphique 3

Taux de récidive par niveau de risque lors de l'admission et lors de la réévaluation



probationnaires ont été soumis à une évaluation du risque; on a ensuite formé deux groupes, au hasard, le premier bénéficiant d'une surveillance de routine et le second, d'une surveillance plus intensive.

Les taux de récidive des probationnaires soumis à une surveillance normale correspondaient à leur niveau de risque au moment de leur admission :

- cas à risque élevé inscrits au programme de surveillance normale — 58 %;
- cas à risque faible inscrits au programme de surveillance normale — 10 %.

Les taux de récidive des probationnaires inscrits au programme de surveillance accrue correspondaient également à leur niveau de risque au moment de leur admission :

- cas à risque élevé inscrits au programme de surveillance accrue — 31 %;
- cas à risque faible inscrits au programme de surveillance accrue — 17 %.

Comme nous l'avons déjà dit, nous aurions pu conclure, à tort, que les cas à risque faible avaient su profiter à la fois des programmes de surveillance normale et des programmes de surveillance accrue les cas à risque faible obtenant des taux de récidive moins élevés dans les deux programmes.

Afin de tenir compte du principe du risque et d'éviter les erreurs dont nous venons tout juste de parler, nous devons comparer directement les taux de récidive des probationnaires inscrits aux programmes de surveillance normale et accrue et établir des comparaisons distinctes pour les probationnaires à risque faible et à risque élevé, si nous considérons uniquement les cas à risque faible, les effets du programme se lisent comme suit :

- programme de surveillance normale — taux de récidive de 10 %;
- programme de surveillance accrue — taux de récidive de 17 %.

Il devient ainsi évident que la surveillance accrue n'a pas été efficace chez les individus à risque faible. On constate même que le taux de récidive chez les probationnaires à risque faible est plus élevé sous surveillance accrue que sous surveillance normale.

Par contre, si nous considérons uniquement les probationnaires à risque élevé, les effets du programme sont les suivants :

- programme de surveillance normale — taux de récidive de 58 %;
- programme de surveillance accrue — taux de récidive de 31 %.

On voit maintenant très bien que les cas à risque élevé ont profité davantage de la surveillance accrue. Les taux de récidive chez les individus à risque élevé placés sous surveillance accrue ont été presque de moitié moins élevés que chez les individus à risque élevé placés sous surveillance normale. Voilà le genre de résultats que notre examen des recherches nous a permis de mettre à découvert dans les domaines des services correctionnels, du bien-être des enfants, de la santé mentale et des services familiaux.

Le principe du risque soulève également la possibilité de se montrer moins sévère dans l'application de la peine imposée. L'état actuel de la recherche, et en particulier les nombreuses preuves accumulées par James Bonta et ses collègues, nous incitent à croire que les cas à risque faible pourraient être placés en toute sécurité dans des établissements correctionnels moins restrictifs. À Ottawa et dans plusieurs autres villes de l'Ontario, Bonta a démontré que les individus à risque faible se comportaient tellement bien dans les foyers de groupe que seuls des circonstances vraiment exceptionnelles exigeaient qu'ils purgent leur peine dans des établissements carcéraux.

Mes collègues Jim Bonta et Robert Hoge et moi-même avons déjà proposé que le principe du risque devienne un outil de travail professionnel pour les chercheurs et les praticiens du secteur correctionnel. Le principe du risque est beaucoup plus qu'un simple outil de gestion permettant de vérifier l'efficacité des travailleurs du milieu correctionnel. C'est un principe qui propose un mode de répartition des ressources de traitement correctionnel qui soit conforme à l'éthique, au respect de la personne et aux règles de l'efficacité. L'évaluation du risque ouvre des perspectives intéressantes, mais la recherche est encore bien loin d'avoir répondu à toutes nos questions.

Le fait que les individus à risque élevé semblent avoir davantage profité des traitements que les individus à risque faible ne signifie pas nécessairement que ces traitements se sont avérés efficaces. L'enthousiasme généré par les travaux de Robert Hare sur la personnalité antisociale et psychopathe (voir l'article de Ralph Serin sur cette question) suscitera d'autres recherches approfondies sur les types de programmes susceptibles de fonctionner avec des groupes traditionnellement qualifiés d'antisociaux.

La recherche actuelle nous invite à explorer systématiquement tous les aspects du principe du risque de façon à en préciser les limites. L'une de ces limites touche à la qualité des traitements proposés aux individus à risque élevé : les

programmes de traitements qui ne respectent pas les principes des besoins et de la sensibilité auront peu d'effets sur les individus à risque élevé.

### Le principe des besoins

Le principe des besoins affirme que les traitements en milieu correctionnel peuvent réduire la récidive criminelle dans la mesure où ils répondent aux besoins criminogènes des délinquants :

- « Si le récidiviste fait preuve de comportement antisocial, il faut s'efforcer de modifier ce comportement et non de promouvoir son estime de soi. »
- « Si le récidiviste éprouve des difficultés à garder un emploi, il faut lui montrer à garder et non à obtenir un emploi. »

Plusieurs études abordent les facteurs de risque, mais il y a peu de recherches sur le besoin criminogène. Par contre, les théories et recherches actuelles semblent extrêmement prometteuses. Les services de réadaptation ont certainement tout intérêt à viser les objectifs suivants :

- modifier les attitudes antisociales;
- modifier les sentiments antisociaux;
- réduire les regroupements d'individus antisociaux;
- promouvoir le rapprochement et la communication au sein des familles;
- promouvoir le contrôle et la surveillance au sein des familles;
- promouvoir l'identification à des modèles anticriminels;
- accroître la maîtrise de soi, l'autonomie et l'habileté à résoudre des problèmes;
- remplacer les tendances au mensonge, au vol et à l'agression par des attitudes prosociales;
- réduire l'assuétude aux drogues;
- faire en sorte que les activités non criminelles soient mieux récompensées et moins coûteuses que les activités criminelles — que ce soit en milieu familial, scolaire, professionnel ou récréatif — de manière à favoriser les comportements non criminels;
- faire en sorte que les personnes souffrant de troubles psychiatriques chroniques soient le moins perturbées possible et se sentent en sécurité dans leur milieu de vie;

- utiliser l'évaluation individuelle du risque et des besoins pour modifier les caractéristiques et l'environnement des personnes ayant déjà expérimenté un comportement criminel;
- s'assurer que les clients sont capables de reconnaître les situations à risque et qu'ils possèdent un plan bien défini leur permettant de faire face à ces situations.

La théorie et la recherche proposent également d'autres objectifs un peu moins prometteurs :

- accroître l'estime de soi (sans qu'il y ait simultanément atténuation des sentiments antisociaux et regroupement avec des personnes partageant ces sentiments);
- mettre l'accent sur des difficultés émotives et personnelles non rattachées à des comportements criminels;
- accroître la solidarité au sein de groupes d'individus antisociaux; améliorer les conditions de vie dans un quartier, sans tenir compte des besoins criminogènes des individus à risque élevé;
- démontrer du respect à l'égard d'une philosophie antisociale en prétendant que les valeurs d'une culture sont comparables aux valeurs d'une autre culture;
- encourager l'ambition en milieu scolaire et professionnel sans aider concrètement à la réalisation de ces ambitions;
- tenter de rendre un individu « meilleur » sans faire de liens entre « meilleur » et récidive.

### Le principe de la sensibilité

Le principe du risque nous aide à déterminer qui peut profiter le plus de programmes intensifs de réadaptation. Le principe des besoins nous propose des objectifs de changement en vue d'une réadaptation efficace. Celui de la sensibilité est rattaché à la sélection des modes et des styles de services appropriés. Deux questions sont importantes :

- Quels types de services conviennent aux délinquants par comparaison avec ceux qui conviennent aux étudiants, aux gens d'affaires souffrant d'épuisement ou aux personnes atteintes de névrose ou de psychose?
- Certains groupes de délinquants ont-ils des sensibilités particulières? Les meilleures approches sont habituellement celles qui relèvent du béhaviorisme, en particulier le béhaviorisme cognitif et l'apprentissage social : façonner et renforcer les comportements anticriminels, mettre graduellement en pratique de nouvelles aptitudes,

jouer des rôles, fournir des ressources et faire des suggestions concrètes (avec motifs à l'appui).

Au cours des années 1970, Jerry Kiessling et moi-même avons identifié cinq aspects de la surveillance et du counselling efficaces en milieu correctionnel, et ces aspects méritent encore d'être examinés sérieusement.

- (a) L'autorité : « ferme mais juste », établissant une distinction entre les règles et les requêtes, avec contrôle des progrès et récompense pour celui qui réagit bien au traitement, sans domination ou abus dans les relations interpersonnelles.
- (b) Modelage et renforcement des comportements anticriminels : présenter et faire valoir des solutions de rechange valables aux idées, aux sentiments et aux comportements de style procriminel.
- (c) Solutions concrètes des problèmes développer des aptitudes et éliminer les obstacles afin d'augmenter les récompenses et les satisfactions associées au comportement anticriminel tant à la maison, à l'école qu'en milieu de travail.
- (d) Appui et recherche d'aide extérieure : référer les délinquants à des organismes d'aide extérieurs dans la mesure où ces organismes offrent des services correctionnels appropriés.
- (e) Relations interpersonnelles : faire preuve d'ouverture, d'enthousiasme et d'intérêt véritable à l'égard des délinquants.

D'après les théoriciens et les chercheurs, certains styles et modes de traitements ont donné de bien piètres résultats dans le secteur correctionnel. Les rapports de recherche contiennent plusieurs exemples de programmes destinés à des groupes basés sur les principes de la sociologie clinique qui se sont avérés des échecs cinglants : ces programmes misaient sur des interactions intenses au sein d'un groupe sans que le leader du groupe soit capable de réprimer l'expression de sentiments antisociaux.

Dans le même ordre d'idée, rien ne prouve encore que les programmes basés sur les théories de la dissuasion ou de l'étiquetage ont été de grands succès. « Crier après quelqu'un » va tout à fait à l'encontre des relations interpersonnelles telles que nous les avons décrites ci-dessus et la crainte de la punition ne permet pas de prédire avec exactitude le comportement du criminel. Par contre, la « non-intervention systématique » (ne pas réagir lorsque l'on se trouve en présence d'un comportement possiblement antisocial) est contraire au principe du risque. Je ne suis pas non plus convaincu que les nouvelles méthodes de punition telles que les travaux communautaires ou la

restitution des biens jouent un rôle important en matière de réadaptation.

La thérapie non directive, le counselling centré sur la personne et la thérapie psycho-dynamique ont encore à faire leurs preuves dans le secteur correctionnel. Dans ces types de thérapie, le thérapeute joue généralement le rôle de celui qui écoute mais qui donne très peu de directives concrètes. Certains délinquants — ceux qui ont une plus grande maturité dans leurs relations interpersonnelles et qui sont capables de s'autoanalyser — peuvent réagir favorablement à ces thérapies moins structurées.

En matière de traitement correctionnel, nous attendons toujours des études systématiques portant sur le sexe, l'âge, la personnalité psychopathe, l'anxiété sociale, les troubles de la personnalité, les problèmes mentaux, l'intelligence verbale, le langage, l'appartenance ethnique et la motivation. La recherche permettrait de déterminer dans quelle mesure ces caractéristiques ont une incidence sur la réaction des délinquants aux différents traitements.

J'ai récemment terminé, en collaboration avec un groupe de collègues, un examen de tous les travaux portant sur le traitement en milieu correctionnel. Je crois que mon étude donne une idée exacte de l'état actuel de la recherche sur le risque, sur les besoins et sur la sensibilité des délinquants et de la possibilité de réduire la récidive criminelle. Elle m'a permis de découvrir que la sanction criminelle proprement dite, c'est-à-dire la punition non accompagnée de services de réadaptation, provoquait dans l'ensemble, une légère augmentation du risque de récidive. Les traitements qui ne respectaient pas les principes du risque, des besoins et de la sensibilité provoquaient aussi une légère augmentation du risque de récidive. Le traitement idéal est donc celui qui respecte simultanément chacun des trois principes.

Bref, les rapports de recherches présentement disponibles sont unanimes : la réduction de la récidive criminelle repose sur la création d'établissements correctionnels dans lesquels les professionnels peuvent concevoir et exécuter des programmes de réadaptation dont ils peuvent évaluer l'efficacité.

### Le jugement professionnel

Le professionnel évalue le risque, les besoins et la sensibilité d'un individu placé dans des circonstances particulières et prend la décision qui lui semble la plus convenable compte tenu de considérations éthiques, humanitaires, juridiques et d'efficacité. Quel que soit le traitement, qu'il soit ou non reconnu scientifiquement, il faut toujours faire appel à un professionnel compétent, capable de s'adapter à toutes les situations.

## Conclusions

Les principes du risque, des besoins et de la sensibilité sont à la fois simples et complexes. J'espère avoir réussi à démontrer que, tout en étant utile, la recherche est également limitée lorsque vient le moment d'élaborer des programmes correctionnels efficaces.

J'ai cherché à me faire rassurant tout au long de cet article. Je m'en voudrais cependant de laisser les lecteurs sous l'impression que la recherche et les idées évaluées ci-dessus font l'unanimité chez les criminologues. Je ne parle pas uniquement des critiques constructives que les chercheurs ont l'habitude de formuler dans le seul but d'améliorer la connaissance en soulignant les quelques erreurs qui ont pu se glisser dans les recherches précédentes. Ce genre de critiques et de scepticisme favorise l'avancement de la connaissance.

---

Andrews, D. A. (1980). Some experimental investigations of the principles of differential association through deliberate manipulations of the structure of service systems. *American Sociological Review*, 45, 448-462.

Andrews, D. A. (1982). The supervision of offenders: Identifying and gaining control over the factors that make a difference. Program Branch User Report. Solliciteur général du Canada. Ottawa.

Andrews, D.A. (1983). The assessment of outcome in correctional samples. Dans M.L. Lambert, E.R. Christensen et S.S. Deluho (édit.), *The measurement of psychotherapy outcome in research and evaluation*. Wiley. New York.

Andrews, D. A. (1988). Research, education and training in criminology and human science: Implications for sentencing and correctional policy. Témoignage devant le Comité permanent de la justice et le Solliciteur général.

Andrews, D. A., Bonta, J. et Hoge, R.d. (sous presse). Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology. *Criminal Justice and Behaviour*.

Andrews, D. A., Bonta J. et Wormith J.S. (1988). *Criminal Behaviour: Notes for 49.342*. Bibliothèque de l'Université Carleton. Ottawa.

Je me réfère plutôt aux thèmes de l'« anti-prédiction » et de l'« anti-réadaptation » qui refont souvent surface en criminologie mais dont nous n'avons encore pas parlé dans cet article. Afin de compléter notre exposé, nous vous présentons des extraits de revues de criminologie traitant de ces thèmes.

Les chercheurs et praticiens du domaine correctionnel peuvent être fiers des recherches réalisées jusqu'à maintenant. Mais ils doivent aussi se préparer à confronter leurs idées à celles d'idéologues qui semblent bien décidés à contester les connaissances ainsi acquises.

Au cours de la rédaction de cet article, je me suis largement inspiré des travaux suivants. Ils sont disponibles, en un seul lot, à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa, Canada K1A 0P9. ■

---

Andrews, D. A. et Kiessling, J. J. (1980). Program structure and effective correctional practices: A summary of the Ca VIC research. Dans R. R. Ross et Gendreau (édit.) *Effective correctional treatment*. Butterworths. Toronto.

Andrews, D. A. et Wormith, J. S. (sous presse). Personality and Crime: Knowledge destruction and construction in criminology. *Justice Quarterly*.

Andrews, D. A., Zinger, L., Hoge, R. D., Bonta, J., Gendreau, P. et Cullen, F. T. Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis. Présenté lors d'un séminaire au NAA CI: Research on Direct Service — A human science approach. Ottawa: Mars 1989.

Cullen, F. T. et Gendreau, P. (1989). The effectiveness of correctional rehabilitation. Dans L. Goodstein et D. L. MacKenzie (édit.) *The American prison: Issues in research policy*. Plenum. New York.

Gendreau, P. et Ross, R. R. (1987). Revivification of rehabilitation: Evidence from the 1980s. *Justice Quarterly*, 4, 349-408.

Hoge, R. D. et Andrews, D. A. (1986). A model for conceptualizing interventions in social service. *Canadian Psychology*, 27, 332-341.

# La psychologie du comportement criminel et les principes efficaces de prévention et de réadaptation

par D. A. Andrews et R. D. Hoge<sup>1</sup>

Département de psychologie, Université Carleton

*Il existe maintenant une science du comportement criminel. Plus précisément, on dispose de théories du comportement criminel qui sont empiriquement vérifiables et qui devraient donc nous aider à concevoir des services efficaces et à les dispenser à un grand nombre de délinquants, y compris les jeunes contrevenants.*

*Les publications dans ce domaine sont raisonnablement sérieuses et encouragent la mise en place de programmes de prévention et de réadaptation pour les délinquants à risque élevé, dans toute une variété de contextes.*

*Il nous faut toutefois renforcer cette base de connaissances. Comment pouvons-nous tirer profit des approches qui s'avèrent efficaces? De façon générale, nous devons mettre au point diverses méthodes pour la diffusion, la mise en oeuvre et l'élaboration continue de programmes efficaces, afin de transformer des réussites théoriques et philosophiques en résultats pratiques<sup>2</sup>.*

*Avant d'élaborer et de diffuser des programmes, il est capital de disposer d'un résumé concis, mais précis, des connaissances acquises. Dans cet article, nous passerons en revue les principes les plus importants de la base de connaissances actuelle en examinant brièvement une série de principes efficaces de prévention et de traitement en milieu correctionnel<sup>3</sup>. Il nous faut établir clairement les connaissances dont nous disposons avant d'essayer de transformer ces connaissances en programmes efficaces pour des groupes de délinquants comme les jeunes contrevenants.*

## Le principe sociopsychologique

La base conceptuelle la plus prometteuse pour les programmes de prévention et de réadaptation est la compréhension sociopsychologique du comportement criminel. Cette démarche met en évidence quatre ensembles de facteurs de risque :

- les attitudes, les pensées, les sentiments, l'interprétation des événements et les rationalisations qui entretiennent le comportement antisocial;
- la fréquentation de personnes antisociales;
- les antécédents de comportement antisocial;
- les indicateurs d'une personnalité antisociale (y compris les indicateurs d'une agressivité ou d'une impulsivité continue et, pour les jeunes contrevenants, d'une immaturité psychologique).

Bien entendu, ces quatre ensembles de facteurs de risque ne conduisent une personne à commettre des actes criminels que dans les situations où elle est exposée à des tentations, où les contrôles externes sont faibles et, peut-être, où son niveau de stress est élevé. Cependant, la pertinence de la perspective psychosociale apparaît clairement lorsqu'on examine les causes du comportement mises en évidence dans de nombreuses théories sur le comportement humain.

Par exemple, certains théoriciens humanistes et féministes suggèrent que les gens se comportent comme ils le font parce qu'ils choisissent de se comporter ainsi — leur comportement dénote des choix personnels. Par ailleurs, d'autres théoriciens suggèrent que le comportement des gens est fonction d'une évaluation des récompenses par rapport aux coûts et qu'il se modifie lorsque cette évaluation change.

Quel que soit le processus qui sous-tend le comportement, les évaluations ou les choix sont façonnés par la situation immédiate de la personne ainsi que par ses attitudes antisociales, la fréquentation de personnes antisociales, ses antécédents de comportement antisocial et les variables complexes de la personnalité associées au comportement antisocial.

Par conséquent, quelle que soit la théorie de la criminalité que l'on privilégie, il faut toujours tenir compte des quatre ensembles de facteurs de risque de l'approche psychosociologique dans les recherches, les traitements utilisés et les programmes.

## Construction, et nondestruction, des connaissances

Les détracteurs de la prévision psychologique et des services de traitement correctionnels rejettent habituellement les résultats positifs obtenus en se servant de techniques irrationnelles de destruction des connaissances, alors qu'ils acceptent sans esprit critique les résultats négatifs.

Il faut remplacer cette façon de faire par une méthode rationnelle de construction des connaissances appuyée sur des données. Même si les travaux de recherche n'ont pas été exempts de certains

problèmes méthodologiques en ce qui concerne la prévision et les interventions, en fin de compte, leur valeur a été confirmée tant pour l'exactitude des prévisions que pour les effets des traitements.

Il ne faut pas se laisser bernier par les critiques irrationnelles des groupes qui s'opposent à la prévision et aux traitements. Nous devons élaborer des programmes et les diffuser en nous appuyant sur les mesures qui se sont avérées efficaces.

### Châtiment

Des sanctions non accompagnées de services de traitement correctionnel ne sont pas efficaces. La recherche sur la justice pénale permettra peut-être un jour de découvrir un type de peine ayant pour effet de diminuer sensiblement la récidive. Pour le moment, toutefois, les résultats dont on dispose ne laissent aucun doute : le type et la sévérité des peines imposées aux délinquants n'ont pratiquement aucune incidence sur la récidive. Par lui-même, le châtiment n'est donc pas efficace.

### L'incarcération en dernier recours

Les services de traitement au sein de la collectivité donnent des résultats plus positifs que les services de traitement offerts dans les établissements correctionnels. L'incarcération est justifiée dans les cas extrêmes, mais le recours à l'incarcération pour la prestation de services ne doit être, au plus, qu'une exception exigeant une justification sérieuse. Cela ne doit pas être la règle.

### Évaluation du risque

On peut évaluer la fréquence des comportements criminels futurs en examinant systématiquement le nombre et la diversité des facteurs de risque et de besoins de chaque délinquant.

Les facteurs de risque les plus pertinents sont les attitudes antisociales, la fréquentation de personnes antisociales, les antécédents de comportement antisocial et de violation des règles, les indicateurs de personnalité antisociale, la fragilité des relations familiales et de la supervision de la famille, et les difficultés à l'école et au travail. L'appartenance à une classe sociale inférieure, la souffrance personnelle et les problèmes neuropsychologiques sont parmi les facteurs de risque les moins importants.

Par conséquent, lorsqu'on essaie de prévoir un type précis de comportement antisocial, comme la violence, il faut évaluer les antécédents du délinquant par rapport à la violence sur les plans de ses attitudes, de ses fréquentations et de ses comportements.

### Le principe du niveau de risque

Il est préférable de réserver les services de traitement intensifs aux délinquants qui présentent un risque élevé (car les délinquants à faible risque se débrouillent aussi bien, sinon mieux, lorsqu'ils ne reçoivent pas ce type de services). Offrir aux délinquants à faible risque les services correctionnels les moins coûteux, les plus simples et les moins intensifs, c'est adopter une pratique correctionnelle efficace.

### Les besoins

Les services de traitement offerts aux délinquants à risque élevé doivent être axés sur les caractéristiques et les circonstances dont la modification permettra de réduire les comportements criminels. Il n'est plus considéré comme efficace de choisir des objectifs intermédiaires qui n'ont aucun lien avec le risque de récidive. Le concept est très direct — il vise les facteurs de risque.

### Évaluation du risque et des besoins de chaque délinquant

Il est préférable que les études systématiques du risque et des besoins soient complétées par des évaluations individualisées qui permettent de découvrir les interprétations de chaque délinquant et les situations dans lesquelles il pose un risque élevé. Autrement dit, il faut en arriver à comprendre le type de criminalité de chaque délinquant.

### Interventions axées sur les besoins généraux

Les styles de traitement les plus efficaces sont ceux qui tiennent compte des besoins, de la situation et des modes d'apprentissage des délinquants. Cependant, ce sont les modes d'intervention structurés et actifs, comme l'apprentissage social et les méthodes cognitivo-comportementales, qui se révèlent les plus efficaces. Les interventions moins structurées, axées sur les relations interpersonnelles, l'introspection et les interactions verbales sont moins efficaces.

### Interventions axées sur des besoins précis

Les délinquants qui ont des problèmes cognitifs et des problèmes de relations interpersonnelles doivent recevoir des services très structurés, bien que les délinquants les plus matures puissent réagir positivement à des styles de services moins structurés. Ainsi, les délinquants qui sont angoissés devant les relations interpersonnelles réagissent mal aux services qui supposent un affrontement. D'autres considérations de ce genre peuvent aussi



s'avérer pertinentes, selon les caractéristiques que présente le délinquant. Les recherches axées sur le sexe des délinquants et sur leur origine ethnique doivent recevoir la priorité dans ce domaine.

### Augmentation de la motivation

Lorsqu'un contrevenant résiste à la thérapie et se montre peu motivé à suivre un traitement, il ne faut pas nécessairement l'exclure du traitement. Il faut plutôt concevoir un plan qui l'encouragera à participer au traitement et augmentera sa motivation.

### Suivi structuré

Les besoins liés aux facteurs criminogènes changent constamment. Par conséquent, dans le cadre des programmes et du traitement, il faut prévoir les problèmes qui pourront se présenter plus tard. Il est donc nécessaire d'effectuer un suivi structuré après la participation du délinquant aux programmes.

### Intégrité thérapeutique

Les services de traitement adaptés au niveau de risque, aux besoins et à la réponse aux traitements ont un maximum d'efficacité lorsqu'un modèle de traitement précis est appliqué par un thérapeute qualifié et bien supervisé.

### Discrétion professionnelle

Les bons thérapeutes doivent non seulement appliquer les principes du risque, des besoins, de l'adaptation aux besoins et de l'intégrité thérapeutique, mais ils doivent aussi tenir compte de considérations morales, éthiques, juridiques et économiques, ainsi que des caractéristiques propres à chaque délinquant.

### Soutien des prestataires de traitement

Les professionnels assurant des services de prévention et de réadaptation doivent être activement et directement soutenus dans leurs efforts par la formation, la supervision et le respect du processus et des buts. Les traitements donneront alors des résultats encore plus probants que ceux qui ont été signalés jusqu'à maintenant.

## Élaboration et la mise en oeuvre des programmes

Dans l'ensemble, l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes dépendent de l'efficacité de la consultation ainsi que de changements organisationnels et sociétaux. Cela suppose évidemment que les gens connaissent bien les principes décrits dans cet article et sont préparés à les appliquer.

Il est temps que les services de traitement correctionnel et la gestion correctionnelle soient fondés sur des principes à la valeur démontrée. Il n'est plus admissible de se fier uniquement à des modèles de non-intervention, de dissuasion et de contrôle. Ces modèles ne se sont pas révélés efficaces. Il faut plutôt utiliser une approche d'intervention active, fondée sur une compréhension interdisciplinaire du comportement criminel. ■

<sup>1</sup> Département de psychologie, Université Carleton, 1125, promenade du Colonel By, Ottawa (Ontario) K1S 5B6.

<sup>2</sup> ANDREWS, D. et BONTA, J. *The Psychology of Criminal Conduct*, Cincinnati, Anderson Publishing, 1994.

<sup>3</sup> ANDREWS, D. (The Psychology of Criminal Conduct and Effective Correctional Treatment), *What Works*, James McGuire, éd., London, John Wiley (sous presse).

# Avons-nous besoin d'une théorie pour l'évaluation du risque chez le délinquant?

par James Bonta<sup>1</sup>

Secteur des politiques, Solliciteur général du Canada

**L**e Service correctionnel du Canada, comme les autres systèmes correctionnels de par le monde, doit compter sur une évaluation fiable du risque que présentent les délinquants pour décider de leur classement. Les décisions relatives au placement en établissement, à la mise en liberté et au degré de surveillance reposent en réalité sur une évaluation des problèmes que pourrait poser le délinquant à l'établissement, des chances qu'il revienne après avoir obtenu une permission ou des risques qu'il commette une nouvelle infraction lorsqu'il est sous surveillance. Certains délinquants présentent un risque plus élevé que d'autres et il est essentiel d'arriver à situer justement les délinquants le long de l'échelle du risque si l'on veut exercer de bonnes pratiques correctionnelles.

Au fil des ans, les chercheurs ont beaucoup fait pour améliorer la qualité de leurs prévisions du risque. Les gens du milieu s'entendent maintenant pour dire que les évaluations objectives du risque donnent de meilleurs résultats que les évaluations subjectives, non structurées, qui reposent sur le simple {jugement professionnel}. Même si les instruments d'évaluation objective du risque ne sont pas parfaits, leur précision s'est nettement améliorée depuis les 20 dernières années. Un grand nombre de ces outils prennent appui sur la collecte systématique d'une série de renseignements concernant le délinquant, sur l'attribution de valeurs numériques à cette information et sur l'évaluation de l'utilité de cette information pour prévoir le comportement criminel.

Dans cet article, nous discuterons des critères qui guident le choix de l'information sur laquelle s'appuient les instruments d'évaluation du risque et des raisons pour lesquelles il est si important de faire reposer cette information sur une théorie solide. En conclusion, nous verrons à quel point une théorie générale de la personnalité et de la psychologie sociale peut aider l'évaluation et le classement des délinquants.

## L'empirisme

**C**ertains chercheurs définissent leur échelle du risque présenté par un délinquant en ayant très peu recours à la théorie. C'est ce qu'on appelle l'approche empirique. Le choix des items devant faire partie de l'échelle tient alors uniquement au lien entre ces items et le comportement criminel.

Citons, par exemple, les premières recherches d'Ernest Burgess<sup>2</sup>. Il a étudié les dossiers de plus de 3 000 hommes en liberté conditionnelle, rattachés à un établissement pénitentiaire de l'Illinois. D'après les dossiers, il a pu coder 21 {faits} (comme la nature

de l'infraction, la durée de la peine et l'âge) pour ensuite évaluer si l'on pouvait associer l'un ou l'autre des faits aux résultats de la libération conditionnelle. Les faits sélectionnés ne s'appuyaient sur aucune théorie du comportement criminel. Il suffisait que les variables permettent de prévoir les résultats de la libération conditionnelle. Le chercheur n'a pas essayé d'expliquer pourquoi tel facteur, par exemple le type d'infraction, avait tel effet sur le résultat de la libération conditionnelle.

Cette façon très empirique de concevoir une échelle d'évaluation du risque a eu son utilité. Il existe encore des échelles d'évaluation du risque qui permettent de prévoir avec une certaine justesse les risques de récidive ou le comportement criminel futur. Parmi ces échelles, citons l'Échelle d'information statistique sur la récidive (ISR). Elle se compose de 15 items (dont l'âge, l'état civil, les antécédents d'évasion) que l'on a choisis en raison du lien entre eux et les cas de récidive parmi les détenus des établissements canadiens. Du moins en ce qui concerne les délinquants de sexe masculin, il est clair que les résultats qu'ils obtiennent à l'Échelle d'ISR donnent une idée assez juste du risque de récidive en général et de récidive avec violence<sup>3</sup>.

Même si les échelles actuarielles d'évaluation du risque conçues en marge de toute théorie ont donné d'assez bons résultats, il y a encore moyen de les améliorer en faisant justement un meilleur usage de la théorie. Pour le moment, il semble que les échelles qui découlent de cette façon de procéder ont atteint leurs limites pour ce qui est de prévoir la récidive. Les échelles d'évaluation du risque comme l'Échelle d'ISR situent la valeur du coefficient de corrélation ( $r$ ) aux alentours de 0,30.<sup>4</sup>

Ces échelles présentent un autre inconvénient. En général, les items de ces échelles sont statiques. Par exemple, l'âge de la première condamnation et les antécédents d'évasion ne changeront jamais. Or, si les facteurs statiques peuvent servir à prévoir la récidive, en revanche, ils ne fournissent aucune information sur ce qu'il faut changer pour réduire le risque présenté par le délinquant. Pourtant, les instruments d'évaluation doivent pouvoir s'appuyer sur des renseignements concernant les facteurs de risque dynamiques ou modifiables. Par conséquent, si les échelles actuelles ne peuvent nous aider dans

ce domaine, où trouverons-nous de quoi nous guider dans la sélection des facteurs dynamiques de risque? Il n'y a qu'une réponse, dans la théorie!

### Les théories sociologique et clinique

Nombreuses sont les théoriques ou les concepts qui cherchent à expliquer le comportement criminel. La plupart peuvent se regrouper selon trois grandes façons de concevoir la criminalité : certaines théories adoptent une perspective sociologique, d'autres s'inspirent de la perspective clinique et d'autres encore trouvent leur source dans une approche fondée sur l'apprentissage social. Les tenants des deux premiers types de théories ont des choses importantes à dire sur les facteurs de risque et la criminalité, mais le tableau qu'ils arrivent à dresser reste incomplet.

Selon les théories d'inspiration sociologique, ce sont des facteurs socio-politico-économiques qui donnent naissance au crime. La criminalité est le fruit des injustices et des écarts sociaux, de conditions économiques difficiles et de la répression politique. Si nous voulions pousser ces théories plus loin, nous pourrions dresser une liste d'éléments constitutifs d'une échelle d'évaluation du risque qui pourrait comprendre, par exemple, la classe sociale et le revenu.

Les défenseurs des théories cliniques estiment que les grands coupables du comportement criminel sont des facteurs propres à la personne et non pas les grands facteurs sociaux. Si certaines personnes commettent des crimes, c'est parce qu'elles ont des problèmes émotifs, psychologiques ou intellectuels. À partir de cette perspective, on peut concevoir des instruments d'évaluation du risque qui mesurent l'anxiété, l'estime de soi et les symptômes psychotiques. Même si la perspective sociologique

reconnaît l'existence de facteurs de risque dynamiques (comme le revenu ou la situation sur le plan de l'emploi), elle s'intéresse surtout à des facteurs qui sont très difficiles à changer (les inégalités entre les classes). En revanche, les théoriciens de la perspective clinique se penchent plus sur les facteurs dynamiques et moins sur les variables statiques.

Un instrument d'évaluation du risque qui prend appui sur une théorie doit quand même faire ses preuves de façon empirique. Il ne suffit pas qu'un instrument s'inspire d'une théorie et qu'il prenne en considération tous les facteurs dynamiques de risque. Encore faut-il le valider. Comment saurait-on autrement avec quelle justesse les variables proposées par la théorie sociologique et par la théorie clinique prédisent effectivement la récidive?

Gendreau, Little et Goggin<sup>5</sup> ont procédé à une méta-analyse de la littérature sur la prévision de la récidive. Ils ont passé en revue plus de 100 études et évalué la justesse des divers facteurs utilisés pour prévoir la récidive. Le tableau montre certains des résultats qu'ils ont obtenus et la perspective théorique correspondante. Les groupes de prédicteurs sont classés par ordre d'importance, selon la valeur du coefficient de corrélation ( $r$ ).

On peut tirer deux conclusions importantes de ces résultats. Premièrement, on a découvert que certains des facteurs de risque suggérés par les perspectives sociologique (emploi, niveau d'études, classe sociale) et clinique (troubles personnels) n'étaient pas les meilleurs prédicteurs de la récidive. Au mieux, ils comportaient une corrélation modérée avec la récidive et seule la variable de la personnalité antisociale s'est révélé un prédicteur efficace. Deuxièmement, les deux séries de prédicteurs les plus sûrs (les appuis antisociaux et le mode de pensée antisocial) sont mal représentées dans ces deux perspectives.

À en juger par les preuves qu'on a accumulées sur les facteurs de risque, il semble que les théories sociologique et clinique n'ont qu'une utilité limitée pour orienter l'évaluation du risque présenté par un délinquant. Ceci ne veut pas dire que la théorie, du coup, est inutile. En effet, il existe une approche théorique qui englobe l'ensemble des données et qui peut améliorer les instruments d'évaluation du risque.

### La théorie générale de la personnalité et de la psychologie sociale

La théorie générale du comportement criminel d'après la personnalité et la psychologie sociale<sup>6</sup> part de l'hypothèse que le comportement criminel, comme n'importe quel comportement,

Tableau 1

| Importance des facteurs de risque |      |                   |
|-----------------------------------|------|-------------------|
| Facteur de risque                 | $r$  | Origine théorique |
| Appuis antisociaux                | 0,21 | —                 |
| Mode de pensée antisocial         | 0,18 | —                 |
| Personnalité antisociale          | 0,18 | Clinique          |
| Antécédents criminels             | 0,16 | —                 |
| Emploi-Études                     | 0,13 | Sociologique      |
| Âge/sexe/race                     | 0,11 | Sociologique      |
| Intelligence                      | 0,07 | Clinique          |
| Classe inférieure                 | 0,05 | Sociologique      |
| Troubles personnels               | 0,05 | Clinique          |

Source : Gendreau et al., 1996.

est acquis. Ensuite, si l'on veut comprendre pourquoi une personne a un comportement antisocial dans une situation donnée, il faut considérer toute une gamme de facteurs. Il n'y a pas de raisons simples à la criminalité (on ne peut pas se contenter de dire que {la pauvreté est la cause du crime} ou que {les criminels sont des malades}).

Parmi les facteurs susceptibles de mener au crime, on retrouve la pauvreté, l'échec de même que les tensions psychologiques et les déficiences intellectuelles. On peut donc expliquer un comportement criminel du point de vue général de la personnalité et de la psychologie sociale sans pour autant rejeter les explications sociologiques et cliniques du crime. En revanche, la théorie générale de la personnalité et de la psychologie sociale nous invite à prendre en considération certains éléments importants que les autres théories passent sous silence.

Tout d'abord, on sait qu'un grand nombre des variables suggérées par les tenants des théories sociologique ou clinique ne jouent somme toute qu'un rôle mineur alors que d'autres sont très importantes. C'est évident, la pauvreté rend la vie extrêmement difficile et certaines personnes peuvent être tentées de voler pour échapper à la misère, mais il n'existe pas moins beaucoup de gens pauvres qui ne volent pas. De même, la consommation de stupéfiants peut représenter une issue pour ceux qui n'arrivent pas à surmonter les difficultés de la vie, mais la majorité des gens qui sont aux prises avec ces difficultés cherchent plutôt des solutions non criminelles à leurs problèmes. En outre, il ne faut pas oublier que certains criminels viennent de milieux financièrement stables et n'ont pas de problèmes particuliers de santé mentale. Il faut donc beaucoup plus pour expliquer le comportement criminel.

Andrews et Bonta<sup>7</sup> ont repéré quatre facteurs (les quatre grands ou *The Big Four*) qui jouent un rôle dominant dans la théorie générale de la personnalité et de la psychologie sociale du comportement criminel. L'un de ces facteurs est un héritage de la perspective clinique : celui de la personnalité antisociale. Défini en des termes assez larges, ce concept s'applique aux gens impulsifs, égocentriques et insensibles aux autres, qui sont à la recherche de sensations et de leur satisfaction personnelle. On n'accorde guère de poids aux autres facteurs suggérés par la perspective clinique, comme ceux de l'anxiété et de l'estime de soi.

Le deuxième facteur nous vient de la théorie de l'apprentissage. Si l'on récompense les gens qui affichent un certain comportement, ils reproduiront ce comportement. La répétition d'un même comportement suggère donc que de nombreuses

gratifications y sont associées, mais aussi que l'auteur du comportement en a fait en quelque sorte une habitude. Même en l'absence de gratifications, un comportement qui a déjà fait l'objet d'un renforcement soutenu se poursuivra. Comme on l'entend souvent dire, le meilleur moyen de prévoir un comportement futur est de voir quel a été le comportement passé.

D'après le tableau, les facteurs de la personnalité antisociale et des antécédents criminels sont parmi ceux qui peuvent le mieux guider les prévisions du comportement criminel. Le premier nous vient de la théorie clinique alors que le second nous vient de l'expérience pure et simple. Maintenant, au moins, on peut donner au dernier une base plus théorique.

Les deux autres prédicteurs importants, celui des appuis antisociaux et celui du mode de pensée antisocial, trouvent leur appui dans la théorie générale de la personnalité et de la psychologie sociale. Cette théorie, comme toutes les théories de l'apprentissage social, accorde beaucoup d'importance à l'apprentissage au sein des groupes sociaux. Par exemple, un personnage-clé pour quelqu'un peut suggérer un modèle de comportement et récompenser ou punir d'autres comportements. Ainsi, un individu apprend à devenir un criminel en observant et en imitant le comportement antisocial de délinquants qui lui donnent leur approbation.

Les gens peuvent acquérir et en fait acquièrent des tournures d'esprit qui les incitent à adopter des comportements antisociaux. Par exemple, ils peuvent se rendre compte que leurs amis les approuveront s'ils affirment que ce n'est pas mal de voler parce que les assurances remboursent la personne volée. S'ils se disent que quelqu'un mérite ce qui lui arrive, alors ils peuvent maltraiter une victime sans se sentir coupables. Ces personnes apprennent donc à voir les autres de certaines façons et à évaluer leurs propres comportements en traitant avec d'autres qui leur servent de modèles et qui encouragent et récompensent ces façons de voir. Un renforcement répété fait que ces tournures d'esprit et ces conceptions finissent par s'imposer avec autant de facilité que l'habitude de lacer ses chaussures.

## Résumé

La théorie générale de la personnalité et de la psychologie sociale suggère que de nombreux facteurs sont à l'origine du comportement criminel. Il ne suffit pas, dans notre évaluation, de nous arrêter à seulement un ou deux groupes de prédicteurs. L'évaluation du risque présenté par un délinquant exige une approche beaucoup plus vaste et complète, comme celle que le Service correctionnel

du Canada a adoptée avec succès dans son évaluation initiale approfondie. Elle exige énormément de temps et d'efforts, car l'on doit recueillir tout un éventail de renseignements sur le délinquant, mais, sur le plan théorique, elle est pertinente.

Tous les facteurs de risque n'influent pas de la même façon sur les délinquants. En effet, certains pèsent plus que d'autres dans la balance. Andrews et Bonta<sup>8</sup> ont proposé quatre facteurs qui revêtent peut-être une importance particulière. Pour évaluer le risque que présente un délinquant, la théorie veut qu'on examine à tout le moins les antécédents criminels, les appuis antisociaux, le mode de pensée antisocial et la personnalité antisociale. Non seulement ces prédicteurs sont importants dans le cadre théorique, mais la recherche effectuée prouve leur importance sur le plan empirique également. Il

importe de signaler en outre que trois des quatre grands (la personnalité antisociale, les appuis antisociaux et la tournure d'esprit antisociale) sont des facteurs dynamiques. Ils peuvent donc servir de cibles dans les traitements visant à réduire le risque présenté par un délinquant.

Si l'on revient au titre de cet article, il convient de se demander quelle place doit occuper la théorie dans l'évaluation du risque présenté par un délinquant. La réponse est la suivante : la théorie nous aide à améliorer notre évaluation du risque en ouvrant la voie vers de nouveaux champs d'évaluation. Elle nous informe aussi sur les aspects de la vie et de la personnalité du délinquant que celui-ci devra changer pour limiter le risque de récidive. En dernière analyse, la théorie profite à la fois au délinquant et à la collectivité. ■

<sup>1</sup> Solliciteur général du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P8.

<sup>2</sup> BURGESS, E.W., (Factors Determining Success or Failure on Parole), dans *The Working of the Indeterminate-sentence Law and the Parole System in Illinois*, HARNO, A.J., BURGESS, E.W. et LANDESCO, J. eds., Springfield, Illinois, State Board of Parole, 1928.

<sup>3</sup> BONTA, J., HARMAN, W.G., HANN, R.G. et CORMIER, R.B., (The Prediction of Recidivism among Federally Sentenced Offenders: A Re-Validation of the SIR Scale), *Revue canadienne de criminologie*, 38 (janvier 1996), p. 61-79. Voir aussi NUFFIELD, J., La libération conditionnelle au Canada : recherches en vue d'une normalisation des décisions, Ottawa, Direction de la recherche, Solliciteur général du Canada, 1982.

<sup>4</sup> GENDREAU, P., LITTLE, T. et GOGGIN, C., *Predicting Adult Offender Recidivism: What Works!*, Rapport pour spécialistes, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1996. Le coefficient de corrélation ou r est un outil statistique courant qui permet de mesurer le lien entre une certaine notation sur une échelle du risque et la récidive. Un lien parfait, ce qui ne s'est jamais vu, aurait une valeur de 1 et un 0 indiquerait une absence totale de lien.

<sup>5</sup> GENDREAU, P., LITTLE, T. et GOGGIN, C., *Predicting Adult Offender Recidivism*.

<sup>6</sup> ANDREWS, D.A. et BONTA, J., *The Psychology of Criminal Conduct*, Cincinnati, Anderson Publishing, 1994.

<sup>7</sup> ANDREWS et BONTA, *The Psychology of Criminal Conduct*.

<sup>8</sup> ANDREWS et BONTA, *The Psychology of Criminal Conduct*.

# L'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : un outil de surveillance efficace

par Larry Motiuk<sup>1</sup>

Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

**D**ans la pratique, de nombreuses décisions sur les exigences de surveillance dans la collectivité (comme la fréquence des contacts) et le placement dans les programmes<sup>2</sup> reposent sur l'analyse du risque et des besoins du délinquant. Par conséquent, il n'est pas surprenant que les Normes régissant la surveillance des détenus mis en liberté sous condition, préparées par le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles, appelle à l'adoption d'une méthode systématique d'évaluation des besoins du délinquant, du risque de récidive et de tout autre facteur susceptible d'influer sur la réinsertion du délinquant dans la collectivité<sup>3</sup>.

Par souci de conformité avec les Normes nationales régissant la surveillance des détenus mis en liberté sous condition, les agents de liberté conditionnelle du Service correctionnel du Canada ont commencé, dès 1990, à utiliser l'échelle d'évaluation du risque et des besoins. C'est ainsi qu'ils recueillent des renseignements sur les antécédents criminels des délinquants et dressent une liste des besoins cruciaux propres à chaque cas pour classer les délinquants sous responsabilité fédérale libérés sous condition.

Cet article illustre l'importance de la surveillance systématique des niveaux de risque et de besoins et la manière dont on peut utiliser l'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité pour refléter les changements que connaît graduellement la population des libérés sous condition.

## Description de l'échelle

L'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité a manifestement été élaborée dans le but de canaliser les ressources affectées à la surveillance et de faire en sorte que l'on puisse suivre les changements dans le comportement, les attitudes et les circonstances des délinquants sous surveillance dans la collectivité<sup>4</sup>. Toutefois, dans la conception de l'échelle, on s'est inspiré de l'approche des Stratégies de gestion des cas (SGC)<sup>5</sup>, qui consiste à évaluer les délinquants au moyen d'un protocole appelé l'Analyse des besoins en fonction des forces et des faiblesses. Élaborée dans le Midwest américain pour l'évaluation des jeunes probationnaires, cette approche a été adoptée par le Service correctionnel du Canada pour la détermination des besoins propres à chaque délinquant adulte sous responsabilité fédérale. S'il est vrai que l'Analyse des besoins en fonction des forces et des faiblesses offrait un moyen de porter des jugements de façon plus objective et

systématique, elle ne tenait toutefois compte ni de la situation du délinquant (avant son admission ou après sa mise en liberté), ni des changements dans son comportement, avec le temps et dans différents contextes. C'est ainsi qu'est née l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité, qui fait appel à un schéma simple (fusionner l'évaluation du risque sur la base des antécédents criminels et celle des besoins du libéré) permettant aux agents de liberté conditionnelle de classer les délinquants à leur libération dans la collectivité, puis tous les six mois, et ce, jusqu'à l'expiration de leur peine.

### Évaluation du risque sur la base des antécédents criminels

— Pour évaluer le risque (de récidive) de manière systématique et uniforme, les agents de liberté conditionnelle recourent à l'Échelle d'information statistique générale sur la récidive (ISR)<sup>6</sup>, adoptée officiellement par la Commission nationale des libérations conditionnelles comme système de notation du risque lié à la mise en liberté des délinquants. L'Échelle d'ISR consiste, entre autres, en un examen exhaustif du casier judiciaire officiel du délinquant, y compris 15 variables liés au risque (âge, nombre et type de condamnations pour des infractions criminelles, abus de confiance, etc.). Les agents de liberté conditionnelle puisent en outre dans deux autres sources d'information sur les antécédents criminels pour coter ces derniers de manière objective, fiable et précise. Ils se fient aussi à l'évaluation générale du risque par la Commission nationale des libérations conditionnelles (faible ou élevé, par exemple) et à leur propre jugement des antécédents criminels du délinquant, après un examen approfondi du casier judiciaire.

Évaluation des besoins — Les secteurs de besoins choisis pour cette composante de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité sont analogues à ceux que l'on retrouve dans la plupart des autres instruments d'évaluation des besoins en usage dans d'autres administrations<sup>7</sup>. Douze secteurs de besoins sont utilisés : la formation scolaire et professionnelle, l'emploi, la gestion du budget, les relations conjugales et familiales, les fréquentations et les interactions sociales, le logement, le comportement et la vie affective, la consommation d'alcool, la consommation de drogue, les aptitudes mentales, la santé et l'attitude générale. Bien que chaque secteur

de besoins fait l'objet d'une cotation en fonction de lignes directrices précises (en attribuant par exemple des mentions comme Facteur contribuant à la réinsertion sociale du libéré, Aucun besoin immédiat d'amélioration, Certain besoin d'amélioration ou Grand besoin d'amélioration), il suffit, pour établir une cote globale des besoins, de regrouper les résultats des évaluations effectuées par les agents de liberté conditionnelle selon trois niveaux de besoins : faible, moyen et élevé.

Afin de déterminer la fréquence de contacts adéquate pour la surveillance dans la collectivité, on a regroupé les deux types d'évaluations — évaluation du risque sur la base des antécédents criminels et évaluation des besoins du libéré — sous forme d'une matrice, risque élevé/besoins élevés, (voir tableau 1).

Pour s'assurer que l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité tient aussi compte des besoins liés à la surveillance dans la collectivité des délinquants sexuels et des délinquants souffrant de troubles mentaux, on y a incorporé deux nouveaux secteurs de besoins. De plus, on a réservé une catégorie {Autres} pour les délinquants qui ne répondent à aucun critère, mais qui, de l'avis des agents de liberté conditionnelle, méritent d'être traités comme s'ils présentaient un risque élevé.

## Historique

L'essai pratique<sup>8</sup> et l'examen opérationnel<sup>9</sup> de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité, effectués respectivement en 1988 et 1995, ont révélé que les agents de liberté conditionnelle dans la collectivité pouvaient facilement faire la différence entre les délinquants sur la base de la nature et du niveau de leurs besoins et du risque qu'ils présentent. D'autre part, les évaluations du risque et des besoins avaient systématiquement une corrélation avec le résultat de la mise en liberté sous condition.

Une fois l'évaluation terminée, on a surveillé les délinquants et on les a regroupés en fonction de leurs besoins à l'égard de la fréquence minimale de contacts : (surveillance) {périodique} (risque faible/besoins faibles), {active} (risque moyen/besoins moyens) et {intensive} (risque faible/besoins élevés, risque élevé/besoins faibles, risque élevé/besoins moyens, risque élevé/besoins élevés). Ces cohortes (les échantillons de l'essai pratique comme ceux de l'examen opérationnel) ont ensuite fait l'objet d'un suivi pendant une période de six mois. Comme prévu, les délinquants du secteur {risque faible/besoins faibles} étaient plus susceptibles de réussir que ceux du secteur {risque élevé/besoins élevés}.

En fusionnant simplement les évaluations des antécédents criminels effectuées par les agents de liberté conditionnelle et les cotes globales des besoins des libérés (voir tableau 2), près de 95 % des délinquants de l'échantillon jugés à {risque faible/besoins faibles} ont obtenu des résultats positifs dans les six mois suivant l'évaluation au moyen de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité.

En revanche, seul un nombre nettement inférieur de délinquants libérés sous condition et considérés {risque élevé/besoins élevés} ont réussi à s'en sortir (n'ayant commis aucune nouvelle infraction durant la période de suivi de six mois). Pour ce qui est de l'échantillon de l'examen opérationnel, il est important de noter que les secteurs faisant l'objet d'une surveillance {périodique} (délinquants jugés à {risque faible/besoins faibles} formaient plus d'un tiers de l'ensemble de l'échantillon évalué.

Même si le secteur faisant l'objet d'une surveillance {intensive} comptait un peu plus du tiers (37,3 %) de l'échantillon de l'examen opérationnel, un peu plus des deux-cinquièmes des libérés (959 délinquants) ont été considérés comme {risque élevé/besoins élevés} (soit 16,1 % du total). Le reste des libérés sous surveillance {intensive} étaient pour la plupart des délinquants {risque moyen/besoins moyens}

Tableau 1

### Niveaux du risque et des besoins et fréquence minimale des contacts

| Niveau de risque selon les antécédents criminels | Niveau des besoins du libéré |                         |                         |
|--|------------------------------|-------------------------|-------------------------|
|  | Faible                       | Moyen                   | Élevé                   |
| Faible   | 1 / mois<br>(périodique)     | 2 / mois<br>(active)    | 4 / mois<br>(intensive) |
| Élevé  | 4 / mois<br>(intensive)      | 4 / mois<br>(intensive) | 4 / mois<br>(intensive) |

Tableau 2

### Répartition des échantillons de l'essai pratique de 1989 et de l'examen opérationnel de 1996 et taux de réussite\* par niveau de surveillance

| Échantillon   | Niveau de surveillance |                |                |
|---|------------------------|----------------|----------------|
|   | Périodique             | Active         | Intensive      |
| Essai pratique de 1989<br>(453 délinquants)           | 34,4% (94,9%)*         | 9,7% (86,4%)*  | 55,9% (64,4%)* |
| Examen opérationnel<br>de 1989<br>(5 968 délinquants) | 38,9% (96,9%)*         | 23,8% (92,1%)* | 37,3% (83,9%)* |

\*Remarque : \* taux de réussite entre parenthèses.

## L'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité

### Secteurs de besoins des libérés

#### Formation

##### scolaire/professionnelle :

Aucune difficulté pour l'instant

Le niveau de compétences cause une interférence mineure

Le niveau de compétence cause une grave interférence

#### Emploi :

Courbe stable de l'emploi

Aucune difficulté pour l'instant

La situation de l'emploi cause de légers problèmes d'adaptation

La situation de l'emploi entraîne de graves problèmes d'adaptation

#### Gestion du budget :

Structure efficace de gestion

Aucune difficulté pour l'instant

Difficultés conjoncturelles ou mineures

Difficultés marquées

#### Relations conjugales/familiales :

Struture de relations stables et d'entraide

Aucune difficulté pour l'instant

Instabilité occasionnelle dans les relations

Structure très instable

#### Fréquentations/interactions sociales :

Associations positives et (ou) à tendance non criminelle

Aucune difficulté pour l'instant

Quelques associations négatives et (ou) à tendance criminelle

Associations la plupart du temps négatives et (ou) à tendance criminelle

#### Logement :

Tendance vers la recherche de logements satisfaisants

Aucune difficulté pour l'instant

Changements occasionnels de résidence ou logement temporaire

Changements fréquents de résidence ou aucune adresse permanente

#### Comportement/vie affective :

Aucune difficulté pour l'instant

Problèmes émotifs ou de comportement traduisant un besoin d'assistance quelconque

Graves problèmes émotifs ou de comportement traduisant un besoin considérable d'assistance

#### Consommation d'alcool :

Aucune difficulté pour l'instant

Consommation occasionnelle d'alcool causant des problèmes modérés d'adaptation

Consommation fréquente ou démesurée d'alcool entraînant de graves problèmes d'adaptation

#### Consommation de drogue :

Aucune difficulté pour l'instant

Consommation occasionnelle de drogue causant une interférence modérée

Consommation fréquente ou démesurée de drogue entraînant de graves problèmes d'adaptation

#### Aptitudes mentales :

Aucune difficulté pour l'instant

Les handicaps limitent l'autonomie sans toutefois l'éliminer complètement

Les handicaps limitent considérablement l'autonomie

#### Santé :

Aucune difficulté pour l'instant

Handicap physique ou maladie nuisant au fonctionnement

Handicap physique ou maladie grave entravant considérablement le fonctionnement

#### Attitude générale :

Participation active et attitude toujours positive face à l'aide offerte

Aucune difficulté pour l'instant

Reconnaît l'existence de certains problèmes, mais accepte mal l'aide offerte

Incapable de reconnaître l'existence de problèmes et n'accepte pas l'aide offerte

#### Besoins spéciaux :

Délinquant sexuel

Détenu souffrant de troubles mentaux

Autre

#### Besoins des délinquants — Cote :

Faibles

Moyens

Élevés

#### Risque fondé sur les antécédents criminels — Cote :

Faible

Moyen/élevé

Élevé



(336 délinquants ou 15 %) et {risque élevé/besoins} (500 délinquants ou 22 %).

Dans ce contexte, les délinquants jugés à {risque élevé/besoins élevés} avaient le plus faible taux de réussite (80 %) de tous les secteurs de risque et de besoins. Par conséquent, la réduction de la fréquence de contacts pour les délinquants présentant un risque faible aurait une grande incidence sur la réaffectation et la réorientation des ressources communautaires.

Les premiers efforts consistaient essentiellement à répartir les 12 catégories de besoins de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité. L'essai pratique visait, quant à lui, à donner une meilleure idée de la contribution de chacun des facteurs à la gestion des délinquants sous surveillance dans la collectivité.

Les recherches effectuées dans le cadre de cet essai ont fait ressortir tant la proportion de délinquants dont la liberté conditionnelle a été suspendue dans les six mois suivant leur libération que d'autres relations statistiquement significatives entre des catégories de besoins précises et la probabilité de suspension. L'échantillon de l'examen opérationnel a été analysé selon la même formule (voir tableau 3). Par ailleurs, l'analyse statistique a montré que seul un secteur de besoins sur 12 (la santé) de l'échantillon de l'examen opérationnel n'avait pas de rapport avec l'échec de la mise en liberté sous condition.

## Application

À l'heure actuelle, partout au Canada, les délinquants sous responsabilité fédérale faisant l'objet d'une surveillance dans la collectivité sont évalués et réévalués par des agents de liberté conditionnelle au moyen de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité. Cette échelle offre un moyen efficace d'enregistrer le risque sur la base des antécédents criminels et des besoins, le niveau de risque et de besoins, la fréquence de contacts nécessaire et d'autres renseignements connexes sur chaque délinquant (notamment la nature de la libération et l'échéance de la peine). L'échelle existe en version imprimée, quoique les agents de liberté conditionnelle du Service se servent d'une version informatisée.

## Autre recherche

On peut actuellement effectuer, au moyen de la version informatisée de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité, une répartition des besoins déterminés pour l'ensemble de la population de délinquants sous surveillance dans la collectivité. Ce genre d'information propre à chaque délinquant, fruit des efforts déployés par environ 600 agents de liberté conditionnelle à travers le pays, reflète tant l'expérience commune de ces derniers que les connaissances qu'ils ont des libérés sous surveillance directe. Une répartition des besoins déterminés indique que les difficultés liées à l'emploi, à la situation financière, aux relations

Tableau 3

### Résultats concernant les libérés sous condition ayant des besoins déterminés

| Catégorie de besoins                 | % de délinquants ayant besoins déterminés |                     | % de délinquants suspendus dans les six mois |                     | Relations statistiquement significatives |                     |
|--------------------------------------|---|---------------------|--|---------------------|--|---------------------|
|                                      | Essai pratique                            | Examen opérationnel | Essai pratique                               | Examen opérationnel | Essai pratique                           | Examen opérationnel |
| Formation scolaire/professionnelle   | 20,8                                      | 36,6                | 35,1   | 14,2                | **                                       | ***                 |
| Emploi                               | 35,0                                      | 44,2                | 36,1   | 13,2                | ***                                      | ***                 |
| Gestion du budget                    | 37,0                                      | 38,6                | 37,1   | 12,9                | ***                                      | ***                 |
| Relations conjugales/familiales      | 33,2                                      | 27,7                | 37,3   | 14,3                | ***                                      | ***                 |
| Fréquentations/interactions sociales | 40,4                                      | 28,2                | 40,7   | 15,7                | ***                                      | ***                 |
| Logement                             | 15,5                                      | 11,4                | 45,7   | 16,1                | ***                                      | ***                 |
| Comportement et vie affective        | 34,8                                      | 39,4                | 34,4   | 13,2                | ***                                      | ***                 |
| Consommation d'alcool                | 18,6                                      | 15,1                | 46,4   | 16,3                | ***                                      | ***                 |
| Consommation de drogue               | 15,7                                      | 15,9                | 39,4   | 17,9                | ***                                      | ***                 |
| Aptitudes mentales                   | 8,7                                       | 4,9                 | 28,2   | 14,1                | ns                                       | **                  |
| Santé                                | 9,1                                       | 17,0                | 14,6   | 9,5                 | ns                                       | ns                  |
| Attitude générale                    | 25,1                                      | 10,6                | 40,2   | 14,0                | ***                                      | ***                 |

Remarque : ns = non significative, \* p < 0,05; \*\* p < 0,01; \*\*\* p < 0,001.

Besoin déterminé = certain besoin d'amélioration et grand besoin d'amélioration.

familiales ou matrimoniales et à la stabilité comportementale et émotive sont fréquentes parmi les délinquants sous surveillance dans la collectivité. Des analyses statistiques ont fait ressortir des différences entre les délinquants et les délinquantes pour seulement deux des 12 catégories de besoins. En effet, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'avoir des problèmes de drogue. Par contre, les femmes avaient plus de problèmes de santé.

Afin d'examiner les différences dans les besoins des libérés d'une étape à l'autre de la période de surveillance, on a subdivisé l'échantillon représentatif de 5 286 délinquants en trois groupes : de 0 à 6 mois, de 6 à 12 mois et 12 mois et plus. Des tendances intéressantes, quoique différentes, se sont dégagées de cette opération. En effet, les délinquants qui étaient en liberté depuis 12 mois ou plus avaient un niveau de besoins nettement inférieur à celui des délinquants libérés depuis peu de temps.

Le tableau 4 illustre les relations entre chaque secteur de besoins et la suspension de la mise en liberté sous condition (dans les six mois suivant l'évaluation au moyen de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité), et ce, pour les trois étapes de la période de surveillance. On a constaté que la majorité des besoins des libérés sont liés de façon significative à l'échec de la mise en liberté. On a observé une constante dans la corrélation entre l'échec de la mise en liberté aux trois étapes de la période de surveillance et les secteurs de besoins suivants : formation scolaire et professionnelle, emploi, relations conjugales et familiales, fréquentations et interactions sociales et

consommation de drogue. De fait, cette corrélation s'amplifie au fur et à mesure que la période écoulée en liberté sous surveillance se prolonge. Cette constatation a des implications importantes pour la prévision du risque de récidive. En effet, selon des études antérieures, les variables statiques, dont les antécédents criminels, devaient avoir une valeur prédictive plus importante que celle des besoins durant les premières étapes de la période de surveillance. Il y a quand même une bonne explication à cette situation. Si un délinquant doit finir par récidiver, ce sont les variables dynamiques (dont l'emploi, la situation familiale ou matrimoniale et les problèmes de dépendance) qui augmentent les probabilités de récidive.

## Conclusion

L'utilisation de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité a permis au Service de recueillir plus d'information qu'auparavant sur les délinquants sous responsabilité fédérale et sous surveillance dans la collectivité. On peut en effet obtenir, au moyen de cet outil, des renseignements stratégiques sur les délinquants sous responsabilité fédérale — leurs allées et venues, leurs caractéristiques et le genre de difficultés auxquelles ils se heurtent à leur libération et au cours de la période de surveillance. Si le ciblage de secteurs de besoins clés (notamment l'emploi et l'abus de drogue) pour la prestation de services a énormément de mérite, il n'en demeure pas moins que le véritable défi à relever consiste à élaborer des stratégies d'intervention dans la collectivité qui répondent aux besoins des délinquants. ■

Tableau 4

Corrélation entre les besoins déterminés et les résultats par étape (coefficient de Pearson)

| Catégorie de besoins                 | de 0 à 6 mois | de 6 à 12 mois | 12 mois et plus |
|--------------------------------------|---------------|----------------|-----------------|
| Formation scolaire/professionnelle   | 0,07**        | 0,11***        | 0,11***         |
| Emploi                               | 0,09***       | 0,08**         | 0,11***         |
| Gestion du budget                    | 0,04          | 0,09***        | 0,08***         |
| Relations conjugales/familiales      | 0,06*         | 0,08**         | 0,12***         |
| Fréquentations/interactions sociales | 0,08*         | 0,12***        | 0,12***         |
| Logement                             | 0,07**        | 0,05           | 0,12***         |
| Comportement/vie affective           | 0,02          | 0,10***        | 0,11***         |
| Consommation d'alcool                | 0,05          | 0,05           | 0,15***         |
| Consommation de drogue               | 0,10***       | 0,08**         | 0,14***         |
| Aptitudes mentales                   | 0,01          | 0,06*          | 0,02            |
| Santé                                | -0,01         | 0,01           | 0,03            |
| Attitude générale                    | 0,06*         | 0,03           | 0,04            |

Remarque : \* p < 0,05; \*\* p < 0,01; \*\*\* p < 0,001.

Besoin déterminé = certain besoin d'amélioration et grand besoin d'amélioration.

- <sup>1</sup> Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.
- <sup>2</sup> ANDREWS, D. A., BONTA, J. et HOGE, R. D., (Classification for Effective Rehabilitation: Rediscovering Psychology), *Criminal Justice and Behavior*, 17, 1990, p. 19-52.
- <sup>3</sup> Service correctionnel du Canada et Commission nationale des libérations conditionnelles, Document de travail sur les normes de surveillance de la mise en liberté sous condition, Ottawa, 1988.
- <sup>4</sup> MOTIUK, L. L., et PORPORINO, F.J., Essai pratique de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : une étude des libérés sous condition, Rapport de recherche R-06, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1989.
- <sup>5</sup> LERNER, K., ARLING, G. et BAIRD, S.C., (Client Management Classification Strategies for Case Supervision), *Crime & Delinquency*, 32, 1986, p. 254-271.
- <sup>6</sup> NUFFIELD, J., La libération conditionnelle au Canada : recherches en vue d'une normalisation des décisions, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1982.
- <sup>7</sup> MOTIUK, L.L., et BROWN, S.L., La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité, Rapport de recherche R-34, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1993.
- <sup>8</sup> MOTIUK et PORPORINO, Essai pratique de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité.
- <sup>9</sup> MOTIUK, L.L., (Assessment Methods in Corrections), rapport publié, présenté à l'occasion de la 4e conférence annuelle internationale de la Community Corrections Association, Austin, Texas, 1996.

# Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants

par Larry Motiuk<sup>1</sup>

Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

**L**e processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) a été adopté en 1994 par tous les bureaux régionaux du Service correctionnel du Canada. Il s'agit d'une évaluation exhaustive et intégrée des délinquants à leur admission dans le système fédéral. Celle-ci consiste en la collecte et l'analyse de renseignements sur des éléments liés aux antécédents criminels, à la santé mentale, à la situation sociale, à l'éducation de chaque délinquant, ainsi que d'autres facteurs pertinents pour la cotation du risque criminel que présente ce dernier et à la caractérisation de ses besoins<sup>2</sup>. Elle permet en outre de déterminer l'établissement de placement et le plan correctionnel du délinquant.

Depuis la mise en œuvre de l'EID, près de 5 350 évaluations complètes ont été effectuées et versées dans le Système de gestion des détenus (SGD). Jusqu'à récemment, à peine un tiers des données découlant de l'évaluation globale du risque et des besoins de la population carcérale étaient recueillies au moyen de l'EID. Bien que ces renseignements soient organisés de façon systématique et consignés dans le SGD, l'établissement du profil de tous les délinquants en détention exigeait l'examen du dossier de tous les délinquants qui n'ont pas fait l'objet de l'EID. Pour ce faire, on s'est servi du processus modernisé d'évaluation initiale des délinquants, au moyen duquel on avait réuni diverses données sur l'ensemble des délinquants, notamment la cotation générale du risque et des besoins (risque criminel et besoins du libéré), la note de l'Échelle d'information statistique sur la récidive — Révision (ISR-R1)<sup>3</sup> et la cote de chacune des sept catégories de besoins à l'origine du comportement criminel (l'emploi, les relations conjugales et familiales, les fréquentations, la toxicomanie, le vie sociale, la vie personnelle et affective et l'attitude générale).

L'évaluation initiale, complète, intégrée et systématique, de toute la population carcérale sous responsabilité fédérale permet au Service de prévoir la croissance de la population carcérale, de surveiller les changements dans la composition de celle-ci, d'améliorer les procédures d'évaluation du risque et de mesurer le rendement correctionnel. Le nouveau système pourrait accroître les taux de mise en liberté, dans la mesure où l'on pourrait caractériser les délinquants présentant un faible risque de récidive au début de la peine et, ainsi, réduire les coûts d'incarcération et répondre aux besoins des délinquants de façon plus humaine. Il pourrait en outre atténuer la nécessité de renforcer les mesures de sécurité et rendre accessibles de l'information utile à des fins d'évaluation. Cela aurait

éventuellement pour corollaire de rationaliser les activités et de réduire les dépenses du Service.

## Historique

**L**es demandes de renseignements du public et les études de divers groupes de travail internes continuent de souligner la nécessité d'améliorer le processus d'évaluation des délinquants et de communication des renseignements entre les composantes du système de justice pénale. Par conséquent, on s'est surtout penché sur les procédures de prise de décision et d'évaluation du risque en usage au Service correctionnel du Canada et à la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Dans le cadre de l'initiative de la Stratégie correctionnelle<sup>4</sup>, on a déterminé que les besoins à l'origine du comportement criminel devraient servir de base pour l'élaboration des programmes à l'intention des délinquants et que la prestation des services devrait être axée sur la réussite de la réinsertion sociale. Un groupe de travail national a été mis sur pied avec mission de concevoir et de mettre au point une méthode d'évaluation des délinquants à leur admission dans des établissements correctionnels fédéraux. C'est ainsi que l'EID a été élaborée dans le but d'uniformiser le processus d'évaluation et d'intégration du risque et des besoins des délinquants, à l'échelle du Service correctionnel du Canada.

En 1992-1993, tous les bureaux régionaux du Service ont mis le processus d'EID à l'essai et des améliorations y ont été apportées en conséquence. Des études ultérieures (1993-1994) ont traité des questions de la formation du personnel, de la prestation d'une aide technique ainsi que de la collecte et de l'analyse de données pour mesurer le rendement correctionnel. En novembre 1994, le Service a mis le processus en œuvre aux établissements Matsqui (Colombie-Britannique) et d'Edmonton (Alberta), au pénitencier de la Saskatchewan (Saskatchewan), aux établissements Stony Mountain (Manitoba) et Millhaven (Ontario), à la Prison des femmes (Ontario), au Centre régional de réception (Québec) et à l'établissement de Springhill (Nouvelle-Écosse).

Étant donné sa complexité et le rôle décisif que le processus allait jouer dans la définition des phases ultérieures de la peine du délinquant, le projet d'EID a nécessité l'affectation de ressources humaines et financières considérables par les établissements et les administrations centrale et régionales.

### **Le processus d'évaluation initiale**

Les agents de gestion des cas (agents de liberté conditionnelle) coordonnent, à compter de la date de la peine, la collecte de tous les renseignements pertinents (dossiers des antécédents criminels, rapports de police, transcriptions des témoignages, dossiers de la Couronne, commentaires des juges, rapports présenticiels, déclarations des victimes, etc.) à partir de sources internes et externes du Service correctionnel du Canada. Ces renseignements servent de fondement à toutes les décisions et les recommandations futures, et ce, tout au long de la peine. Dès qu'une peine fédérale est rendue (deux ans ou plus), un agent de gestion des cas interroge le délinquant en déterminant d'abord les sujets de préoccupation cruciaux (tendances suicidaires, risque pour la sécurité, etc.). L'information est ensuite transférée, en même temps que le délinquant, à un établissement fédéral doté d'une unité spécialisée d'évaluation initiale (anciennement appelée centre de réception).

Une enquête communautaire postsentencielle est effectuée par un agent de gestion des cas (agent de liberté conditionnelle) en poste dans la collectivité d'origine du délinquant. Une attention particulière est alors accordée à la nature des relations qu'entretient le délinquant avec son entourage (notamment la famille, les pairs et les employeurs), les conséquences de contacts futurs avec ces personnes, durant l'incarcération ou à la libération, et le niveau de soutien que les autres sont disposés à lui apporter à son retour dans la collectivité.

À son arrivée à une unité d'évaluation initiale, le délinquant est soumis à une entrevue d'admission, puis il suit une séance d'orientation. Cette évaluation initiale permet de dépister immédiatement, chez le délinquant, les problèmes de santé générale et de santé mentale, les risques pour la sécurité (la sienne et celle des autres) et les tendances suicidaires. Ensuite, le délinquant est soumis aux deux étapes clés du processus d'EID : l'évaluation du risque criminel d'une part, et la détermination et l'analyse des besoins, d'autre part.

L'évaluation du risque criminel de chaque délinquant s'appuie sur les antécédents criminels, la gravité de l'infraction, les antécédents de délinquance sexuelle, l'application possible des critères de maintien en incarcération, le résultat de l'Échelle d'ISR-R1 et tout

autre facteur de risque consigné dans un rapport sur le profil criminel. Celui-ci renferme des détails sur le crime pour lequel le délinquant purge une peine.

Le protocole de détermination et d'analyse des besoins définit sept catégories de besoins, à savoir l'emploi, les relations conjugales et familiales, les fréquentations, la toxicomanie, la vie sociale, la vie personnelle et affective, et l'attitude générale. Une liste d'indicateurs (environ 200 en tout) et des lignes directrices concernant la cotation ont été préparées pour chacune des sept catégories de besoins à l'origine du comportement criminel. Durant l'évaluation, tous les renseignements de base sur le délinquant sont pris en considération, y compris les caractéristiques personnelles, l'influence des autres, les facteurs conjoncturels et les conditions du milieu.

On s'appuie donc non seulement sur le processus d'EID, mais aussi sur des évaluations psychologiques, les observations du personnel de l'unité sur le comportement du délinquant et des évaluations supplémentaires (p. ex., étude, emploi et toxicomanie). Toutes ces données sont mises en commun dans le cadre d'une conférence de cas à laquelle participe une équipe pluridisciplinaire chargée du processus d'EID.

On rédige ensuite un rapport sommaire sur chaque délinquant dans lequel on indique diverses variables, dont le niveau général de risque et de besoins du délinquant, allant de risque faible/besoins faibles à risque élevé/besoins élevés; une observation sur chacune des sept catégories de besoins à l'origine du comportement criminel, soit Facteur jugé comme un atout dans la réinsertion sociale, Aucun besoin d'amélioration, Certain besoin d'amélioration ou Grand besoin d'amélioration; un ensemble de priorités liées aux besoins du libéré; une appréciation de son degré de motivation; le niveau de sécurité désigné; le dossier complet des antécédents sociaux; une décision concernant le placement en établissement. Complet et intégré, ce dossier d'évaluation sert de base pour l'établissement d'un plan correctionnel pour le délinquant.

### **Dossier des antécédents criminels**

Le tableau 1 donne un aperçu de la répartition de certains indicateurs d'évaluation du risque criminel pour tous les délinquants ayant fait l'objet d'une EID depuis la mise en œuvre du processus. Quelles conclusions peut-on tirer au sujet des antécédents criminels de la population carcérale sous responsabilité fédérale à l'entrée en établissement? Ce tableau illustre clairement que les délinquants ont déjà eu de nombreux démêlés avec le système de justice pénale. En effet, neuf délinquants sur dix et deux délinquantes sur trois ont admis être des

Tableau 1

**Indicateurs choisis des antécédents criminels des délinquants admis dans un établissement fédéral**

| Variable   | Délinquants<br>(5 235) |             | Délinquantes<br>(114) |             |
|--|------------------------|-------------|-----------------------|-------------|
|  |                        |             |                       |             |
| <b>Peines antérieures prononcées par un tribunal pour adolescentes</b> | <b>2 077</b>           | <b>40 %</b> | <b>25</b>             | <b>22 %</b> |
| Surveillance communautaire   | 1 435                  | 27 %        | 16                    | 14 %        |
| Garde en milieu ouvert   | 1 048                  | 20 %        | 15                    | 13 %        |
| Garde en milieu fermé  | 1 158                  | 22 %        | 12                    | 11 %        |
| <b>Peines antérieures prononcées par un tribunal pour adultes</b>      | <b>4 436</b>           | <b>85 %</b> | <b>65</b>             | <b>57 %</b> |
| Surveillance communautaire   | 3 732                  | 71 %        | 48                    | 42 %        |
| Peine provinciale  | 3 687                  | 70 %        | 48                    | 42 %        |
| Peine fédérale   | 1 672                  | 32 %        | 18                    | 16 %        |
| <b>Total (Adolescents et/ou adultes)</b>                               | <b>4 623</b>           | <b>88 %</b> | <b>72</b>             | <b>63 %</b> |
| <b>Antécédents</b>   |                        |             |                       |             |
| Isolement  | 1 920                  | 37 %        | 20                    | 18 %        |
| Évasion/IEL  | 1 270                  | 24 %        | 10                    | 9 %         |
| Échec de la mise en liberté sous condition                             | 1 916                  | 37 %        | 20                    | 18 %        |
| Moins de six mois depuis le dernière incarcération                     | 1 219                  | 23 %        | 16                    | 14 %        |
| Antécédents de délinquance sexuelle (y compris peine actuelle)         | 1 194                  | 23 %        | 5                     | 4 %         |

Remarque : depuis août 1996.

Tableau 2

**Corrélation (coefficient de Pearson) entre les composantes du volet {évaluation du risque criminel} du processus d'EID et d'autres instruments d'appréciation du risque (4 067 délinquants)**

|  | Niveau de risque | Adaptation au milieu carcéral – Score | Risque pour la sécurité – Score | ISR-R1 – Score |
|--|------------------|---------------------------------------|---------------------------------|----------------|
| <b>Dossier antécédents des criminels (toute catégorie)</b> | <b>,41***</b>    | <b>,54***</b>                         | <b>,28***</b>                   | <b>–,83***</b> |
| Peines antérieures – tribunal pour adolescentes            | ,24***           | ,44***                                | ,30***                          | –,48***        |
| Peines antérieures – tribunal pour adultes                 | ,37***           | ,42***                                | ,17***                          | –,78***        |
| <b>Dossier sur la gravité en l'infraction</b>              | <b>,49***</b>    | <b>,26***</b>                         | <b>,46***</b>                   | <b>–,29***</b> |
| <b>Antécédents de délinquances sexuelle</b>                | <b>,17***</b>    | <b>–,13***</b>                        | <b>,00 ns</b>                   | <b>,20***</b>  |

Remarque : \*\*\* p < 0,001; ns = non significative

récidivistes. Il convient de signaler également qu'environ un quart des délinquants admis en établissement avait été condamné pour infraction sexuelle (peine antérieure ou actuelle). Ces renseignements permettent au Service correctionnel du Canada d'établir le profil de la population carcérale sur la base du dossier des antécédents criminels, qui rend compte des condamnations antérieures et de leurs effets sur les délinquants.

L'une des façons de déterminer la validité du processus d'EID consiste à examiner le lien entre les diverses composantes du volet {évaluation du risque criminel} du processus et d'autres instruments connexes d'appréciation du risque (voir le tableau 2).

La corrélation entre le dossier des antécédents criminels (toute cause antérieure entendue par un tribunal pour adolescents ou un tribunal pour adultes) et le niveau de risque établi d'après les résultats du processus d'EID, les scores des sous-échelles de classement par niveau de sécurité (adaptation au milieu carcéral et risque pour la sécurité) et l'Échelle d'ISR-R1 était très prononcée et suivait la direction escomptée. Il en a été de même pour les résultats du dossier sur la gravité de l'infraction.

Par contre, les antécédents de délinquance sexuelle étaient en corrélation positive avec le niveau de risque déterminé au moyen du processus d'évaluation, mais en corrélation négative avec la sous-échelle (adaptation au milieu carcéral) de l'échelle de classement par niveau de sécurité et avec les résultats de l'Échelle d'ISR-R1. Les délinquants sexuels sont, dans l'ensemble, considérablement plus âgés que la population carcérale générale et ont habituellement eu moins de démêlés avec le système de justice pénale. Ce constat n'est pas surprenant, puisque ces échelles sont fondées surtout sur les antécédents criminels.

Parmi les autres façons utiles d'établir la validité du processus d'EID, mentionnons l'analyse des liens entre les résultats de l'évaluation des niveaux de besoins des délinquants et le nombre d'indicateurs présents dans chacune des sept catégories de besoins (tableau 3).

Ainsi, il devrait exister une corrélation positive entre le niveau de besoins indiqué pour chaque catégorie et le nombre d'indicateurs cochés. Les nombres mis en relief par la diagonale

Tableau 3

Liens (coefficient) entre le niveau de risque de l'EID et les indicateurs (5 238 délinquants)

| INDICATEURS                                     | Emploi      | Relations<br>conjugales/<br>familiales | Fréquentations | Toxicomanie | Vie sociale | Vie personnelle/<br>affective | Attitude<br>générale |
|---|-------------|--|----------------|-------------|-------------|-------------------------------|----------------------|
| Emploi<br>M=10,9 ET=5,6                         | 0,60        | 0,20                                   | 0,32           | 0,28        | 0,39        | 0,24                          | 0,20                 |
| Relations conjugales/familiales<br>M=6,9 SD=4,1 | 0,15        | 0,56                                   | 0,05           | 0,26        | 0,15        | 0,32                          | 0,11                 |
| Fréquentations<br>M=4,0 SD=2,3                  | 0,43        | 0,20                                   | 0,63           | 0,38        | 0,40        | 0,26                          | 0,26                 |
| Toxicomanie<br>M=12,0 SD=8,8                    | 0,27        | 0,26                                   | 0,33           | 0,78        | 0,25        | 0,24                          | 0,13                 |
| Vie sociale<br>M=5,7 SD=3,1                     | 0,43        | 0,27                                   | 0,30           | 0,31        | 0,54        | 0,25                          | 0,22                 |
| Vie personnelle/affective<br>M=13,2 SD=7,3      | 0,29        | 0,38                                   | 0,23           | 0,29        | 0,35        | 0,58                          | 0,40                 |
| Attitude générale<br>M=5,6 SD=4,7               | 0,37        | 0,24                                   | 0,40           | 0,28        | 0,38        | 0,34                          | 0,60                 |
| <b>TOTAL</b><br><b>M=58,1 D=25,8</b>            | <b>0,49</b> | <b>0,42</b>                            | <b>0,40</b>    | <b>0,57</b> | <b>0,46</b> | <b>0,46</b>                   | <b>39</b>            |

Remarque : M = moyen; ET = écart-type; p < 0,001

ombrée indiquent dans quelle mesure les liens sont constants et évoluent dans la direction escomptée. Les autres illustrent le degré d'interdépendance entre les catégories de besoins à l'étude. Comme nous pouvons le constater, tous les types de liens sont importants.

Un profil du risque et des besoins propres à tous les délinquants d'un établissement (dressé à leur entrée) peut être extrêmement utile pour l'établissement de plans correctionnels et l'évaluation de leurs progrès par la suite. À l'heure actuelle, un niveau général de risque et de besoins et une fiche concernant les sept catégories de besoins à l'origine du comportement criminel ont été établis pour tous les délinquants sous responsabilité fédérale. (Remarque : Lorsque nous avons effectué les enquêtes, certaines EID étaient en cours, donc incomplètes.)

Le tableau 4 donne un aperçu, au niveau national, des niveaux de risque et de besoins de la population carcérale des deux sexes, tels qu'ils ont été établis à l'admission. On peut constater, d'après ce tableau, qu'on a tendance à attribuer aux hommes un niveau de risque et de besoins supérieur à celui des femmes. Il est à noter toutefois que ces données sont fondées sur une population placée en établissement. La répartition serait différente s'il s'agissait d'une population nouvellement admise, puisqu'elle serait

Tableau 4

Aperçu national de la population carcérale sous responsabilité fédérale : répartition, en pourcentage, des niveaux de risque et de besoins (calculés à l'admission)

| Niveau de risque et de besoins | Délinquants<br>(11 541) |               | Délinquantes<br>(182) |               |
|--------------------------------|-------------------------|---------------|-----------------------|---------------|
|                                |                         |               |                       |               |
| Risque faible/besoin faible    | 506                     | 4,4 %         | 48                    | 26,4 %        |
| Risque faible/besoin moyen     | 490                     | 4,3 %         | 25                    | 13,7 %        |
| Risque faible/besoin élevé     | 138                     | 1,2 %         | 8                     | 4,4 %         |
| <b>Sous-total</b>              | <b>1 134</b>            | <b>9,8 %</b>  | <b>81</b>             | <b>44,5 %</b> |
| Risque moyen/besoin faible     | 213                     | 1,9 %         | 8                     | 4,4 %         |
| Risque moyen/besoin moyen      | 2 340                   | 20,3 %        | 25                    | 13,7 %        |
| Risque faible/besoin élevé     | 1 558                   | 13,5 %        | 22                    | 12,1 %        |
| <b>Sous-total</b>              | <b>4 111</b>            | <b>35,6 %</b> | <b>55</b>             | <b>30,2 %</b> |
| Risque élevé/besoin faible     | 62                      | 0,5 %         | 2                     | 1,1 %         |
| Risque élevé/besoin moyen      | 976                     | 8,5 %         | 10                    | 5,5 %         |
| Risque élevé/besoin élevé      | 5 258                   | 45,6 %        | 34                    | 18,7 %        |
| <b>Sous-total</b>              | <b>6 296</b>            | <b>54,6 %</b> | <b>46</b>             | <b>25,3 %</b> |

Remarque : août 1996

composée de délinquants purgeant des peines moins longues, au passé criminel moins lourd et posant un risque moindre. La proportion relativement grande de délinquants entrant dans la catégorie de risque et de besoins élevés tient probablement au fait qu'un grand nombre de ces détenus sont incarcérés pour

une longue période (p. ex. les condamnés à perpétuité et les délinquants dangereux) et que cette catégorie comprend les délinquants à qui on refuse la libération d'office. Le risque et les besoins propres à ces délinquants doivent être réévalués systématiquement pendant toute la période d'incarcération.

Le processus d'EID permet aussi de recueillir de l'information sur l'évaluation des besoins de chaque délinquant. Si l'on se fie aux résultats d'une étude sur la population carcérale totale, on constate qu'il y a des écarts considérables d'une catégorie de besoins à l'autre, entre les délinquants de sexe masculin et féminin (voir le tableau 5).

L'étude a révélé qu'à leur entrée en établissement, les délinquants étaient plus susceptibles d'être aux prises avec des problèmes de toxicomanie et d'attitude générale, tandis que les délinquantes éprouvaient plutôt des difficultés sur le plan des fréquentations ou des rapports avec leurs proches. Quant à l'emploi, à la vie sociale et à la vie personnelle et affective, il ne semble pas y avoir de différences marquées du point de vue statistique entre les hommes et les femmes. Autrement dit, les hommes sont tout aussi susceptibles que les femmes d'avoir des problèmes à ce niveau.

### Plans correctionnels

Les agents de gestion des cas se fondent sur les résultats de l'EID pour élaborer des plans correctionnels initiaux. En gros, le plan correctionnel vise à traiter les facteurs considérés comme étant à l'origine du comportement criminel. Tout comme l'EID, le plan correctionnel est consigné intégralement dans le Système de gestion des détenus. Il renferme trois volets : aperçu; analyse des besoins; et besoins et objectifs de programme. Dans cette dernière section, l'agent cible dans une catégorie de besoins un aspect qui pose particulièrement un problème, puis il recommande un programme.

Les besoins en programmes de chaque délinquant doivent être classés par ordre de priorité, de sorte que les interventions suivent une orientation logique. Le plan correctionnel est révisé régulièrement et modifié à mesure qu'on réussit à satisfaire des besoins à l'origine du comportement criminel ou à réduire le niveau

Tableau 5

**Aperçu national de la population carcérale sous responsabilité fédérale : répartition en pourcentage, des niveaux de besoins propres à chaque cas (établis à l'admission)**

|                                       | Délinquants<br>(11 541) |        | Délinquantes<br>(182) |        |
|---------------------------------------|-------------------------|--------|-----------------------|--------|
| <b>Niveau des besoins : catégorie</b> |                         |        |                       |        |
| <b>Points forts</b>                   |                         |        |                       |        |
| Emploi                                | 1 011                   | 8,8 %  | 26                    | 14,3 % |
| Relations conjugales/familiales       | 1 060                   | 9,2 %  | 16                    | 8,8 %  |
| Fréquentations                        | 915                     | 7,9 %  | 16                    | 8,8 %  |
| Toxicomanie                           | —                       | —      | —                     | —      |
| Vie sociale                           | 731                     | 6,3 %  | 25                    | 13,7 % |
| Vie personnelle/affective             | —                       | —      | —                     | —      |
| Attitude générale                     | 1 006                   | 8,7 %  | 32                    | 17,6 % |
| <b>Aucun problème</b>                 |                         |        |                       |        |
| Emploi                                | 1 758                   | 15,2 % | 22                    | 12,1 % |
| Relations conjugales/familiales       | 2 905                   | 25,2 % | 38                    | 20,9 % |
| Fréquentations                        | 2 111                   | 18,3 % | 19                    | 10,4 % |
| Toxicomanie                           | 2 687                   | 23,3 % | 69                    | 37,9 % |
| Vie sociale                           | 2 859                   | 24,8 % | 31                    | 17,0 % |
| Vie personnelle/affective             | 1 034                   | 9,0 %  | 22                    | 12,1 % |
| Attitude générale                     | 2 875                   | 24,9 % | 96                    | 52,8 % |
| <b>Quelques problèmes</b>             |                         |        |                       |        |
| Emploi                                | 4 350                   | 37,7 % | 89                    | 48,9 % |
| Relations conjugales/familiales       | 3 963                   | 34,3 % | 86                    | 47,3 % |
| Fréquentations                        | 4 535                   | 39,3 % | 116                   | 63,7 % |
| Toxicomanie                           | 2 317                   | 20,1 % | 43                    | 23,6 % |
| Vie sociale                           | 5 229                   | 45,3 % | 107                   | 58,8 % |
| Vie personnelle/affective             | 3 215                   | 27,9 % | 95                    | 52,2 % |
| Attitude générale                     | 3 321                   | 28,8 % | 38                    | 20,9 % |
| <b>Graves problèmes</b>               |                         |        |                       |        |
| Emploi                                | 4 422                   | 38,3 % | 45                    | 24,7 % |
| Relations conjugales/familiales       | 3 613                   | 31,3 % | 42                    | 23,1 % |
| Fréquentations                        | 3 980                   | 34,5 % | 31                    | 17,0 % |
| Toxicomanie                           | 6 537                   | 56,6 % | 70                    | 38,5 % |
| Vie sociale                           | 2 722                   | 23,6 % | 19                    | 10,4 % |
| Vie personnelle/affective             | 7 292                   | 63,2 % | 65                    | 35,7 % |
| Attitude générale                     | 4 339                   | 37,6 % | 16                    | 8,8 %  |

Remarque : août 1996

de risque. Le plan assure en outre la continuité des programmes d'un établissement à un autre et dans la collectivité.



## Que faire?

Le Service correctionnel du Canada peut maintenant faire une évaluation exhaustive, intégrée et méthodique des délinquants à leur entrée en établissement et réévaluer régulièrement ces derniers une fois qu'ils ont réintégré la collectivité. Qu'en est-il de la capacité du Service d'évaluer le risque? Et bien, nous pouvons affirmer que nous avons fait des percées importantes. Que faire maintenant? Nous devons déterminer l'efficacité de nos plans correctionnels et de nos interventions. ■

- <sup>1</sup> Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.
- <sup>2</sup> MOTIUK, L. L., (le point sur la capacité d'évaluer le risque), *Forum — Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 5, no. 2, 1993, p. 14-21.
- <sup>3</sup> SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA, *Revised Statistical Information on Recidivism Scale (SIR-R1)*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1996.
- <sup>4</sup> SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA, *La stratégie correctionnelle*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1992.

# Le classement des délinquantes en vue des interventions correctionnelles

par Kelley Blanchette<sup>1</sup>

Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

**L**e but ultime du système correctionnel canadien est la gestion du risque et l'élimination des facteurs criminogènes qui y sont associés<sup>2</sup>. On détermine le risque que présente le délinquant en décelant les variables qui contribuent au comportement criminel, puis en les évaluant. Les délinquants sont différents à plusieurs points de vue, entre autres quant aux causes et aux conséquences de leur comportement criminel, quant à leur réceptivité à l'incarcération et au traitement. Une évaluation complète peut servir à diverses fins, que ce soit pour classer le délinquant selon le niveau de sécurité, pour planifier le traitement à lui offrir ou pour préparer l'évaluation du risque avant la libération. L'évaluation des facteurs de risque et de besoins statiques et dynamiques<sup>3</sup> doit se poursuivre pendant toute la durée de la peine du délinquant. C'est ainsi qu'on pourra classer le délinquant dans la catégorie appropriée et qu'on pourra adapter son plan correctionnel. Cet article donne un aperçu des pratiques actuelles d'évaluation et de classement des délinquantes.

**D**ans le passé, on a fait peu d'études empiriques sur les délinquantes, en particulier dans le domaine des pratiques objectives d'évaluation. Aujourd'hui, la situation a changé et les chercheurs s'intéressent au classement et à l'évaluation des délinquantes.

Bien que la plupart des outils servant au classement aient été élaborés en fonction des délinquants, certains, comme les Stratégies de gestion des cas et l'Inventaire du niveau de service — révisé, sont utilisés régulièrement et efficacement auprès des délinquantes. Cette situation est digne de mention, puisque l'évaluation des délinquantes joue un rôle important dans la gestion et les programmes correctionnels.

## Évaluation initiale

Tous les délinquants sous responsabilité fédérale sont soumis à un processus complet et intégré qu'on appelle évaluation initiale du délinquant (EID). Cette évaluation comporte plusieurs éléments : évaluation communautaire, évaluation préliminaire, évaluation du risque criminel, détermination et analyse des besoins, évaluation psychologique et évaluations supplémentaires, profil criminel. On a commencé à utiliser le processus d'évaluation initiale en novembre 1994. Il permet d'obtenir un résumé des inquiétudes particulières à propos du délinquant, le cas échéant, de déterminer les besoins

du délinquant en traitement ainsi que sa réaction éventuelle au traitement, et d'évaluer le risque de récidive.

L'évaluation communautaire permet de définir les préoccupations essentielles (le cas échéant) et nécessite la consultation des rapports de police, du dossier médico-légal et des dossiers de détention. L'évaluation préliminaire concerne l'administration de la peine et les renseignements sur la sécurité, les antécédents médicaux et l'examen médical, l'état de santé mentale, le risque et les possibilités de suicide. L'évaluation du risque criminel porte sur les antécédents criminels (condamnations criminelles en tant que jeune contrevenant, condamnations antérieures en tant qu'adulte et infractions à l'origine de la peine actuelle), les critères de maintien en incarcération et tout autre facteur connexe. La définition et l'analyse des besoins couvre sept sphères de besoins, dont l'emploi et l'éducation, les relations conjugales et familiales, les fréquentations (de personnes criminelles ou non), la toxicomanie, la vie dans la collectivité, la vie personnelle et affective, et l'attitude générale. Les évaluations psychologiques et supplémentaires sont adaptées en fonction du délinquant et peuvent porter sur des considérations et des besoins particuliers. Enfin, on établit un profil criminel, qui décrit l'infraction à l'origine de la peine actuelle.

## Classement selon le niveau de sécurité

Jusqu'à tout récemment, il n'y avait au Canada qu'une seule prison fédérale pour les délinquantes, la Prison des femmes à Kingston. Cette prison est un établissement à sécurité maximale; en conséquence, sauf certaines exceptions, les femmes condamnées à une peine de deux ans ou plus purgeaient leur peine dans cet établissement, indépendamment de la cote de sécurité qui leur avait été attribuée.

Certains auteurs<sup>4</sup> se sont demandé pourquoi on évaluait les délinquantes pour les classer selon le niveau de sécurité, puisqu'elles étaient toutes incarcérées dans le même établissement. Cependant, comme on a construit cinq nouveaux établissements fédéraux pour les femmes, la question de l'évaluation en vue du classement selon le niveau de sécurité a pris une grande importance.

En 1988, le Service correctionnel du Canada a commencé à utiliser l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) pour classer les délinquants sous responsabilité fédérale d'une façon objective et normalisée. Cette échelle est composée de deux sous-échelles auxquelles on attribue un score indépendant : la sous-échelle d'adaptation à l'établissement (cinq items) et la sous-échelle du risque pour la sécurité (sept items). Les scores varient entre 0 et 186 points pour la première sous-échelle, et entre 17 et 190 points pour la deuxième. Lorsque le score augmente pour l'une ou l'autre des sous-échelles, on classe le délinquant dans un niveau de sécurité plus élevé. Les valeurs limites de l'échelle sont fixées de telle sorte qu'on retrouve 15 % des délinquants dans le niveau de sécurité minimale, 73 % dans le niveau de sécurité moyenne et 12 % dans le niveau de sécurité maximale.

Un rapport publié récemment<sup>5</sup> a démontré que l'ECNS est un outil de classement fiable et valide, qui est utile autant pour les femmes que pour les hommes. Il est intéressant de remarquer que les scores totaux moyens étaient identiques (111,6) pour les hommes et pour les femmes. Avec un échantillon de 65 délinquantes, les chercheurs ont démontré que le classement effectué à l'aide de l'échelle était en accord avec les décisions de placement pénitentiaire dans la totalité des cas.

### **Évaluation des besoins et programmes correctionnels**

La recherche a montré que les délinquantes ont des besoins divers; elles ont des difficultés sur le plan de l'emploi et de l'éducation, des problèmes conjugaux ou familiaux, des problèmes d'alcool ou de toxicomanie. Bien que beaucoup de ces besoins soient semblables à ceux des délinquants, la recherche révèle que les délinquantes ont aussi des besoins disparates et des priorités différentes.

Ainsi, les délinquantes ont un taux de prévalence de troubles mentaux supérieur à celui observé chez les hommes et les femmes de la population générale<sup>6</sup>; chez les délinquantes, ce taux est supérieur à celui des hommes et des femmes en général et à celui des délinquants<sup>7</sup>. Cette constatation s'applique en particulier aux troubles psychiatriques graves comme la schizophrénie et le trouble bipolaire, ainsi qu'aux troubles comme la dépression, les troubles anxieux et la pharmacodépendance. Bien que les troubles mentaux ne soient pas en eux-mêmes directement associés à la criminalité ou à la récidive, d'autres besoins dans le domaine de la santé émotionnelle des délinquantes nécessitent une intervention et semblent être liés à des facteurs criminogènes.

Par exemple, une étude<sup>8</sup> a révélé qu'une tentative de suicide est la variable prédictive la plus déterminante de la récidive avec violence chez un échantillon de délinquantes sous responsabilité fédérale; dans une autre étude<sup>9</sup>, on a trouvé un taux beaucoup plus élevé d'automutilation chez les femmes récidivistes que chez les non-récidivistes. Ces résultats valent d'être mentionnés, étant donné que près de 50 % des femmes purgeant une peine fédérale ont déjà tenté de se suicider (comparativement à moins de 15 % des délinquants)<sup>10</sup>. Bien que les actes d'automutilation ou les tentatives de suicide commis dans le passé soient des facteurs de risque statiques, il est possible que les comportements autodestructeurs actuels ou futurs augmentent la probabilité de récidive. Ces éléments constituent des facteurs dynamiques qui peuvent faire l'objet d'un traitement. Il y a de bonnes chances pour que les recherches prospectives démontrent que ces facteurs ne sont criminogènes que pour les délinquantes.

Le processus d'évaluation initiale comprend un protocole structuré d'évaluation des besoins appelé Détermination et analyse des besoins (DAB). Ce protocole permet d'évaluer les délinquants dans sept sphères de besoins (domaines), chaque domaine comportant de nombreux indicateurs. Les sept domaines sont l'emploi (35 indicateurs), les relations conjugales et familiales (31 indicateurs), les fréquentations et les interactions sociales (11 indicateurs), la toxicomanie (29 indicateurs), la vie dans la collectivité (21 indicateurs), la vie personnelle et affective (46 indicateurs) et l'attitude générale (24 indicateurs). Le processus permet de classer les délinquants dans chaque domaine selon quatre catégories, allant de {tout pour l'adaptation à la collectivité} à {besoin considérable d'amélioration}. Le processus de la DAB peut donc être utilisé comme outil pour déceler les besoins en matière de traitement et les classer en ordre de priorité.

On présente au tableau 1 les résultats de la définition des besoins qui a été effectuée, dans chaque domaine, chez les femmes purgeant une peine fédérale à leur admission à l'établissement. Ces résultats concernent toutes les délinquantes soumises à l'évaluation au moyen du processus de la DAB depuis que celui-ci a été mis en application.

La majorité des femmes purgeant une peine fédérale ont un problème de toxicomanie à leur admission à l'établissement. En outre, près de 90 % des délinquantes ont un besoin {modéré} ou {considérable} d'amélioration dans le domaine de la vie personnelle et affective. Comme leurs homologues masculins, elles ont aussi des problèmes importants sur le plan de l'éducation et de l'emploi et des difficultés conjugales ou familiales. Heureusement, tous les

Tableau 1

**Définition des besoins des femmes purgeant une peine fédérale à leur admission (n = 182)**

| Domaine de besoins              | Atout pour l'adaptation à la collectivité (%) | Aucun besoin immédiat (%) | Besoin modéré (%) | Besoin considérable (%) |
|---------------------------------|---|---------------------------|-------------------|-------------------------|
| Éducation/emploi                | 14,3  | 12,1                      | 48,9              | 24,7                    |
| Relations conjugales/familiales | 8,8   | 20,9                      | 47,3              | 23,1                    |
| Fréquentations                  | 8,8   | 10,4                      | 63,7              | 17,0                    |
| Toxicomanie                     | n/a   | 37,9                      | 23,6              | 38,5                    |
| Vie dans la collectivité        | 13,7  | 17,0                      | 58,8              | 10,4                    |
| Vie personnelle/affektive       | n/a   | 12,1                      | 52,2              | 35,7                    |
| Attitude générale               | 17,6  | 52,7                      | 20,9              | 8,8                     |

Source : SGD, base de données informatisée du Service correctionnel du Canada

domaines cibles (mais non pas nécessairement tous les indicateurs qu'ils comportent) correspondent à des besoins liés à des facteurs criminogènes qui peuvent faire l'objet d'interventions. Plus nombreux sont les indicateurs qui s'appliquent à la délinquante dans chaque domaine, plus le score attribué à ce domaine a de chances de se situer dans les catégories {besoin modéré d'amélioration} ou {besoin considérable d'amélioration}. Le tableau 2 montre la relation entre le nombre d'indicateurs dans chaque domaine et le niveau de risque et de besoins déterminé sur l'échelle des quatre catégories.

Comme on pouvait s'y attendre, toutes les corrélations se trouvant sur la diagonale montrent une relation positive et statistiquement significative, ce qui confirme que la DAB est bien appliquée, puisque le niveau de risque et de besoins est plus élevé lorsqu'un plus grand nombre d'indicateurs sont présents. En outre, un niveau élevé de besoins dans le domaine de l'éducation et de l'emploi est

associé à la présence d'indicateurs dans d'autres domaines. Selon une interprétation, si une délinquante a un besoin considérable d'amélioration dans le domaine de l'éducation et de l'emploi, il est probable qu'elle a aussi de graves problèmes dans d'autres domaines.

L'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité (EERBC), le prédécesseur du processus de la DAB, permet d'évaluer, dans douze domaines, les besoins des délinquants au moment de leur mise en liberté dans la collectivité et par la suite. Cette échelle a été mise en application en 1990 pour évaluer le risque et établir les normes de surveillance dans la collectivité. Le tableau 3 présente la distribution des pourcentages associés à chaque domaine pour un échantillon de 175 délinquantes sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.

La comparaison des tableaux 1 et 3 laisse supposer que les femmes purgeant une peine fédérale ont des besoins plus élevés au moment de l'admission qu'à la mise en liberté. Cependant, cela ne signifie pas nécessairement que les besoins diminuent (par exemple grâce au traitement) durant la période d'incarcération. Ces données ont été tirées de deux échantillons différents et on pourrait les interpréter en disant que les délinquantes ayant des besoins plus faibles sont plus susceptibles d'être mises en liberté.

Bien qu'il n'y ait que très peu de recherches dans le domaine, les études sur l'efficacité du traitement offert aux délinquantes ont donné des résultats équivoques<sup>11</sup>. Plus précisément, à peu près rien ne prouve que les programmes offerts en établissement réduisent le taux de récidive chez les délinquantes mises en liberté. On en est aussi arrivé à cette conclusion dans une étude faite récemment sur les

Tableau 2

**Interrelations entre les niveaux de risque et de besoins et les indicateurs de chaque domaine pour les femmes purgeant une peine fédérale (n = 182)**

| Indicateurs                        | Niveau de risque et de besoins |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
|------------------------------------|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                    | E                              | F                | FR               | T                | VC               | VPA              | At               |
| Emploi (E)                         | ,44 <sup>d</sup>               | ,04              | ,16 <sup>a</sup> | ,16 <sup>a</sup> | ,17 <sup>a</sup> | ,14              | ,07              |
| Famille (F)                        | ,23 <sup>b</sup>               | ,24 <sup>b</sup> | ,04              | ,14              | ,05              | ,17 <sup>a</sup> | -,05             |
| Fréquentations (FR)                | ,36 <sup>d</sup>               | ,15 <sup>a</sup> | ,30 <sup>d</sup> | ,14              | ,14              | ,22 <sup>b</sup> | ,10              |
| Toxicomanie (T)                    | ,24 <sup>b</sup>               | ,20 <sup>b</sup> | ,20 <sup>b</sup> | ,55 <sup>d</sup> | ,07              | ,26 <sup>c</sup> | ,13              |
| Vie dans la collectivité (VC)      | ,38 <sup>d</sup>               | ,09              | ,13              | ,09              | ,23 <sup>b</sup> | ,21 <sup>b</sup> | ,07              |
| Vie personnelle et affective (VPA) | ,31 <sup>d</sup>               | ,16 <sup>a</sup> | ,13              | ,22 <sup>b</sup> | ,08              | ,35 <sup>d</sup> | ,18 <sup>a</sup> |
| Attitude générale (At)             | ,32 <sup>d</sup>               | ,19 <sup>b</sup> | ,28 <sup>c</sup> | ,31 <sup>d</sup> | ,09              | ,33 <sup>d</sup> | ,38 <sup>d</sup> |

Remarque : <sup>a</sup> p < 0,5; <sup>b</sup> p < 0,01; <sup>c</sup> p < 0,001; <sup>d</sup> p < 0,0001

Tableau 3

## Besoins des délinquantes après la mise en liberté (n = 175)

| Domaine de besoins                 | Atout pour l'adaptation à la collectivité (%) | Aucun besoin immédiat (%) | Besoin modéré (%) | Besoin considérable (%) |
|------------------------------------|---|---------------------------|-------------------|-------------------------|
| Formation scolaire/professionnelle | s.o.  | 65,7                      | 29,1              | 5,1                     |
| Emploi                             | 12,0  | 44,6                      | 36,6              | 6,9                     |
| Gestion du budget                  | 10,2  | 54,0                      | 26,1              | 9,7                     |
| Relations conjugales/familiales    | 21,1  | 44,6                      | 24,6              | 9,7                     |
| Fréquentations                     | 25,6  | 45,3                      | 25,0              | 4,1                     |
| Logement                           | 19,0  | 65,5                      | 12,6              | 2,9                     |
| Comportement/vie affective         | s.o.  | 56,3                      | 33,0              | 10,8                    |
| Consommation d'alcool              | s.o.  | 89,1                      | 8,6               | 2,3                     |
| Consommation de drogue             | s.o.  | 89,7                      | 8,6               | 1,7                     |
| Aptitudes mentales                 | s.o.  | 95,4                      | 4,0               | 0,6                     |
| Santé                              | s.o.  | 76,7                      | 18,8              | 4,5                     |
| Attitude                           | 36,2  | 55,7                      | 6,3               | 1,7                     |

Remarque : s.o. = sans objet

programmes communautaires (exemplaires) pour les femmes purgeant une peine fédérale<sup>12</sup>, dans laquelle on a établi que les programmes offerts aux femmes sont non seulement structurés pour les hommes, mais qu'ils sont aussi mal adaptés aux femmes.

Sur une note plus positive, on pourrait soutenir que rien ne prouve non plus que les programmes de traitement offerts aux délinquantes ne sont pas efficaces. En outre, la mise en application de protocoles structurés d'évaluation des besoins et l'augmentation de leur utilité dans la planification des programmes et la prévision du risque pourraient améliorer de beaucoup la possibilité d'adapter des programmes visant à réduire le risque que présentent les délinquantes.

### Évaluation du risque et récidive

L'évaluation du risque et l'évaluation des besoins sont toutes deux des stratégies de gestion correctionnelles. L'évaluation du risque porte habituellement à la fois sur le risque et sur les besoins liés aux facteurs criminogènes. Cependant, la composante des besoins peut être soumise à des interventions et sert donc à adapter les stratégies de traitement.

Dans les milieux correctionnels provinciaux et fédéraux, on utilise couramment des instruments statistiques objectifs<sup>13</sup> pour évaluer le risque. On se

sert régulièrement de l'Inventaire du niveau de service — révisé (INS-R)<sup>14</sup>. L'INS-R est l'outil de classement qui a fait l'objet du plus grand nombre de recherches en Amérique du Nord. Il est unique en son genre parce qu'il a été mis à l'essai auprès de délinquants et de délinquantes (956 et 1 141 respectivement) et qu'on a établi des normes pour ces deux groupes. Reconnu comme valide et fiable pour les délinquants des deux sexes, il s'est montré utile pour prévoir le placement dans un niveau de sécurité particulier, l'adaptation à l'établissement, le placement en isolement, l'octroi de la libération conditionnelle, la violation des conditions de la libération, le placement en maison de transition et diverses mesures liées à la période postlibératoire.

Dans le cadre d'une étude effectuée récemment<sup>15</sup>, on a administré l'INS à un large échantillon (n = 526) de délinquantes purgeant une peine de moins de deux ans. Les résultats ont révélé que les valeurs limites fondées sur les normes s'appliquant aux hommes ne fonctionnent pas avec les femmes. Le score moyen pour l'échantillon a été de 15,5; les scores moyens pour les hommes dans la même situation allaient de 20,9 à 25,1.

Les auteurs ont construit cinq catégories de risque pour qu'environ 20 % des scores de l'échantillon puissent être classés dans chaque niveau. Les analyses statistiques ont révélé une augmentation régulière de la récidive à mesure que le niveau de risque selon l'INS augmentait.

C'est là la première application consignée de l'INS à un large échantillon de délinquantes dans une étude longitudinale. Bien que les résultats confirment l'utilité de l'INS pour le classement des délinquantes et la prévision du risque qu'elles peuvent présenter, ils montrent aussi qu'il est nécessaire d'établir des catégories de risque distinctes pour ce groupe. Il faut espérer que d'autres chercheurs examineront la faisabilité de cette suggestion.

Les Stratégies de gestion des cas (SGC) sont un instrument d'évaluation qui a été élaboré à l'origine pour fournir aux agents de probation des renseignements devant les aider à effectuer des interventions pertinentes. Bien que les SGC tiennent compte de diverses sources d'information, la principale composante est une entrevue semi-structurée qui porte sur l'attitude du délinquant face à l'infraction, ses antécédents, ses projets et ses problèmes actuels. Cette entrevue est généralement effectuée dans le cadre de l'évaluation initiale. Le dossier d'entrevue est un protocole normalisé de 71 questions sur les attitudes du délinquant, ses

antécédents, son comportement et la perception qu'a l'agent des facteurs qui ont contribué au comportement criminel.

Dans une enquête innovatrice<sup>16</sup>, des chercheurs ont utilisé les SGC pour en extraire certains éléments et construire des scores de risque composés pour chaque récidive générale ou violente dans un échantillon de 81 femmes purgeant une peine fédérale mises en liberté. Dans l'ensemble, les scores de risque composés représentaient respectivement 48 et 45 % de la variance expliquée dans la récidive générale et violente. Les résultats ont démontré qu'on peut se servir de mesures du risque objectives pour évaluer le risque de récidive. En outre, ces mesures peuvent être manipulées et adaptées à des groupes particuliers, comme les femmes purgeant une peine fédérale.

### Analyse

Les paradigmes de l'évaluation et du classement sont des reformulations de ce que nous savons déjà à propos des variables relatives au risque et aux besoins. L'évaluation et le classement de tous les délinquants sont essentiels au placement dans le niveau de sécurité approprié, au traitement et à la prévision du risque. Lorsqu'on classe les délinquants selon le niveau de sécurité approprié, on décèle les délinquants qui présentent un faible risque et on peut appliquer des solutions de rechange à l'incarcération plus humanitaires et moins coûteuses. En outre, les crédits pourraient être réaffectés à des stratégies de programme adaptées aux délinquants à risque élevé. Les conclusions préliminaires indiquent qu'il est souhaitable d'utiliser l'ECNS pour classer les délinquantes. Les recherches prospectives évalueront l'utilité de cette échelle en tant qu'outil de prévision pour ce groupe (par exemple, dans le cas des incidents en établissement).

Beaucoup d'études montrent que nos outils d'évaluation du risque et des besoins sont fiables et valides pour les délinquantes. Cependant, il nous faut aussi tenir compte de questions qui pourraient s'avérer particulièrement importantes pour la réussite ou l'échec de la mise en liberté (comme les incidents d'automutilation ou les tentatives de suicide). Bien que la DAB et l'EERBC comportent l'élément suicide/automutilation comme indicateur de problèmes dans la vie personnelle et affective, nous croyons qu'il faudrait accorder plus d'importance à cette variable lorsqu'on évalue des délinquantes. Il se peut que cet élément ait une grande valeur de prédiction. En outre, les problèmes conjugaux et familiaux peuvent s'avérer déterminants pour prévoir le comportement durant la mise en liberté. Ainsi, les délinquantes sont beaucoup plus susceptibles que leurs homologues masculins de s'occuper des enfants. Cette question est importante lorsqu'on considère que la plupart des outils statistiques négligent de considérer l'éducation des enfants à temps plein comme un {emploi} véritable.

Bien que les outils actuels semblent nous permettre d'évaluer avec exactitude le risque et les variables liées aux besoins chez les délinquantes, il y a place à l'amélioration. Comme le démontrent les SGC, nous pouvons encore améliorer nos outils de classement pour les adapter davantage au groupe étudié.

La prévision dynamique du risque exige que les divers facteurs de risque et de besoins soient d'abord évalués, puis réévalués de façon régulière (par exemple, tous les six mois). Nous sommes d'avis que la prévision sera plus exacte si on évalue les variables dynamiques régulièrement. Il faudrait donc évaluer périodiquement les variables qui peuvent changer avec le temps, de sorte que la prévision du risque soit fondée sur l'information la plus récente possible. ■

- <sup>1</sup> Direction de la recherche, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.
- <sup>2</sup> Les besoins liés aux facteurs criminogènes correspondent aux facteurs de risque qui peuvent être modifiés et qui, lorsqu'ils sont modifiés, entraînent des changements dans la probabilité de récidive.
- <sup>3</sup> Les facteurs statiques sont les caractéristiques du délinquant qui ne peuvent être changées (comme le sexe et les antécédents criminels). Les facteurs dynamiques sont les caractéristiques qui peuvent être modifiées et faire l'objet d'interventions (comme les attitudes procriminelles, l'éducation et les problèmes de toxicomanie).
- <sup>4</sup> BURKE, P. et ADAMS, L., *Classification of Women Offenders in State Correctional Facilities: A Handbook for Practitioners*, Washington, U.S. Department of Justice, 1991.
- <sup>5</sup> LUCIANI, F.P., MOTIUK, L.L. et NAFEKH, M., Examen opérationnel de la fiabilité, de la validité et de l'utilité pratique de l'échelle de classement par niveau de sécurité, Service correctionnel du Canada, Ottawa, 1996.
- <sup>6</sup> MOTIUK, L.L. et PORPORINO, F., *The Prevalence, Nature, and Severity of Mental Health Problems among Federal Male Inmates in Canadian Penitentiaries*, Service correctionnel du Canada, Ottawa, 1991.
- <sup>7</sup> BLANCHETTE, K., *The Relationships between Criminal History, Mental Disorder, and Recidivism among Federally Sentenced Female Offenders*, thèse de maîtrise inédite, Carleton University, Ottawa, 1996.
- <sup>8</sup> BLANCHETTE, K. et MOTIUK, L.L., *Female Offender Risk Assessment: The Case Management Strategies Approach*, communication présentée à la convention annuelle de la Société canadienne de psychologie, Charlottetown, 1995.
- <sup>9</sup> BONTA, J., PANG, B. et WALLACE-CAPRETTA, S., "Predictors of Recidivism among Incarcerated Female Offenders", *The Prison Journal*, 75, 3, 1990, p. 227-293.
- <sup>10</sup> LOUCKS, A. et ZAMBLE, E. "Comparaison des délinquantes et des délinquants ayant commis une infraction grave", *Forum — Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 6, no 1, 1994, p. 22-25.
- <sup>11</sup> BLANCHETTE et MOTIUK, *Female Offender Risk Assessment*. Voir aussi BONTA, PANG et WALLACE-CAPRETTA, *Predictors of Recidivism*.
- <sup>12</sup> DAUVERGNE-LATIMER, M., *Exemplary Community Programs for Federally Sentenced Women: A Literature Review*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1995.
- <sup>13</sup> Les mesures statistiques utilisent une combinaison de variables prédictives dérivées de façon empirique de sorte que leur association statistique avec la récidive est maximisée. Dans le contexte de l'évaluation du risque, les mesures statistiques produisent une valeur dans un éventail de scores possibles, un score plus élevé signifiant une plus grande probabilité de récidive.
- <sup>14</sup> ANDREWS, D.A. et BONTA, J., *The Level of Service Inventory — Revised*, Toronto, Multi Health Systems, 1995.
- <sup>15</sup> COULSON, G., LLACQUA, G., NUTBROWN, V., GIULEKAS, D. et CUDJOE, F., "Predictive Utility of the SLI for Incarcerated Female Offenders", *Criminal Justice and Behavior*, no 23, 3, 1996, p. 427-439.
- <sup>16</sup> BLANCHETTE et MOTIUK, *Female Offender Risk Assessment*.

# Le classement des délinquants selon le niveau de risque et de besoins

par Gilbert Taylor<sup>1</sup>

Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

**L**e Service correctionnel du Canada a pour mandat de protéger le public tout en aidant les délinquants à se préparer à leur réinsertion sociale comme citoyens respectueux des lois. Pour réaliser son mandat, le Service doit être en mesure d'évaluer correctement les besoins des délinquants et le risque qu'ils présentent, et donner suite aux résultats de cette évaluation par une gestion appropriée du risque (incarcération, conception d'un programme adapté, surveillance structurée dans la collectivité, etc.). Cette démarche revêt une importance particulière pour les délinquants présentant un risque et des besoins élevés. Le Service correctionnel du Canada a fait des progrès importants dans ce domaine en mettant en œuvre des politiques et des procédures qui permettent une évaluation et une gestion systématiques des besoins des délinquants et du risque qu'ils présentent.

Dans cet article, nous examinerons l'expérience du Service dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une méthode de classement des délinquants selon leurs niveaux de risque et de besoins.

## Pourquoi évaluer le risque que présente un délinquant et ses besoins?

**L**es recherches<sup>2</sup> effectuées à l'intérieur et à l'extérieur du Service correctionnel du Canada montrent :

- que les facteurs liés aux antécédents criminels d'un délinquant comptent aussi pour beaucoup dans l'échec de sa mise en liberté sous condition;
- qu'il existe un lien entre l'importance des besoins d'un délinquant, la nature de l'infraction qu'il a commise et la récidive;
- que l'évaluation combinée du risque et des besoins permet de mieux prévoir quels délinquants vont récidiver.

En classant correctement les délinquants d'après leur niveau de risque et de besoins, le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles peuvent prendre les décisions de gestion appropriées, réduire la récidive et mieux protéger le public.

## Comment procède-t-on au classement d'un délinquant selon son niveau de risque et de besoins?

Le processus d'évaluation initiale du délinquant constitue un bon exemple d'une d'évaluation structurée du risque et des besoins que l'on a mise au point afin d'améliorer la façon d'aborder le placement pénitentiaire. L'information est obtenue (au moyen d'entrevues et d'un examen du dossier) auprès de sources internes et externes, comme les tribunaux, la police, le dossier de probation, les rapports des victimes, la famille, les employeurs et les déclarations du délinquant. À tout cela peuvent s'ajouter des évaluations psychologiques et des évaluations de la formation scolaire et professionnelle, de la toxicomanie, de la violence familiale et de la psychopathie. Les agents de gestion des cas travaillant dans les unités d'admission centrales s'appuient alors sur une approche multidisciplinaire et travaillent en équipe en organisant des conférences de cas pour rassembler l'information sous la forme d'un rapport récapitulatif complet. Pour chacun des délinquants, les agents de gestion des cas proposent une évaluation combinée du risque et des besoins qui peut aller de {faible-faible} à {élevé-élevé}.

Le Rapport d'évaluation initiale s'inscrit dans un système novateur qui permet de consigner automatiquement de l'information : les données de l'évaluation sont introduites en direct dans le Système de gestion des détenus (SGD), sur le réseau de l'ordinateur central du Service. Pour chaque élément de l'évaluation, l'agent de gestion du cas peut indiquer la présence, le cas échéant, d'un indicateur (brève description d'un facteur de risque), évaluer les niveaux de risque et de besoins, et ajouter un commentaire qui complète l'analyse. Cette approche favorise un accès facile à une base de renseignements statistiques précis relatifs aux besoins des délinquants et au risque qu'ils présentent, ce qui facilite la gestion des cas et la recherche.

Le processus d'évaluation initiale des délinquants comprend deux étapes principales : l'évaluation du risque criminel et la définition et l'analyse des besoins.



## Évaluation du risque criminel

Le niveau de risque criminel d'un délinquant reçoit la cote {élevé}, {moyen} ou {faible}, selon les résultats de l'examen systématique des renseignements recueillis dans les domaines suivants :

- *Dossier criminel* — nombre et nature des infractions à l'origine des peines antérieure(s) et actuelle — perpétrées à l'âge adulte ou avant — et nombre de périodes sans perpétration de crimes;
- *Gravité de l'infraction* — pour les condamnations antérieure(s) et à l'origine de la peine actuelle — type d'infraction, durée de la peine, degré de force utilisée et blessures physiques ou mentales infligées;
- *Antécédents de délinquance sexuelle* — type d'infractions sexuelles ou liées à la sexualité, à l'origine des peines antérieure(s) ou actuelle, information des victimes, évaluation des blessures graves infligées et antécédents de traitement;
- *Examen des critères de maintien en incarcération* — critères prévus par la loi pour empêcher la libération d'office des délinquants dangereux;
- *Échelle d'information statistique sur la récidive* — instrument statistique servant à prévoir la récidive.

Les responsables de la gestion des cas doivent ensuite inclure une description des infractions à l'origine de la peine courante et une analyse des tendances criminelles.

## Détermination et analyse des besoins

De la même façon, on évalue le niveau de besoins des délinquants en fonction des résultats obtenus après examen de sept catégories de besoins :

- emploi;
- relations conjugales/familiales;
- fréquentations/interactions sociales;
- toxicomanie;
- vie dans la collectivité;
- vie personnelle et affective;
- attitude générale.

Dans chaque catégorie de besoins, les agents de gestion des cas identifient des indicateurs (facteurs de risque) et évaluent l'intensité du besoin. Ils ajoutent des détails sur les catégories de besoins et font des recommandations quant au programme à suivre pour répondre à ces besoins. Ils décrivent

le désir du délinquant de changer et d'autres caractéristiques spécifiques (par exemple, les difficultés d'apprentissage), ils relatent les antécédents sociaux du délinquant et notent les sujets de préoccupations immédiats (par exemple, les tendances suicidaires ou l'état de santé physique et mentale).

## Quelle utilisation le Service correctionnel du Canada fait-il de cette information?

Si l'on veut être en mesure de prendre de saines décisions de gestion tout au long de la peine, il est essentiel que l'on puisse compter sur une évaluation sûre du risque présenté par le délinquant et de ses besoins. L'information recueillie et analysée dans le cadre du processus d'évaluation initiale aide les responsables à prendre des décisions quant au besoin d'une intervention immédiate ou d'une surveillance intensive, aux programmes requis, aux exigences de sécurité, à la détermination du niveau initial de classement sécuritaire et au placement pénitentiaire.

L'établissement de réception se sert des résultats de l'évaluation du risque et des besoins pour établir le plan correctionnel du délinquant : on y définit les priorités relativement aux besoins à l'origine du comportement criminel et les interventions correspondantes, de même que l'intensité du traitement selon le niveau de risque présenté par le délinquant.

Toute décision relative au transfèrement d'un délinquant à un établissement de niveau de sécurité inférieur, à la mise en liberté sous condition ou au maintien en incarcération d'un délinquant au delà de la date de sa libération d'office s'appuie aussi sur l'évaluation structurée du risque et des besoins du délinquant. Une fois que celui-ci obtient une mise en liberté sous surveillance, on se sert de l'évaluation du risque et des besoins pour déterminer quelle devrait être la fréquence minimale des contacts et pour orienter la gestion du cas.

## Origine du classement selon le niveau de risque et de besoins

L'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité est le fruit d'une initiative entreprise en 1988 afin d'élaborer de nouvelles normes de surveillance des délinquants libérés sous condition. Mise en œuvre en 1990, cette échelle constitue la toute première méthode systématique et globale de classement des délinquants selon le niveau de risque et de besoins utilisée par le Service.

## Qu'advint-il par la suite?

Après une longue période de recherche et de développement assortie de projets pilotes dans des établissements pour détenus de sexe masculin dans toutes les régions du pays et à la Prison des femmes, le Service correctionnel du Canada a fini par adopter véritablement le processus d'évaluation initiale en novembre 1994.

La méthode adoptée apportait des améliorations notables à la version utilisée antérieurement dans la collectivité :

- regroupement en sept catégories des 12 catégories originales de besoins de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité;
- examen détaillé et détermination des facteurs de risque (indicateurs);
- ajout d'un niveau de risque moyen;
- création d'inventaires de dépistage afin de prévenir les suicides et de guider l'orientation vers les programmes de compétences psychosociales.

Depuis la mise en œuvre du processus, on a procédé au classement selon le niveau de risque et de besoins d'environ 6 000 délinquants nouvellement admis sous responsabilité fédérale. En outre, le Service correctionnel du Canada vient de terminer un exercice de rattrapage pour les délinquants incarcérés avant l'adoption du processus. Pour ces délinquants, on a appliqué une méthode modifiée selon laquelle les agents de gestion des cas n'attribuent de cotes qu'aux niveaux de risque et de besoins, de même qu'aux sept catégories de besoins.

## À quoi ressemble un profil du risque et des besoins?

Maintenant que l'on attribue à tous les délinquants sous responsabilité fédérale une notation d'après le risque qu'ils présentent et leurs besoins, il est possible de dresser un profil de la population carcérale. Le tableau donne un aperçu des niveaux de risque et de besoins à l'échelle nationale pour tous les détenus, au moment de leur admission dans un établissement fédéral.

Quelles difficultés a posées la mise en œuvre du système de classement selon le niveau de risque et de besoins?

Quand le Comité de direction du Service correctionnel du Canada a approuvé la mise en œuvre de l'Évaluation initiale des délinquants, la première tâche a été de passer d'une application Windows (choisie pour faciliter

d'éventuels changements) à l'environnement du SGD actuel. Pour cela, il a fallu revoir entièrement la conception des écrans et des rapports et en faire l'essai. À lui seul, ce travail a duré six mois.

Parallèlement, on a dû mettre au point tout un programme de communication et de formation à l'intention du personnel opérationnel touché par les changements.

La mise en œuvre du processus dans toutes les unités du pays a soulevé des difficultés diverses. Par exemple :

- certaines régions ont dû centraliser leur processus d'admission. Les unités ont été obligées de faire du recrutement, de convertir les installations, de redéfinir les responsabilités des employés, d'élaborer de nouvelles procédures et d'ouvrir de nouvelles lignes de communication;
- dans les unités qui utilisaient déjà des processus centralisés, le personnel a dû s'adapter à une nouvelle approche qui supposait une structure plus rigide et l'utilisation d'un programme informatique normalisé pour la consignation des résultats des évaluations;
- la plupart des unités ont dû faire face à une augmentation de la charge de travail. Parfois, cette surcharge venait du fait que les employés participaient à l'exercice parallèle de formation et n'a pas duré. Dans d'autres cas, la surcharge s'est maintenue tout simplement parce que les pratiques antérieures d'évaluation ne demandaient pas autant de travail. Alors, les unités ont dû affecter à cette fonction de nouvelles ressources et ce, à long terme.

Tableau

**Aperçu de la population carcérale fédérale : Répartition des délinquants selon les niveaux de risque et de besoins au moment de l'admission, par région (exprimée en pourcentage) (10 908 détenus)**

| Niveau de risque/besoins | Région             |                |                 |                  |                   |
|--------------------------|--------------------|----------------|-----------------|------------------|-------------------|
|                          | Atlantique (1 209) | Québec (2 999) | Ontario (3 090) | Prairies (2 114) | Pacifique (1 496) |
| Faible-faible            | 4,9                | 4,4            | 5,8             | 3,9              | 2,8               |
| Faible-moyen             | 5,3                | 5,7            | 3,9             | 4,2              | 1,9               |
| Faible-élevé             | 2,1                | 2,2            | 0,5             | 1,1              | 0,3               |
| Moyen-faible             | 2,8                | 1,7            | 2,3             | 1,3              | 1,4               |
| Moyen-moyen              | 24,2               | 18,0           | 19,9            | 20,6             | 21,3              |
| Moyen-élevé              | 12,0               | 19,7           | 10,5            | 13,1             | 9,8               |
| Élevé-faible             | 0,7                | 0,3            | 1,1             | 0,2              | 0,1               |
| Élevé-moyen              | 7,1                | 6,0            | 13,0            | 7,5              | 7,0               |
| Élevé-élevé              | 40,9               | 42,0           | 42,9            | 48,0             | 55,2              |
| <b>Total</b>             | <b>11,1</b>        | <b>27,5</b>    | <b>28,3</b>     | <b>19,4</b>      | <b>13,7</b>       |

## Que nous réserve l'avenir?

On a déjà entamé un projet de recherche afin d'examiner en profondeur les questions que posent la collecte et l'utilisation de l'information pendant le processus d'évaluation initiale des délinquants. Cette étude permettra de cerner avec précision les difficultés et de dresser une liste des meilleures pratiques de manière à renforcer le processus d'extraction de l'information dans toutes les régions.

On a revu la conception des écrans et des rapports du SGD consacrés à l'Évaluation initiale des délinquants, en tenant compte des exigences du placement pénitentiaire et des suggestions des utilisateurs et l'on procédera prochainement à leur mise en œuvre. Au nombre des autres changements prévus figurent les suivants :

- l'amélioration de l'Échelle d'information statistique sur la récidive (ISR);
- l'ajout d'un inventaire de filtrage des facteurs de risque associés à la récidive avec violence;
- la création d'un protocole séparé pour les évaluations psychologiques initiales;
- l'utilisation d'une technologie reposant sur l'intelligence artificielle afin d'aider le personnel à coter le risque criminel.

D'autres changements importants sont en cours pour les évaluations du risque et les pratiques de gestion ultérieures à l'admission. Soucieux de répondre aux préoccupations signalées par les utilisateurs, le Service correctionnel du Canada a non seulement pensé à harmoniser l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité et l'approche du système de classement selon le niveau de risque et de besoins, mais il

prévoit aussi intégrer à cet exercice l'élaboration actuelle des plans correctionnels et les rapports sur les cas. Il espère ainsi arriver à la production d'un seul et unique document complet de gestion du cas qui garantira la cohérence des évaluations et réduira le temps que les agents de gestion des cas doivent consacrer à l'entrée des données dans le système.

Cette nouvelle approche, la réévaluation et la gestion du risque, s'inspire des résultats d'un projet pilote mené dans la région de l'Ontario (sous le titre de Stratégie de la Région de l'Ontario pour la gestion des délinquants dans la collectivité<sup>3</sup>). On espère étendre le nouveau système à tous les établissements fédéraux, de sorte que les agents de gestion des cas pourront procéder au classement des délinquants selon le niveau de risque et de besoins pendant toute la durée de la peine de ces délinquants. ■

<sup>1</sup> Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

<sup>2</sup> MOTIUK, L.L. et BROWN, S.L., *La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité*, Rapport de recherche R-34, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1993. Voir aussi ANDREWS, D.A. et BONTA, J., *Psychology of Criminal Conduct*, Cincinnati, Ohio, Anderson Publishing, 1994.

<sup>3</sup> TOWNSON, C., [Un meilleur processus d'évaluation du risque : stratégie de la Région de l'Ontario pour la gestion des délinquants dans la collectivité], *Forum — Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 6, no 3, 1994, p. 17-19.

# Un outil qui a fait ses preuves — l'Échelle de classement par niveau de sécurité est encore fiable et valable

par Fred Luciani<sup>1</sup>

Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

**A**u cours de la dernière décennie, le Service correctionnel du Canada a créé un certain nombre d'outils d'évaluation normalisés et de protocoles afin de faciliter les décisions du personnel de correction dans divers domaines, depuis l'admission des délinquants jusqu'à l'expiration de leur peine. De plus en plus, on demande aux gestionnaires et aux agents de gestion des cas d'utiliser des outils objectifs d'évaluation du risque, fondés sur des connaissances empiriques, pour motiver leurs décisions. Les décisions relatives au classement initial des délinquants selon le niveau de sécurité<sup>2</sup>, à l'évaluation initiale<sup>3</sup>, au risque de récidive<sup>4</sup>, à l'évaluation psychologique initiale<sup>5</sup> et aux stratégies de surveillance du délinquant en liberté sous condition s'appuient maintenant sur des méthodes d'évaluation normalisées. Ensemble, ces mesures représentent un système intégré et continu d'évaluation structurée applicable aux étapes cruciales de l'incarcération et de la mise en liberté.

**L**es méthodes objectives de classement réduisent le risque de subjectivité<sup>6</sup>. Elles favorisent un traitement juste et équitable des délinquants et s'avèrent utiles pour la planification des besoins en matière de logement et l'établissement des stratégies correctionnelles. Elles permettent de faire connaître les normes de classement par niveau de sécurité utilisées par les organismes correctionnels et les conséquences du comportement des délinquants. Elles étayent les décisions qui sont prises par le personnel et établissent la base des responsabilités pour lesquelles l'employé et le Service devront rendre des comptes.

Les évaluations normalisées n'ont pas pour objet de remplacer les décisions prises par les professionnels ou les cliniciens, mais plutôt de les compléter. En rendant publiques ses méthodes d'évaluation, le Service correctionnel du Canada assume la responsabilité des critères de risque qu'il a établis, laissant au personnel de gestion des cas<sup>7</sup> la responsabilité première pour ce qui est d'appliquer ces méthodes de façon compétente. Il ne faut pas conclure que les employés ne sont pas directement intéressés dans la conception, l'élaboration et la mise en application de ces outils, puisque bon nombre de ces outils découlent de l'expérience et de la pratique de la gestion des cas. Cependant, il est important que les agents de gestion des cas utilisent les outils d'évaluation de façon compétente, et il leur faut pour

cela bien comprendre le cadre théorique et le processus d'élaboration de ces outils.

Dernièrement, le Service correctionnel du Canada a mené une étude de validation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité<sup>8</sup>. On a utilisé dans cette étude bon nombre des tests courants des propriétés psychométriques<sup>9</sup> auxquels les outils de classification sont soumis avant d'être mis en application. Nous résumons ici les résultats de ces tests et nous espérons ainsi rassurer les employés et leur permettre de mieux comprendre comment les outils normalisés peuvent appuyer le bon jugement professionnel.

## Échelle de classement par niveau de sécurité

Le classement des délinquants selon le niveau de sécurité est fondé sur le fait que l'on croit qu'il existe des différences mesurables entre les délinquants. Cette conclusion est appuyée par des données de plus en plus nombreuses qui montrent que l'on peut répartir les délinquants dans diverses catégories selon leur capacité de s'adapter au milieu carcéral, leur risque d'évasion et le danger qu'ils représenteraient pour la sécurité publique advenant leur évasion<sup>10</sup>. Les systèmes modernes de classement sont souvent représentés par un modèle à deux paliers dans lequel on procède d'abord à un classement initial en fonction de facteurs statiques, lors de l'admission, puis à des évaluations régulières fondées sur le comportement durant l'incarcération. Ces systèmes prévoient souvent des situations où il est permis de ne pas tenir compte de la cote de sécurité attribuée à un délinquant, en raison de facteurs qui ne sont pas liés au risque (comme le nombre de cellules disponibles, le besoin de protection ou l'état de santé); il est également possible de modifier les valeurs limites des cotes de sécurité. Ces possibilités permettent d'exercer un contrôle considérable sur la façon dont les délinquants sont répartis selon les niveaux de sécurité. Elles facilitent la gestion et le contrôle de cette population<sup>11</sup> et peuvent jouer un rôle important dans le placement des délinquants dans les conditions de détention le moins restrictives possible<sup>12</sup>.

L'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) est composée de deux sous-échelles indépendantes, une sous-échelle d'adaptation à l'établissement, comportant cinq items, et une sous-échelle d'évaluation du risque pour la sécurité, comprenant sept items. Dans la plupart des cas, les points obtenus pour chaque item augmentent en fonction de la fréquence des incidents, l'augmentation des points pour l'une ou l'autre des sous-échelles entraînant un classement à un niveau de sécurité plus élevé. On détermine le classement en faisant le total des points, conformément à un protocole prédéterminé qui prévoit des valeurs limites pour le niveau de sécurité minimale et le niveau de sécurité maximale.

En cas de désaccord entre les sous-échelles, le niveau de sécurité selon l'ECNS est déterminé au moyen de la sous-échelle qui attribue au délinquant la cote la plus élevée.

### Recherche opérationnelle

L'ECNS a été élaborée et validée en 1987 à partir d'un échantillon rétrospectif de 600 délinquants sous responsabilité fédérale. Elle a été approuvée pour utilisation dans l'ensemble du pays en 1990. Cette échelle a déjà fait l'objet de deux études, mais les échantillons pilotes ne provenaient que de deux régions du Service correctionnel du Canada et les études avaient été effectuées avant l'introduction de la version informatisée de l'ECNS de 1991 que l'on trouve dans le Système de gestion des détenus.

L'étude décrite dans cet article avait pour objet d'établir la fiabilité et la validité de l'échelle, de déterminer les répercussions du Système de gestion des détenus et d'analyser les pratiques en matière de placement initial. En mars 1995, on a prélevé du Système de gestion des détenus un échantillon de tous les dossiers actifs de délinquants qui comprenaient une évaluation complète et exacte effectuée au moyen de l'ECNS. Cet échantillon de 6 745 dossiers représentait alors 48 % de la population carcérale.

### Fiabilité

L'ECNS est utilisée dans les cinq régions administratives du Service correctionnel du Canada. Bien que chaque région possède des points de vue, des pratiques en matière de classement et des possibilités de logement qui lui sont propres, il importe de s'assurer que l'échelle est appliquée de façon uniforme et répond à des normes de fiabilité acceptables.

Dans les études antérieures où l'évaluation selon l'ECNS se faisait manuellement<sup>13</sup>, on a relevé des omissions, des réponses déplacées et des erreurs de

calcul dans près de 40 % des dossiers de l'échantillon. Depuis l'automatisation de l'échelle et son introduction dans le processus d'évaluation initiale du délinquant, les erreurs de ce genre ne se produisent plus, ce qui donne à penser que l'outil est utilisé de façon plus uniforme.

On a également étudié la fiabilité de l'échelle au moyen de tests fondés sur le coefficient alpha qui ont servi à mesurer la cohérence interne des items. Le coefficient alpha permet de mesurer la corrélation moyenne entre les scores pour chaque item d'une échelle. Un coefficient alpha élevé signifie ordinairement une grande cohérence interne. La valeur globale du coefficient de fiabilité alpha était de 0,39 pour la sous-échelle de l'adaptation à l'établissement et toutes les corrélations entre les items, à une exception près, étaient significatives ( $p < 0,005$ ). Le coefficient de fiabilité global applicable à la sous-échelle du risque pour la sécurité était de 0,10, et les intercorrélations se sont avérées significatives pour seulement trois des sept items. La décision d'augmenter la pondération des résultats pour certains items pourrait expliquer la cohérence plus faible obtenue pour la sous-échelle du risque pour la sécurité.

Enfin, on a examiné si l'ECNS permettait de classer les délinquants dans des catégories distinctes, exclusives et exhaustives. Les délinquants de l'échantillon ont été groupés en fonction de la cote de sécurité attribuée selon l'ECNS et on a analysé les scores moyens pour chacun des 12 items. Les scores moyens des groupes classés dans les niveaux de sécurité maximale, moyenne et minimale comportaient des différences significatives ( $p < 0,001$ ) pour tous les items. L'ECNS s'avère donc capable d'associer l'adaptation à l'établissement et le risque pour la sécurité de façon à faire efficacement la distinction entre les délinquants des différentes catégories.

### Validité

Il serait de peu d'utilité de mettre au point un outil fiable, mais qui ne permettrait pas de mesurer le comportement qu'il est censé mesurer ou de classer les délinquants en fonction du comportement prévu. Par conséquent, nous avons évalué la validité concurrente et la validité prédictive de l'ECNS.

Les tests de validité concurrente permettent de mesurer le degré de concordance entre la cote de sécurité attribuée selon l'ECNS et le classement de sécurité résultant de l'application d'une autre méthode. Dans notre analyse, nous avons utilisé la décision de placement pénitentiaire réelle comme autre méthode de classement. Les fréquences et la nature de concordance peuvent être

présentées au moyen d'un tableau qui constitue aussi une source d'information précieuse sur les pratiques de placement. Les fréquences et les pourcentages qui forment une diagonale ombrée dans le tableau représentent les cas pour lesquels la cote selon l'ECNS et la décision de placement pénitentiaire concordent. Les cellules à la droite de la diagonale correspondent aux cas où il y a eu dérogation à la cote attribuée selon l'ECNS et où le délinquant a été placé à un niveau de sécurité supérieur. Les cellules à gauche de la diagonale représentent les cas où le délinquant a été placé à un niveau de sécurité inférieur.

Le taux global de concordance, qui est représenté par la somme des données en diagonale dans le tableau, est de 74 %. (D'après les études antérieures, lorsqu'on tient compte des effets des écarts attribuables à des facteurs légitimes comme le besoin de protection ou l'état de santé, le taux réel de concordance peut même atteindre 84 %.) La plupart des écarts par rapport à l'échelle (16 %) ont entraîné un placement à un niveau de sécurité plus élevé; les écarts en faveur d'un placement à un niveau de sécurité inférieur représentent 10 %.

Les résultats montrent un haut niveau d'accord entre la cote de sécurité attribuée selon l'ECNS et la décision réelle de placement pénitentiaire. Un examen plus poussé des écarts est révélateur. Ainsi, près de 60 % (1 078) des 1 806 délinquants ayant reçu la cote de sécurité minimale selon l'ECNS ont été effectivement placés au niveau de sécurité minimale, tandis que 707 ont été placés au niveau de sécurité moyenne. De même, 508 délinquants ont été placés au niveau de sécurité minimale alors que la cote de sécurité moyenne leur avait été attribuée. Fait intéressant, les pourcentages globaux d'incidents en établissement (16 %) et d'évasions (4 %) pour les délinquants qui avaient reçu la cote de sécurité minimale étaient inférieurs aux pourcentages d'incidents (18 %) et d'évasions (6 %) pour tous les délinquants qui avaient été effectivement placés au niveau de sécurité minimale. Cette différence s'explique par le placement au niveau de sécurité minimale de certains délinquants ayant reçu la cote de sécurité moyenne : en effet, les taux d'incidents (26 %) et d'évasions (8 %) considérablement plus élevés pour ces délinquants gonflent le taux pour l'ensemble des délinquants placés au niveau de sécurité minimale. On a remarqué un effet semblable en ce qui concerne les taux d'incidents de violence ou d'incidents liés à la consommation de drogue ou d'alcool. Comme le laissent voir ces résultats, le placement des délinquants à risque plus élevé dans les conditions de détention les moins restrictives possible n'est pas sans entraîner certains coûts.

Tableau 1

**Concordance entre l'Échelle de classement par niveau de sécurité et la décision de placement pénitentiaire**

| Cote selon l'échelle de classement par niveau de sécurité | Décision de placement pénitentiaire |                                 |                              |                   |
|---|-------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|-------------------|
|   | minimale                            | moyenne                         | maximale                     | total             |
| minimale  | <b>16,3 %</b><br><b>(1 078)</b>     | 10,7 %<br>(707)                 | 0,3 %<br>(21)                | 27,3 %<br>(1 806) |
| moyenne   | 7,7 %<br>(508)                      | <b>54,7 %</b><br><b>(3 629)</b> | 5,3 %<br>(349)               | 67,7 %<br>(4 486) |
| maximale  | 0,1 %<br>(4)                        | 2,1 %<br>(142)                  | <b>2,9 %</b><br><b>(195)</b> | 5,1 %<br>(341)    |
| <b>Total</b>  | <b>24,0 %</b><br><b>(1 590)</b>     | <b>67,5 %</b><br><b>(4 478)</b> | <b>8,5 %</b><br><b>(545)</b> |                   |

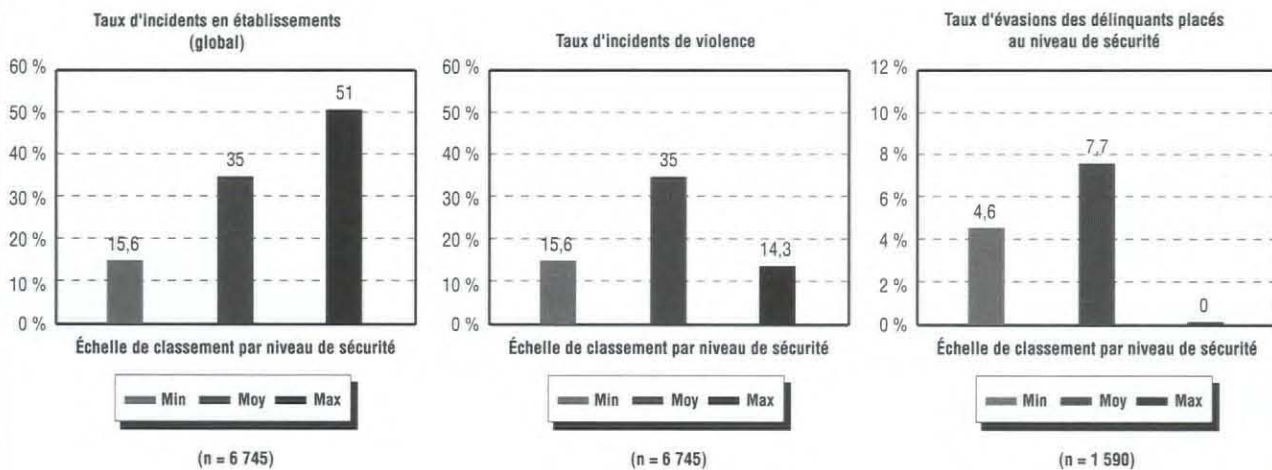
Les tests de validité prédictive permettent d'établir dans quelle mesure les cotes de sécurité initialement attribuées aux délinquants sont confirmées par leur comportement ultérieur en établissement. Nous avons examiné un certain nombre d'indices de la validité prédictive en nous fondant sur des données recueillies après le classement selon l'ECNS et la décision de placement pénitentiaire. Le tableau 2 montre les taux globaux d'incidents en établissement, d'incidents de violence et d'évasions du niveau de sécurité minimale en fonction de la cote de sécurité attribuée selon l'échelle.

Comme prévu, il y a des écarts considérables entre les taux d'inconduite pour chaque cote de sécurité de l'ECNS. Le taux global d'incidents et le taux d'incidents de violence pour les délinquants classés au niveau de sécurité minimale (15,6 et 3,1 % respectivement) sont inférieurs à ceux des délinquants classés au niveau de sécurité moyenne (35 et 8,1 % respectivement) et considérablement inférieurs à ceux des délinquants classés au niveau de sécurité maximale (51 et 14,3 % respectivement). De même, le taux d'évasion des délinquants qui ont reçu la cote de sécurité minimale est considérablement inférieur à celui des délinquants qui ont reçu une cote de sécurité supérieure, mais qui ont été placés au niveau de sécurité minimale (4,6 % par rapport à 7,6 %). On obtient des résultats semblables pour divers autres indices de prévision, comme le risque d'infraction en matière de drogue et d'alcool, la mise en liberté de forme discrétionnaire et l'adaptation à la mise en liberté sous condition.

Dans l'ensemble, l'ECNS s'est donc avérée très efficace pour le classement des délinquants en fonction du risque d'évasion, du comportement nuisible ou violent et de la consommation de drogue et d'alcool,

Tableau 2

## Taux d'inconduite parmi les délinquants en fonction de la cote selon l'Échelle de classement par niveau de sécurité



ainsi qu'en fonction de leurs chances de mise en liberté de forme discrétionnaire et de leur comportement en liberté sous condition.

### Utilité pratique

Enfin, nous avons étudié l'utilité de l'échelle pour la promotion des valeurs et la réalisation des objectifs du Service correctionnel du Canada. Nous avons choisi d'examiner les conséquences du placement initial sur les chances de mise en liberté.

Une méthode de classement efficace devrait favoriser le placement des délinquants dans les conditions de détention les moins restrictives possible et maximiser ainsi leurs chances de se voir accorder une mise en liberté de forme discrétionnaire (c'est-à-dire une libération conditionnelle totale plutôt qu'une mise en liberté d'office). Le placement initial a en effet des répercussions importantes sur l'octroi de la mise en liberté et la durée de l'incarcération. Les délinquants placés dans des établissements à sécurité peu élevée ont de meilleures possibilités d'obtenir un bon dossier en vue de la mise en liberté que ceux classés aux mêmes niveaux de sécurité, mais placés dans des établissements à sécurité plus élevée. Le tableau 3 montre les taux de mise en liberté de forme discrétionnaire et le nombre moyen de jours d'incarcération en fonction de la cote de sécurité et du placement réel des délinquants.

Quatre-vingt-cinq pour cent des délinquants classés (selon l'ECNS) et placés au niveau de sécurité minimale ont obtenu une mise en liberté de forme discrétionnaire après une moyenne de 379 jours d'incarcération. Alors qu'on remarque un taux de mise en liberté de

68 % et une moyenne de 462 jours d'incarcération pour les délinquants classés au niveau de sécurité minimale, mais placés au niveau de sécurité moyenne. Par ailleurs, les délinquants classés au niveau de sécurité moyenne, mais placés au niveau de sécurité minimale, ont bénéficié d'un plus haut taux de mise en liberté (78 %) et ont été incarcérés moins longtemps (423 jours) que ceux classés et placés au niveau de sécurité moyenne (63 % et 529 jours) et même que ceux classés au niveau de sécurité minimale, mais placés au niveau de sécurité moyenne. (Les scores ont été examinés selon l'Échelle d'information statistique sur la récidive et rien ne laisse sous-entendre que le risque de récidive puisse avoir eu un effet sur le placement et les chances de mise en liberté.)

Bien que les délinquants classés au niveau de sécurité moyenne, mais placés au niveau de sécurité minimale, aient bénéficié d'un taux de mise en liberté plus élevé et de périodes d'incarcération plus courtes que les délinquants classés au niveau de sécurité minimale, ils présentent aussi des taux considérablement plus élevés d'incidents en

Tableau 3

## Taux de mise en liberté de forme discrétionnaire et nombre moyen de jours avant la mise en liberté, selon la cote de sécurité et la décision de placement pénitentiaire

| Sécurité |  | Décision de placement pénitentiaire |           |
|----------|--|-------------------------------------|-----------|
|          |  | minimale                            | moyenne   |
| minimale | Taux de mise en liberté                | 85 %                                | 68 %      |
|          | Nbre de jours avant la mise en liberté | 379 jours                           | 462 jours |
| moyenne  | Taux de mise en liberté                | 78 %                                | 63 %      |
|          | Nbre de jours avant la mise en liberté | 423 jours                           | 529 jours |

établissement, d'évasions et de suspension de la mise en liberté. Il est manifeste que le placement initial au niveau de sécurité minimale, indépendamment du risque, a un effet important sur les chances de mise en liberté. Il est aussi évident qu'il y a des coûts associés à la dérogation de la cote attribuée selon l'ECNS : le placement à un niveau de sécurité plus élevé que nécessaire nuit aux chances de mise en liberté, tandis que le placement à un niveau de sécurité trop bas entraîne une augmentation des taux de mésadaptation au milieu carcéral et à la mise en liberté.

### Une méthode efficace

L'Échelle de classement par niveau de sécurité s'est avérée efficace pour l'attribution de cotes de sécurité distinctes aux délinquants nouvellement admis

et a présenté un bon taux de concordance avec les décisions réelles de placement. Elle a aussi permis d'attribuer des cotes de sécurité qui présentaient une bonne corrélation avec l'adaptation au milieu carcéral, le risque d'évasion, les chances de mise en liberté de forme discrétionnaire et d'adaptation à la mise en liberté sous condition. Une analyse des écarts par rapport aux cotes attribuées selon l'échelle a montré les conséquences du placement initial sur les chances de mise en liberté.

L'ECNS représente pour le Service correctionnel du Canada une méthode efficace et objective de classement en fonction de la sécurité; elle s'avère une ressource précieuse pour les gestionnaires et guide le personnel de gestion des cas pour les placements initiaux. ■

- <sup>1</sup> Adjoint de recherche, Service correctionnel du Canada, AR Ontario, 440, rue King ouest, Kingston (Ontario) K7L 4Y8.
- <sup>2</sup> Solliciteur général du Canada, Development of a Security Classification Model for Canadian Federal Offenders: A Report to the Offender Management Division, Service correctionnel du Canada, Ottawa, 1987.
- <sup>3</sup> MOTIUK, L.L., *Guide de la gestion des cas, Partie 2 : Évaluation initiale et placement du délinquant*, Service correctionnel du Canada, Ottawa, 1996.
- <sup>4</sup> NUFFIELD, J., *La libération conditionnelle au Canada — recherches en vue d'une normalisation des décisions*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, 1982.
- <sup>5</sup> SERIN, R., (L'évaluation psychologique initiale et son rôle dans les méthodes modernes de classement des délinquants) dans ce numéro de Forum.
- <sup>6</sup> BONTA, J., (Risk/Needs Assessment and Treatment) dans HARLAND, A.T. (ed.) *Choosing Correctional Options That Work: Defining the Demand and Evaluating the Supply*, Sage, Thousand Oakes, Californie, 1996.
- <sup>7</sup> ALEXANDER, J., (Classification of Objectives and Practices), *Crime & Delinquency*, no 32, 1986, p. 323-338.
- <sup>8</sup> LUCIANI, F.P., MOTIUK, L.L. et NAFEKH, M., Examen opérationnel de la fiabilité, de la validité et de l'utilité pratique de l'échelle de classement par niveau de sécurité, Service correctionnel du Canada, Ottawa, 1996.

- <sup>9</sup> MEGARGEE, E.L., (The Need For A New Classification System), *Criminal Justice and Behavior*, no 4, 1977, p. 107-113. Voir aussi MOTIUK, L.L., (Prévision et classification dans le secteur correctionnel), dans LEIS, T.A., MOTIUK, L.L. et OGLOFF, J.R.P., *Psychologie médico-légale — Politique et pratiques en milieu correctionnel*, Service correctionnel du Canada, 1995.
- <sup>10</sup> ANDREWS, D.A., BONTA, J. et HOGE, R.D., (Classification of Effective Rehabilitation: Rediscovering Psychology), *Criminal Justice and Behavior*, no 17, 1990, p. 19-52. Voir aussi CLEMENT, C.B., (Offender Classification: Two Decades of Progress), *Criminal Justice and Behavior*, no 23, p. 121-143; et GOTTFREDSON, D.M. et TONY, M.H., *Prediction and Classification: Criminal Justice Decision Making*, University of Chicago Press, Chicago, 1987.
- <sup>11</sup> *Rapport du vérificateur général*. Approvisionnement et Services Canada, 1994.
- <sup>12</sup> LEVINSON, R.L., (Security Designation Systems Preliminary Results), *Federal Probation*, no 44, 1980, p. 26-30.
- <sup>13</sup> PORPORINO, F.J., LUCIANI, F.P., MOTIUK, L.L., JOHNSTON, M. et MAINWARING, B., *Mise en œuvre pilote de l'échelle de classement par niveau de sécurité : rapport d'étape*, Solliciteur général du Canada, Ottawa, 1989. Voir aussi LUCIANI, F.P., MOTIUK, L.L. et MAINWARING, B., *Field Tests of the Custody Rating Scale*, Solliciteur général du Canada, Ottawa (sous presse).



# Évaluation du risque dans le contexte potentiel de la réinsertion sociale

par Larry Motiuk et Ralph Serin<sup>1</sup>

Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

**A**u cours des dernières décennies, les chercheurs en justice pénale ont réalisé des progrès dans les techniques d'évaluation du risque, sur les plans conceptuel et méthodologique. Ils ont établi une distinction entre la prévision statistique et la prévision clinique, et entre les facteurs statiques et les facteurs dynamiques. Au cours des années 1970 et 1980, la faible valeur prédictive des instruments d'évaluation du risque alors en usage a amené les chercheurs à s'intéresser aux mauvaises décisions qui étaient prises quant au placement et à la mise en liberté de certains délinquants qui, par la suite, réussissaient pourtant à réintégrer la société sans problème (faux positifs). Vers la fin des années 1980 et au début des années 1990, en raison des progrès réalisés dans la précision des diverses échelles d'évaluation du risque, l'attention s'est déplacée vers le problème des faux négatifs, c'est-à-dire les délinquants mis en liberté prématurément qui n'arrivaient pas à se réinsérer dans la société. Ces travaux plus récents ont aussi été motivés par les préoccupations de la population au sujet de la sécurité et par de nouvelles mesures législatives prises pour régler le problème.

Aujourd'hui, en raison de la tolérance peu élevée à l'endroit des faux négatifs, les décideurs se préoccupent trop des échecs, ce qui nuit peut-être aux efforts de réinsertion sociale. Il s'avère donc nécessaire de limiter les mauvaises décisions en utilisant systématiquement des stratégies d'évaluation du risque et des besoins ainsi que des pratiques normalisées pour améliorer la prise de décision dans le domaine correctionnel. Ce genre de stratégie devrait permettre de mieux repérer les délinquants qui possèdent un bon potentiel de réinsertion sociale. On pourrait donc dire que les délinquants qui présentent un potentiel élevé de réinsertion sociale sont soit des délinquants à faible risque, soit des délinquants présentant un risque modéré qui peut être géré dans la collectivité grâce à des interventions normatives et à un degré de surveillance approprié.

Cet article définit plusieurs questions liées au potentiel de réinsertion sociale qui peuvent s'appliquer à toutes les juridictions correctionnelles. Ces questions devraient aider les décideurs à déterminer les situations où il serait possible de faire des gains judiciaires sur le plan de la réinsertion sociale. Cette approche devrait aussi permettre de faire en sorte que les délinquants soient mis en liberté rapidement et sans risque pour la sécurité, en accord avec l'énoncé de mission de chacune des juridictions. Les auteurs avancent l'argument que l'évaluation du risque peut être intégrée dans le contexte des efforts de réinsertion sociale d'une manière qui minimise les erreurs de décision. Ils reconnaissent que les secteurs correctionnels n'ont pas tous le même degré de tolérance à

l'égard des faux négatifs, particulièrement pour ce qui est de certains types de délinquant ou de certains types d'échec.

## Réinsertion sociale

**U**n rapport récent du Centre canadien de la statistique juridique présente un profil descriptif des délinquants sous responsabilité fédérale ou provinciale<sup>2</sup>. Même si les systèmes provinciaux ou territoriaux et le système fédéral sont différents sur le plan du profil du risque et des besoins des délinquants et de la proportion de délinquants violents, il reste une marge suffisante pour envisager des stratégies différentielles en fonction des facteurs de risque et des besoins. La réinsertion sociale englobe une vaste gamme de décisions visant à placer les délinquants dans le milieu le moins restrictif possible, à accorder des permissions de sortir et la mise en liberté sous condition et à suspendre ou révoquer la liberté au besoin. Pourtant, chacune de ces pratiques correctionnelles constitue aussi un indice du succès de la réinsertion sociale. Ces décisions peuvent avoir d'importantes répercussions sur le cheminement des délinquants pendant la durée de leur peine. Des chercheurs<sup>3</sup> ont examiné des décisions relatives au placement de délinquants dans un établissement à sécurité minimale selon divers points de démarcation sur l'Échelle de classement par niveau de sécurité, un des premiers outils de ce genre utilisés par le Service correctionnel du Canada. Ils ont constaté qu'en modifiant les points de démarcation, on pouvait réduire sensiblement le nombre de jours des peines à purger sans guère augmenter le risque d'évasion. Ainsi, les délinquants placés directement dans un établissement à sécurité minimale ont passé moins de jours en détention que les délinquants placés directement dans un établissement à sécurité moyenne. De plus, ceux qui ont été placés directement dans un établissement à sécurité minimale se sont vu octroyer la libération conditionnelle dans une plus grande proportion.

La {désincarcération} a été définie comme la sélection de délinquants que l'on considère aptes à bénéficier d'une mise en liberté anticipée<sup>4</sup>. Pour choisir ces délinquants, il faut se servir de critères de sélection particuliers, utiliser les échelles d'évaluation du risque et tenir compte des renseignements sur le traitement ou les programmes dans la prise de

décision en matière de gestion correctionnelle et de libération conditionnelle. La mise en liberté anticipée constitue un élément central de la réinsertion sociale; cependant, d'autres facteurs peuvent influencer sur la décision d'octroyer une forme discrétionnaire de mise en liberté. Motiuk et Belcourt<sup>5</sup> ont établi, par exemple, que les délinquants à qui on a octroyé une permission de sortir ont plus de chances que les autres de bénéficier par la suite d'une libération conditionnelle. Cela donne à penser que les gains réalisés dans l'un des aspects de la réinsertion sociale peuvent produire un effet favorable dans un autre aspect.

### **Instruments d'évaluation du risque et de classement selon le niveau de sécurité**

La plupart des administrations correctionnelles ont mis en place des stratégies d'évaluation pour mesurer le risque que représentent les délinquants. Nous ne parlerons pas ici de toutes ces stratégies, mais certains chercheurs se consacrent actuellement à cet exercice<sup>6</sup>. On trouve de fortes corrélations entre les échelles de risque utilisées systématiquement par les services correctionnels canadiens. Le choix d'un instrument donné est principalement une question opérationnelle, puisqu'aucun ne s'est avéré nettement supérieur aux autres. En fait, après une analyse exhaustive des ouvrages sur l'évaluation des délinquants, certains auteurs ont conseillé fortement de recourir à plusieurs méthodes d'évaluation plutôt qu'à une seule<sup>7</sup>.

Les autres éléments dont il faut tenir compte sont le contenu et le processus. Les outils d'évaluation ont-ils un contenu suffisant pour respecter les lignes directrices sur l'évaluation du risque?<sup>8</sup> On a proposé d'utiliser les outils de classement objectifs comme {points d'ancrage} et de se servir davantage de l'information particulière au cas. Pour ce qui est du processus, il est important que les employés qui rédigent les rapports à l'intention des décideurs expliquent clairement de quelle façon ils ont intégré les facteurs de risque et les estimations du risque de récidive dans leur évaluation du cas. Dans plusieurs secteurs on a donné au personnel une formation complète en évaluation du risque pour que les employés apprécient les évaluations du risque à leur juste valeur, mais comprennent bien que celles-ci ne sauraient remplacer un processus décisionnel judicieux dans le domaine correctionnel.

Les évaluations du risque et des besoins ont pour objet de renseigner les employés sur les besoins des délinquants en matière de surveillance et les besoins liés aux facteurs criminogènes. Elles permettent de

prendre des décisions sur les objectifs de traitement ainsi que sur le mode d'intervention et l'intensité qui conviennent au cas. Dernièrement, une approche systémique de la gestion du risque que présentent les délinquants dans la collectivité a mené à l'élaboration et à la mise en application d'outils d'évaluation du risque et des besoins comme l'Inventaire du niveau de service — Révision Ontario (INS-RO), utilisé dans la province de l'Ontario, et l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité, utilisée par le Service correctionnel du Canada. Ces outils d'évaluation du risque dynamique permettent de réévaluer à la fois le risque et les besoins des détenus. On a établi qu'il existe une corrélation entre la récidive et les résultats obtenus sur l'INS-RO et l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité. Ce genre de stratégie en matière d'évaluation peut être intégrée à des lignes directrices sur la surveillance préventive qui permettraient de réaliser des gains sur le plan de la réinsertion sociale. Ainsi, on pourrait temporairement augmenter le niveau de contrôle et de surveillance et faire davantage d'interventions pendant la période où un délinquant présenterait un risque plus élevé. Même une réduction modeste du nombre de cas de suspension et de cessation de la liberté permettrait d'augmenter le nombre de délinquants purgeant leur peine dans la collectivité sans présenter de risque.

Le dernier élément se rattachant à l'évaluation du risque que nous aborderons ici est la nécessité de diminuer les erreurs de décision. Actuellement, de nombreux décideurs ont recours à des outils d'évaluation du risque pour évaluer le risque de récidive. Cependant, on peut aussi utiliser ces échelles pour renseigner les employés sur les probabilités de certains types d'échec et la possibilité d'erreurs de décision associées à différents résultats sur l'échelle, ce qui leur permet de prendre en considération non seulement le risque de récidive, mais aussi les coûts qui y sont associés. En effet, certains actes criminels, comme la récidive d'infractions sexuelles, sont assez rares, mais entraînent des coûts élevés lorsqu'ils se produisent. Pour diminuer les erreurs de décision, on peut choisir sur l'échelle un point de démarcation qui permettra de réduire au minimum les faux positifs et les faux négatifs. Il s'avère donc crucial de bien connaître les taux de base pour différents types d'échec et de mise en liberté (mise en liberté de forme discrétionnaire, mise en liberté à l'expiration de la peine), pour différents milieux, régions et niveaux de sécurité.

## Améliorations susceptibles d'optimiser le succès de la réinsertion

Plusieurs facteurs nous indiquent que l'importance qu'on attache actuellement aux faux négatifs dans les pratiques d'évaluation du risque entrave peut-être les efforts de réinsertion. Si l'on changeait la façon d'appliquer l'Échelle de classement par niveau de sécurité, on pourrait augmenter le nombre de transfèrements vers un milieu à sécurité minimale, et donc le nombre de libérations conditionnelles octroyées, sans qu'il y ait augmentation du nombre d'évasions. De cette manière, on réduirait le nombre de faux positifs (détenus incarcérés à un niveau de sécurité trop élevé) sans augmenter le nombre de faux négatifs (évasion). Un autre facteur se rapporte aux résultats de l'examen de la participation au programme des permissions de sortir et de la mise en liberté. Il semblerait que le nombre de détenus à qui on accorde des permissions de sortir a diminué de façon prononcée au cours des dernières années. On ne sait pas très bien si cette diminution est liée aux inquiétudes qu'on entretient à propos des échecs éventuels ou si elle découle de changements apportés à la politique. Si on considère qu'il existe une relation entre les permissions de sortir et l'octroi subséquent de la libération conditionnelle, on constate que la diminution du nombre de permissions accordées a une incidence négative sur l'octroi de la libération conditionnelle. On peut donc constater qu'un changement de la situation pourrait apporter des gains intéressants sur le plan de la réinsertion sociale.

## Rôle des interventions

On reconnaît généralement que les interventions correctionnelles efficaces constituent une importante stratégie pour réduire le risque que posent les délinquants. Dans le même ordre d'idées, il faut s'efforcer de rattacher les interventions et programmes correctionnels aux efforts de réinsertion sociale. Pour ce faire, il faut évaluer les programmes de base de façon permanente et tenir compte des changements qui découlent de ces évaluations. Ensuite, il faut commencer à soumettre les programmes correctionnels à une accréditation de sorte qu'ils répondent à des normes, tant sur le plan du contenu que sur celui de l'exécution. Enfin, il faut mettre en place un mécanisme qui permettra de tenir compte de l'information relative au traitement lorsqu'on prendra des décisions à propos du potentiel de réinsertion<sup>9</sup>.

## Application des solutions dans différents secteurs de compétence correctionnels

Bien que les secteurs correctionnels puissent appliquer de façon différente certaines approches décrites dans cet article, plusieurs thèmes méritent qu'on s'y arrête. Il faut disposer d'outils objectifs de classement selon le niveau de sécurité si l'on veut offrir une gestion correctionnelle efficace et pouvoir démontrer que les décisions qui ont été prises sont judicieuses et légitimes. En outre, le classement systématique et objectif peut contribuer à réduire les erreurs relatives à l'incarcération des délinquants à un niveau de sécurité trop élevé. Les erreurs de ce genre ne sont pas seulement coûteuses financièrement; elles limitent aussi les chances ultérieures de mise en liberté des délinquants.

Dans les systèmes correctionnels, les programmes de permissions de sortir sont très étroitement liés à l'octroi subséquent d'une mise en liberté de forme discrétionnaire. En portant plus d'attention aux programmes de permission de sortir, on pourrait réaliser des progrès vers d'autres cibles de réinsertion. De la même façon, les pratiques trop rigoureuses de suspension de la liberté conditionnelle ont une incidence importante sur la croissance de la population carcérale. Même une faible réduction du nombre de suspensions ou de manquements aux conditions de la probation, grâce à une meilleure gestion dans la collectivité, pourrait permettre d'augmenter le nombre de délinquants purgeant leur peine dans la collectivité en toute sécurité.

Les programmes correctionnels demeurent une importante stratégie pour réduire le risque. Cependant, on n'a pas encore arrêté de méthode pour intégrer les renseignements sur les programmes aux décisions en matière de réinsertion. Néanmoins, nous savons que les programmes offerts dans la collectivité ont tendance à être plus efficaces, ce qui donne à penser qu'on devrait y avoir recours davantage.

Le classement des délinquants selon le niveau de sécurité ou les décisions discrétionnaires de mise en liberté qui sont fondés sur l'infraction commise ne parviendront probablement pas à réduire les erreurs de décision autant que le feront les stratégies fondées sur des statistiques et sur l'évaluation du risque et des besoins. Toutes les administrations correctionnelles doivent prendre des décisions en matière de mise en liberté avant l'expiration de la peine. Il est préférable de se fier aux résultats de la recherche (p. ex. l'INS-RO, l'Échelle d'information statistique sur la récidive). En outre, il existe des normes de pratique sur le contenu des évaluations du risque<sup>10</sup> qui devraient être intégrées aux pratiques correctionnelles.

## Résumé

Il semble donc qu'il serait légitime et probablement utile de situer les évaluations systématiques du risque et des besoins dans un cadre potentiel de réinsertion sociale. Le processus et le contenu des évaluations traditionnelles du risque et des besoins sont compatibles avec les buts de la réinsertion, mais il faudrait les modifier. La situation ne pourra changer que si le personnel correctionnel et les décideurs examinent soigneusement la question des erreurs de décision. La recherche révèle qu'on pourrait réaliser des gains dans plusieurs domaines et que ces gains seraient différentiels, c'est-à-dire que les efforts déployés dans un domaine pourraient

entraîner des gains dans plusieurs autres domaines. Si tel est le cas, alors il faudrait peut-être viser seulement des gains modestes à l'étape initiale; les chercheurs pourraient ainsi évaluer les répercussions des changements qu'on aura apportés aux méthodes, aux lignes directrices et aux points de démarcation dans le but d'améliorer les efforts de réinsertion. En même temps, cette approche conviendrait également à ceux qui estiment que la réinsertion n'est pas valable pour tous les délinquants (délinquants réfractaires ou présentant un risque élevé). Ce principe de la mise en liberté des délinquants ayant un potentiel de réinsertion élevé concorde avec les dispositions législatives récentes visant les délinquants à risque élevé. ■

- <sup>1</sup> 340, Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.
- <sup>2</sup> PORPORINO, F., National Overview. A Snapshot Profile of All Inmates On-register in Federal and Provincial and territorial Adult Correctional Facilities on Saturday, October 5(th), 1996, disponible en anglais seulement.
- <sup>3</sup> LUCIANI, F., MOTIUK, L. et NAFEKH, M., *Examen opérationnel de la fiabilité, de la validité et de l'utilité pratique de l'échelle de classement par niveau de sécurité*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1996.
- <sup>4</sup> PORPORINO, *National Overview*.
- <sup>5</sup> MOTIUK, L. et BELCOURT, R., *La participation au programme des permissions de sortir et la mise en liberté des délinquants sous responsabilité fédérale*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1996.

- <sup>6</sup> BROWN, S. et SERIN, R., *A Consumer's Guide to Risk Assessment: A Systematic Review*. Sous presse, 1998.
- <sup>7</sup> LEIS, T., MOTIUK, L. et OGLOFF, J., *Psychologie médico-légale : Politique et pratiques en milieu correctionnel*. Service correctionnel du Canada, 1995.
- <sup>8</sup> LEIS, T., MOTIUK, L. et OGLOFF, J., *Psychologie médico-légale : Politique et pratiques en milieu correctionnel*. Service correctionnel du Canada, 1995.
- <sup>9</sup> SERIN, R. et KENNEDY, S., La disponibilité et la réceptivité face au traitement et leur contribution à l'efficacité des programmes correctionnels, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1997.
- <sup>10</sup> LEIS, MOTIUK, et OGLOFF, *Psychologie médico-légale*.

# Les principes à la base des programmes correctionnels efficaces

par Paul Gendreau<sup>1</sup>

Centre for Criminal Justice Studies, Département de psychologie, Université du Nouveau-Brunswick

et Claire Goggin<sup>2</sup>

Services communautaires en santé mentale, région II, Nouveau-Brunswick

Lorsque le premier des deux auteurs susnommés a commencé, dans les années 1970, à examiner les études sur les traitements offerts aux délinquants, le nombre d'articles sur le sujet était assez limité<sup>3</sup>. Cependant, au fil des ans, une quantité assez importante d'études ont été publiées, et les nouvelles techniques d'analyse quantitative des données bibliographiques (telles que la méta-analyse) nous permettent maintenant de rédiger des résumés de données avec un niveau de confiance acceptable.

Cet article mettra en évidence quelques points essentiels qui ressortent des résultats de ces études. En bref, il expose certains des principes fondamentaux sur lesquels reposent les traitements correctionnels efficaces.

## Résumé des principales données

Il y a actuellement 13 analyses quantitatives (dénombrements) de la littérature sur le sujet<sup>4</sup>. Ces analyses ont permis de dénombrer au moins 700 études. Selon les résultats de ces méta-analyses, l'effet moyen des programmes, exprimé par le coefficient de corrélation  $r$ , est de l'ordre de 0,10. Ce rapport statistique représente le point milieu des coefficients enregistrés<sup>5</sup>. Cela signifie, en d'autres mots, que les programmes de traitement offerts aux délinquants permettent de réduire la récidive d'environ 10 %. Bien que ce résultat soit considéré comme modeste par certains auteurs, il est généralement reconnu que le comportement antisocial est très difficile à traiter. De plus, une réduction de 10 % de la récidive est comparable à des résultats qu'on juge acceptables dans le cas d'un grand nombre de traitements médicaux, et une réduction de cet ordre permet de réaliser des économies substantielles.<sup>6</sup>

Toutefois, nous n'avons là qu'une image partielle de la réalité. Il a été mentionné maintes fois que, pour avoir une meilleure idée de la solidité des études sur les programmes de traitement destinés aux délinquants, il faut regarder à l'intérieur de la « boîte noire »<sup>7</sup> de ces programmes. Au risque de simplifier à l'extrême des résultats d'études complexes, on peut néanmoins indiquer que les chercheurs s'entendent pour dire que les programmes efficaces appropriés reposent sur une approche comportementale hautement

structurée et visent à agir sur les attitudes et les valeurs criminogènes des délinquants à risque élevé.

Les programmes inefficaces ou non appropriés sont généralement ceux qui reposent sur un modèle psychodynamique, non directif ou médical, sur des stratégies vagues axées sur une éducation ou une formation professionnelle en groupe, des sanctions ou toute autre approche qui n'a pas été conçue en fonction des facteurs criminogènes.

Les résultats de ce genre d'analyse de la « boîte noire » ont une valeur informative. Par exemple, trois catégories de programmes ont été décrites dans une méta-analyse effectuée en 1990 et mise à jour en 1995<sup>8</sup> : la catégorie des programmes appropriés et celle des programmes non appropriés<sup>9</sup> (dont il est question ci-dessus) et une catégorie dans laquelle on a classé les programmes dont le traitement n'a pas été précisé (tableau 1).

Les programmes appropriés ont donné des résultats convaincants. En 1990, il y a eu 54 comparaisons entre des sujets ayant reçu un traitement approprié et des sujets d'un groupe témoin et on a enregistré un taux moyen de réduction de la récidive de 30 % ( $r = 0,30$ ). Ce résultat était toujours valable cinq ans plus tard, lorsque 85 comparaisons ont été effectuées. Même si l'effet moyen constaté alors ( $r = 0,25$ ) était légèrement inférieur<sup>10</sup>, il est presque identique à ce qu'on observe à l'égard de divers traitements dans un grand nombre de domaines « cliniques » (non reliés à la justice pénale)<sup>11</sup>.

Tableau 1

### Type de traitement et réduction de la récidive

| Type de programme | 1990   |             | 1995   |             |
|-------------------|--|-------------|--|-------------|
|                   | Nombre de comparaisons entre les sujets traités et les sujets du groupe témoin | $r$         | Nombre de comparaisons entre les sujets traités et les sujets du groupe témoin | $r$         |
| Approprié         | 54   | 0,30        | 85   | 0,25        |
| Non approprié     | 38   | -0,06       | 64   | -0,03       |
| Non précisé       | 32   | 0,13        | 66   | 0,13        |
| <b>Total</b>      | <b>124</b>   | <b>0,15</b> | <b>215</b>   | <b>0,13</b> |

Naturellement, du point de vue des cliniciens et des décideurs, ce résultat a une grande importance. L'ancien mythe<sup>12</sup> propagé par les partisans de l'approche pessimiste (« rien ne marche »), selon lesquels les délinquants sont d'une nature psychobiologique si particulière qu'ils sont tout simplement incapables de répondre favorablement à des interventions conçues pour réduire les comportements criminels, a finalement été enterré.

Un second tableau a été établi pour les besoins de cet article, en tenant compte du fait que les programmes axés sur l'imposition de « sanctions plus intelligentes » ont connu un tel retentissement qu'on trouve un programme de ce genre dans chaque État américain et que ce type de programme gagne en popularité au Canada.

Nous présentons dans le tableau 2 les résultats de 138 comparaisons entre des sujets à qui on a imposé une sanction et des sujets d'un groupe témoin (à qui on a imposé une sanction moins sévère ou aucune sanction). Il ressort des résultats enregistrés à l'égard des sept types de sanction que le taux moyen de récidive est presque identique chez les deux groupes (27,8 % et 27,2 %), le coefficient de corrélation étant nul ( $r = 0,00$ ). En fait, la sanction qui a donné les meilleurs résultats (dédommagement) est quatre fois moins efficace ( $r = 0,06$ ) qu'un traitement approprié, si on se fie aux résultats enregistrés en 1995 et présentés dans le tableau 1.

### Principes à la base des interventions efficaces

Avant d'aborder cette question, quelques mises en garde s'imposent. La plupart de ces principes sont tirés des résultats des méta-analyses, donc d'une technique qui n'est pas infaillible. Les méta-analyses sur lesquelles nous nous appuyons ici varient du point de vue de la méthode suivie et des types d'études analysées, et on constate des divergences d'opinions parmi les auteurs de ces analyses sur certaines questions (par exemple, la détermination des effets)<sup>13</sup>. De plus, les méta-analyses ne reflètent pas certains problèmes reliés aux programmes, mais cela tient en grande partie aux lacunes des études elles-mêmes.

Il va sans dire que, à mesure que de nouvelles données sur l'efficacité des programmes seront publiées, quelques-uns de ces principes seront révisés et de nouveaux principes seront établis. Pour formuler ces principes, nous nous sommes appuyés sur plusieurs méta-analyses ou examens de méta-analyses qui sont particulièrement importants, ainsi que sur des examens descriptifs, des études expérimentales et des observations cliniques judicieuses<sup>14</sup>.

Tableau 2

#### Sanctions et récidive

| Type de sanction                | Récidive                     |               |
|---------------------------------|------------------------------|---------------|
|                                 | Groupe des délinquants punis | Groupe témoin |
| Dépistage de drogue (7)         | 16,7%                        | 17,1%         |
| Surveillance électronique (8)   | 7,1%                         | 9,9%          |
| Amende (5)                      | 29,5%                        | 22,6%         |
| Incarcération discontinuée (38) | 31,5%                        | 30,5%         |
| Dédommagement (19)              | 36,1%                        | 41,9%         |
| Dissuasion par la peur (15)     | 30,5%                        | 29,5%         |
| Incarcération (46)              | 25,4%                        | 22,8%         |
| <b>Total (138)</b>              | <b>27,8%</b>                 | <b>27,2%</b>  |

#### i) Évaluation des facteurs

Les facteurs de risque devraient être évalués en utilisant une méthode actuarielle (comme la méthode LSI-r) qui s'est avérée efficace pour prévoir la récidive. La mesure du risque devrait être fondée sur les normes adoptées par chaque service correctionnel et tenir compte des divers facteurs de risque statiques (comme l'âge) et dynamiques (comme les facteurs criminogènes). On devrait distinguer les délinquants à risque élevé et les inscrire aux programmes de traitement les plus intensifs.

#### ii) Caractéristiques du traitement

Le traitement devrait être fondé sur une approche comportementale (comme l'approche comportementale radicale, le modèle de l'apprentissage social, l'approche cognitivo-comportementale ou celle de l'acquisition de compétences) et être donné de préférence dans le milieu naturel du délinquant. Le traitement devrait être long (au moins trois ou quatre mois ou 100 heures d'intervention directe), et un contact quotidien est souhaitable.

Le traitement devrait être fondé sur plusieurs modèles, être axé sur le renforcement positif des comportements prosociaux et, dans la mesure du possible, être personnalisé. On devrait chercher à agir sur les facteurs criminogènes et tenir compte des caractéristiques du délinquant au moment du choix des thérapeutes et du programme, de façon à motiver le délinquant à participer au programme et à créer des conditions optimales pour l'apprentissage de comportements prosociaux.

Enfin, le programme devrait être conçu de façon qu'il soit possible d'apporter de l'aide au délinquant ou d'exercer un suivi après la phase du traitement comme tel.

### iii) Facteurs reliés au contexte général

Une mise en œuvre efficace du programme est essentielle pour assurer son intégrité et son maintien. Des éléments importants à cet égard sont la crédibilité du concepteur ou du directeur du programme sur le plan professionnel, l'établissement d'un curriculum solide, la formation du personnel et l'évaluation du programme. De plus, il est important que le programme reçoive l'appui de l'administration, du personnel hiérarchique et des intervenants de l'extérieur, et des fonds suffisants de provenance interne doivent y être affectés.

Les employés chargés du programme doivent avoir reçu une formation appropriée et posséder une expérience pertinente et des aptitudes en counseling (par exemple, clarté du discours, empathie, être capable d'être à la fois ferme et juste et de résoudre des problèmes). Le transfert de technologie devrait être encouragé en donnant une formation continue aux employés pour qu'ils soient au courant des nouvelles théories et des nouvelles méthodes d'évaluation et de traitement et en mesure d'exercer leur jugement professionnel lorsqu'ils doivent modifier certaines composantes du programme. De plus, il est important d'améliorer leurs compétences sur le plan clinique en exerçant une surveillance périodique sur les séances de thérapie.

Pour assurer une gestion efficace des cas, il faut surveiller les changements qui s'opèrent chez le délinquant au cours du programme, du point de vue des facteurs criminogènes observés à l'origine. Il faut aussi recueillir des données sur le comportement du délinquant après l'exécution du programme pour déterminer s'il y a lieu de modifier certaines modalités du programme.

Enfin, l'unité de traitement devrait défendre la valeur de ses services, à condition que ceux-ci aient fait l'objet d'une évaluation approfondie visant à en vérifier l'efficacité.

### Résultats optimaux

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la réduction moyenne des taux de récidive grâce à des traitements appropriés est de l'ordre de 25 % à 30 %. Il est possible d'obtenir des résultats encore meilleurs

en assurant l'intégrité optimale du traitement. L'intégrité du traitement comporte plusieurs douzaines d'éléments<sup>15</sup>.

Essentiellement, cela signifie que non seulement le programme répond à tous les critères « appropriés », mais aussi que le concepteur ou l'évaluateur a une excellente connaissance de l'approche comportementale et que les membres du personnel clinique ont reçu la formation nécessaire pour être en mesure d'exécuter un programme très intensif.

Dans le cas des programmes appliqués en milieu carcéral qui répondent aux critères minimums de la catégorie des programmes appropriés (comme un traitement fondé sur l'approche comportementale), des réductions de la récidive de l'ordre de 5 % à 16 % sont la norme<sup>16</sup>. Lorsque le niveau d'intégrité du traitement est élevé, cette réduction peut atteindre, à notre avis, 20 % à 35 %. Il y a deux programmes de ce genre qui existent actuellement : le programme de maîtrise de la colère et de prévention de la rechute offert au Centre de traitement correctionnel Rideau (voir l'article de Marquis à la page 3) et le programme « Stay'n Out substance abuse »<sup>17</sup>.

En ce qui concerne les interventions dans la collectivité, les programmes mis en œuvre dans les États de l'Ohio et de la Caroline du Sud<sup>18</sup> pour les jeunes délinquants à risque élevé ont donné des résultats particulièrement intéressants. Ces programmes ont permis de réduire les taux de récidive d'au moins 30 %. Dans une des études réalisées en Caroline du Sud pour vérifier l'efficacité du programme, on a enregistré une réduction de 50 %. En outre, les responsables du programme de la Caroline du Sud ont obtenu des résultats semblables dans plusieurs autres territoires<sup>19</sup>. L'un des aspects les plus impressionnants de ces programmes est leur caractère pluridimensionnel.

De plus, ces programmes sont exécutés dans le milieu naturel des délinquants (à la maison, à l'école ou dans des lieux où se rassemblent les jeunes). En bref, ces programmes reposent sur un modèle socio-écologique du comportement humain<sup>20</sup>. Nous sommes persuadés que ce modèle continuera de donner des résultats convaincants pouvant être généralisés, qui permettront de démontrer qu'il existe des programmes de réadaptation efficaces. ■

- <sup>1</sup> B.P. 5050, Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 4L5.
- <sup>2</sup> 55, rue Union, Mercantile Centre, Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 5B7.
- <sup>3</sup> GENDREAU, P. et ROSS, R.R., «Effective correctional treatment: Bibliotherapy for cynics», *Crime and Delinquency*, vol. 25, n(o) 4, 1979, p. 463-489.
- <sup>4</sup> LÖSEL, F., «Increasing consensus in the evaluation of offender rehabilitation? Lessons from recent research syntheses», *Psychology, Crime & Law*, n(o) 2, 1995, p. 19-39.
- <sup>5</sup> Voir la démonstration de l'effet binomial dans ROSENTHAL, R., *Meta-analytic Procedures for Social Research*, Newbury Park, Sage Publications, 1991.
- <sup>6</sup> LÖSEL, «Increasing consensus in the evaluation of offender rehabilitation? Lessons from recent research syntheses». Voir aussi ROSENTHAL, *Meta-analytic Procedures for Social Research* et LÖSEL, F., «The efficacy of correctional treatment: A review and synthesis of meta-evaluations», *What Works: Reducing Reoffending*, sous la direction de J. McGuire, Chichester, John Wiley & Sons, 1995, p. 79-114.
- <sup>7</sup> GENDREAU, P. et ROSS, R.R., «Correctional treatment: Some recommendations for effective intervention», *Juvenile and Family Court Journal*, 1983-1984, p. 31-39. Voir aussi GENDREAU, P., «The principles of effective intervention with offenders», *Choosing Correctional Options that Work: Defining the Demand and Evaluating the Supply*, sous la direction de A.T. Harland, Thousand Oaks, Sage Publications, 1996, p. 117-130.
- <sup>8</sup> Les méta-analyses de 1990 et 1995 ont été effectuées par Don Andrews et ses collaborateurs. Voir ANDREWS, D.A., ZINGER, I., HOGE, R.D., BONTA, J., GENDREAU, P. et CULLEN, F.T., «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis», *Criminology*, vol 28, 1990, p. 369-404. La série de données de 1995 a été présentée à la conférence de l'American Society of Criminology, à Boston, en 1995, et a été analysée dans une communication personnelle en 1996.
- <sup>9</sup> La catégorie des programmes non appropriés, proposée par Andrews, ne comprend pas les sanctions ou ce qu'on appelle souvent les «sanctions plus intelligentes». L'efficacité de ce genre de sanctions est une question que nous examinons séparément.
- <sup>10</sup> Le résultat inférieur enregistré tient au fait que certaines des nouvelles études ont été réalisées auprès de sujets vivant en établissement et que l'évaluateur n'a pas participé à la conception du programme. Il reste encore quelques études à intégrer à la base de données de 1995, dont la plupart ont démontré que les programmes étaient très efficaces.
- <sup>11</sup> LIPSEY, M.W. et WILSON, D.B., «The Efficacy of Psychological Educational and Behavioural Treatment: Confirmation from Meta-Analysis», *American Psychologist*, vol. 48, 1993, p. 1181-1209.
- <sup>12</sup> GENDREAU et ROSS, «Effective Correctional Treatment: Bibliotherapy for Cynics».
- <sup>13</sup> LÖSEL, «Increasing consensus in the evaluation of offender rehabilitation? Lessons from recent research syntheses». Voir aussi LÖSEL, «The efficacy of correctional treatment: A review and synthesis of meta-evaluations».
- <sup>14</sup> LÖSEL, «Increasing consensus in the evaluation of offender rehabilitation? Lessons from recent research syntheses». Voir aussi GENDREAU et ROSS, «Correctional treatment: Some recommendations for effective intervention»; ANDREWS, ZINGER, HOGE, BONTA, GENDREAU et CULLEN, «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis»; ANDREWS, D.A., «The psychology of criminal conduct and effective treatment», *What Works: Reducing Reoffending*, sous la direction de J. McGuire, New York, John Wiley & Sons, 1995; GENDREAU, P. et ANDREWS, D.A., «Tertiary prevention: What the meta-analysis of the offender treatment literature tells us about what works», *Canadian Journal of Criminology* (sous presse); PALMER, T., «Programmatic and nonprogrammatic aspects of successful intervention: New directions for research», *Crime and Delinquency*, vol. 41, n(o) 1, 1995, p. 100-131.
- <sup>15</sup> GENDREAU, P. et ANDREWS, D.A., *Correctional Program Assessment Inventory (CPAI)*, sixième édition, 1996.
- <sup>16</sup> LÖSEL, «Increasing consensus in the evaluation of offender rehabilitation? Lessons from recent research syntheses».
- <sup>17</sup> LIPTON, D.S., «Prison-based therapeutic communities: Their success with drug-abusing offenders», *National Institute of Justice Journal*, vol. 230, 1996, p. 12-20.
- <sup>18</sup> GORDON, D.A., «Functional family therapy for delinquents», *Going Straight: Effective Delinquency Prevention and Offender Rehabilitation*, sous la direction de R. R. Ross, D. H. Antonowicz et G. K. Dhaliwal, Ottawa, Air Training and Publications, 1995, p. 163-178. Voir aussi BORDUIN, C.M., MANN, B.J., CONE, L. T., HENGGELER, S.W., FUCCI, B.R., BLASKE, D.M. et WILLIAMS, R.A., «Multisystemic treatment of serious juvenile offenders: Long-term prevention of criminality and violence», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 63, n(o) 4, 1995, p. 569-578.
- <sup>19</sup> HENGGELER, S.W., correspondance personnelle, 27 décembre 1995.
- <sup>20</sup> BRONFENBRENNER, U., *The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design*, Cambridge, Harvard University Press, 1979.



# Des programmes correctionnels efficaces : que nous révèle la recherche empirique et que ne révèle-t-elle pas?

par Friedrich Lösel<sup>1</sup>

Département de psychologie, Université de Erlangen-Nürnberg

**D**ans de nombreux pays, les politiques correctionnelles se sont transformées aussi radicalement que les tendances de la mode au cours des 25 dernières années. Par exemple, aux États-Unis, on est passé des expériences optimistes en matière de réadaptation des délinquants à l'imposition de peines sévères et au recours fréquent à l'incarcération.

*Bien que ces changements soient compréhensibles dans le contexte socio-culturel et politique dans lequel ils s'inscrivent, ils n'ont que peu de liens avec la recherche empirique et la pratique. Dans le milieu scientifique, l'évolution est plus progressive et plus cohérente.*

*Les méta-analyses et autres synthèses de recherche réalisées récemment ont porté sur plus de 500 études contrôlées<sup>2</sup>. Bien qu'il y ait des variations importantes entre ces études, un tableau assez uniforme a été brossé des résultats recueillis sur plusieurs sujets fondamentaux. Cependant, dans d'autres domaines, les études sont inconsistantes ou insuffisantes.*

*Dans cet article, nous donnons un aperçu de ce que nous avons appris au sujet des programmes correctionnels efficaces et de ce qu'il nous reste à apprendre.*

## L'efficacité générale

**T**outes les méta-analyses sur le traitement des délinquants permettent de croire que ceux qui reçoivent une forme ou une autre de traitement psychosocial ont plus de chances de s'améliorer que ceux qui n'en reçoivent pas. Cette conclusion ne repose pas sur des résultats positifs choisis, car plusieurs des auteurs qui ont procédé à une méta-analyse y ont souvent inclus des rapports de recherche non publiés.

De façon générale, l'effet de ce genre de traitement est relativement faible. Le traitement a pour effet de réduire le taux de récidive d'environ 10 % en moyenne. Cependant, même un résultat aussi faible peut permettre de réaliser des économies importantes<sup>3</sup>. Par ailleurs, de nombreux traitements médicaux reconnus pour leur grande valeur produisent des résultats semblables<sup>4</sup>. Des études méthodologiques indiquent aussi que la réduction maximale des taux de récidive pourrait en fait être de l'ordre de 30 à 40 %<sup>5</sup>.

## Les différents types de traitement

Le degré d'efficacité des différents types de programmes varie considérablement. Les interventions fondées sur des théories du comportement criminel dont la validité a été empiriquement démontrée, et qui tiennent compte des facteurs criminogènes et des modes d'apprentissage et autres caractéristiques des délinquants (aptitude à répondre au traitement), donnent des résultats supérieurs<sup>6</sup>. En général, les programmes qui donnent de bons résultats sont fondés sur une approche comportementale, une approche cognitivo-comportementale ou une approche mixte.

Le counseling non structuré, l'approche psychodynamique, l'approche fondée sur l'introspection et l'approche non directive ont généralement moins d'effets. Il en est de même de la punition pure et simple, des mesures de dissuasion (telles que les camps de type militaire) ou des mesures ne comportant aucune dimension éducative ou psychosociale (comme la déjudiciarisation). On a même constaté que certains de ces programmes pouvaient avoir des effets négatifs.

## L'intégrité des programmes

Diverses études semblent indiquer que les programmes ayant un degré d'intégrité élevé donnent de meilleurs résultats chez les délinquants. Cependant, si le programme est inapproprié au départ, les résultats ne seront pas meilleurs. Un faible degré d'intégrité peut être attribuable aux facteurs suivants : programme mal structuré, manuel inexistant, formation insuffisante du personnel, obstacles de nature organisationnelle, résistance du personnel à l'étape de la mise en œuvre, incidents entraînant des changements politiques, modification peu méthodique du programme et absence d'une conception de base de la criminalité et du traitement<sup>7</sup>.

Bien entendu, tout programme a ses caractéristiques et ne peut être complètement uniformisé. Il est cependant important d'exercer un contrôle constant sur les éléments comme le travail d'élaboration, la structure organisationnelle, le choix et la formation du personnel, la communication et les règles en matière de prise de décisions.

## Considérations d'ordre méthodologique

Une grande partie des écarts constatés entre les résultats des traitements est attribuable aux différences entre les méthodes suivies pour réaliser les études<sup>8</sup>. Il faut donc se garder de généraliser outre mesure les résultats d'une étude.

Les critères appliqués pour mesurer les effets des programmes sont tout particulièrement importants. Les effets des programmes mesurés à l'aide de critères de comportement, de criminalité et de récidive paraissent généralement moins importants que si on les mesure à l'aide de critères liés à l'adaptation au milieu carcéral, aux attitudes ou au changement de la personnalité. Les critères fiables et les longues périodes de suivi sont aussi associés à des effets moins importants.

Dans plusieurs études, les mesures des buts intermédiaires (comme le changement de la personnalité) ne sont généralement pas assez précises pour permettre l'établissement de prévisions fiables sur la criminalité, d'où l'importance de procéder à une évaluation approfondie du délinquant avant, durant et après le programme.

## Le contexte

Les programmes appliqués dans la collectivité donnent généralement de meilleurs résultats que ceux appliqués en milieu carcéral. Cependant, certains programmes appliqués dans des établissements ont donné de bons résultats<sup>9</sup>.

Les effets néfastes de l'incarcération dépendent de facteurs individuels, de facteurs reliés au contexte et de facteurs organisationnels qu'il est possible de modifier, du moins en partie, dans le cadre des programmes. De nombreux délinquants ont un mode de vie qui comporte des dangers; le milieu carcéral peut leur offrir une certaine stabilité. Cependant, il ne faudrait pas se méprendre et croire que nous préconisons les programmes appliqués en milieu carcéral. L'incarcération devrait être une solution de dernier recours. Les évaluations systématiques du risque et de la dangerosité se sont avérées utiles à la prise des décisions en matière de placement<sup>10</sup> et elles devraient être améliorées continuellement.

## Les facteurs individuels

En se concentrant sur des facteurs individuels simples tels que l'âge, le sexe ou le genre d'infraction commise, on n'obtient généralement pas de résultats particulièrement intéressants. Il est plus efficace d'évaluer les troubles de la personnalité associés à un risque élevé (comme la psychopathie)<sup>11</sup>, des facteurs criminogènes précis et l'aptitude à répondre

au traitement<sup>12</sup>. Un mode d'apprentissage antisocial, un manque d'aptitudes sociales, l'impulsivité, la difficulté à s'exprimer verbalement et les problèmes neuropsychologiques indiquent un risque de récidive persistant<sup>13</sup>.

Il est utile de connaître ces facteurs non seulement pour déterminer les caractéristiques du traitement, mais aussi pour choisir le programme qui convient le mieux au délinquant. Par exemple, bien que les jeux de rôle et les programmes de développement des compétences en relations humaines peuvent aider les délinquants « ordinaires »<sup>14</sup>, ils peuvent donner des résultats contraires aux résultats escomptés dans le cas des psychopathes. Chez ces délinquants, les compétences acquises peuvent être utilisées à mauvais escient, de sorte que le taux de récidive peut être plus élevé chez ceux qui ont reçu un traitement que chez les autres<sup>15</sup>.

## Le risque et le degré d'intensité du programme

Le principe du risque permet de croire que les délinquants à risque élevé ont besoin d'un traitement intensif, alors que les délinquants à faible risque ne devraient pas participer à un programme trop intensif (et onéreux). Cependant, il est difficile d'amener les délinquants à risque très élevé à changer, même un traitement intensif.

Une bonne façon de comprendre le lien existant entre le degré de risque et l'échec du programme est de se représenter la lettre « U » et de supposer que l'extrémité gauche du « U » représente un degré de risque élevé et que l'autre extrémité représente un degré de risque faible. C'est lorsque le risque est moyen, c'est-à-dire dans la partie inférieure du « U », que la correspondance entre le degré d'intensité du programme et le degré de risque établi revêt le plus d'importance. L'intensité d'un programme peut également être influencée par d'autres facteurs. Par exemple, en général, les délinquants psychopathes fournissent moins d'efforts et semblent moins motivés<sup>16</sup>, de sorte qu'ils sont plus susceptibles de se voir offrir un traitement moins intensif ou d'abandonner le programme.

## Caractéristiques de l'organisation et du personnel

Malheureusement, peu de recherches systématiques ont été effectuées sur les effets des caractéristiques de l'organisation, comme le climat qui règne au sein de l'établissement, le régime carcéral ou les relations avec les autres services, même si ces aspects varient considérablement d'un établissement à un autre<sup>17</sup>. Un régime carcéral bien structuré, axé sur les normes et le contrôle et où les facteurs émotionnels

et sociaux sont pris en considération, peut contribuer non seulement à faciliter les interactions dans le cadre des programmes mais aussi à réduire la récidive dans l'avenir<sup>18</sup>.

De même, les effets des caractéristiques du personnel sont rarement étudiés. Cependant, des recherches menées en psychothérapie révèlent que les caractéristiques d'un thérapeute sont des éléments très importants d'une intervention efficace<sup>19</sup>. Pour qu'un traitement soit efficace, le personnel doit être choisi avec soin, il doit avoir reçu une formation particulière, être très motivé et être continuellement encadré. Si les employés chargés du programme n'ont pas les attitudes et la compétence qui conviennent compte tenu des buts et du contenu du programme, non seulement l'intégrité du traitement peut en souffrir, mais son efficacité peut en être diminuée.

### Facteurs de protection naturels

Certaines personnes peuvent s'adapter relativement bien, sans aide professionnelle. Les aptitudes cognitives et sociales, un tempérament « facile », du succès à l'école ou dans les loisirs, l'attachement à une personne stable qui sert de modèle, le soutien de personnes autres que les membres de la famille, le fait d'avoir reçu une éducation fondée sur la compréhension et l'acceptation ou sur le respect de l'autorité et des normes établies sont tous des facteurs qui peuvent aider l'individu à se protéger<sup>20</sup>.

Les programmes correctionnels ne tiennent généralement pas compte de ces facteurs. Cependant, les résultats des programmes conçus pour les jeunes contrevenants et des interventions auprès des jeunes à risque ont démontré qu'il peut être particulièrement efficace de travailler avec les jeunes contrevenants et les membres de leur famille<sup>21</sup>.

Malheureusement, il est beaucoup plus difficile d'atteindre ces résultats lorsqu'il s'agit de délinquants plus âgés ou de délinquants qui vivent en milieu carcéral. Leur milieu naturel est souvent gravement perturbé et on ne retrouve pas chez eux, habituellement, les facteurs individuels et sociaux qui pourraient contribuer à réduire la criminalité. Selon le contexte, certains de ces facteurs (comme le soutien d'un groupe de pairs déviants) pourraient même avoir des effets néfastes<sup>22</sup>. On devrait néanmoins s'efforcer d'intégrer des facteurs de protection naturels dans les programmes<sup>23</sup>.

### Prévention de la rechute

Certains types de programmes sont relativement efficaces à court terme, mais s'avèrent inefficaces à long terme. Cependant, il serait possible de préserver

les changements positifs que ces programmes ont produits chez les délinquants en offrant à ces derniers d'autres programmes ou des programmes de prévention de la rechute<sup>24</sup>.

Bien que la nécessité d'offrir des services d'assistance postpénale efficaces ne soit pas mise en doute, il y a peu d'études qui portent sur la combinaison d'un traitement et de mesures de prévention de la rechute. Il faut aussi régler des problèmes pratiques tels que l'affectation des ressources<sup>25</sup>.

### Observations

Les évaluations empiriques des programmes correctionnels peuvent nous en apprendre plus que les nouvelles politiques de lutte contre le crime qui sont « à la mode ». Bien que les recherches présentent encore un grand nombre de contradictions et ne répondent pas à toutes nos questions, il ressort clairement des résultats de recherche que les programmes correctionnels efficaces comportent un certain nombre d'éléments clés<sup>26</sup> :

- des attentes réalistes à l'égard des résultats;
- un fondement théorique solide;
- un niveau de service qui correspond aux résultats de l'évaluation du risque;
- une intervention axée sur des facteurs criminogènes précis;
- une bonne connaissance des conséquences des renforcements appliqués;
- l'apprentissage de la maîtrise de soi et de la réflexion et l'acquisition d'aptitudes sociales;
- le choix du type de programme en fonction des caractéristiques du délinquant et des employés;
- un personnel motivé, formé et supervisé qui a été choisi avec soin;
- un régime carcéral qui permet l'acceptation et les récompenses et qui comporte une structure et des mécanismes de contrôle;
- la neutralisation des réseaux sociaux criminogènes;
- le renforcement des facteurs de protection « naturels »;
- un degré élevé d'intégrité du programme;
- le choix et l'évaluation d'objectifs de traitement intermédiaires appropriés;
- l'évaluation et le contrôle des changements observés dans le comportement du délinquant;
- un programme de prévention de la rechute et un programme d'assistance postpénale. ■

- 1 Bismarckstr. 1, 91054, Erlangen, Allemagne.
- 2 Plus d'une douzaine de méta-analyses sur le traitement des délinquants ont déjà été publiées. Pour en obtenir un aperçu, voir LÖSEL, F., «The efficacy of correctional treatment: A review and synthesis of meta-evaluations», *What Works: Reducing Reoffending*, sous la direction de J. McGuire, Chichester, John Wiley & Sons, 1995, p. 79-111. Voir aussi PALMER, T., *The Re-emergence of Correctional Intervention*, Newbury Park, Sage Publications, 1992. En raison de l'espace limité dont nous disposons, seules les deux méta-analyses les plus détaillées sont citées. Voir ANDREWS, D.A., ZINGER, I., HOGE, R.D., BONTA, J., GENDREAU, P. et CULLEN, F.T., «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis», *Criminology*, n(o) 28, 1990, p. 369-404. Voir aussi LIPSEY, M.W., «Juvenile delinquency treatment: A meta-analytic inquiry into variability of effects», *Meta-analysis for Explanation*, sous la direction de T.D. Cook, H. Cooper, D.S. Cordray, H. Hartmann, L.V. Hedges, R.L. Light, T.A. Louis et F. Mosteller, New York, Russell Sage Foundation, 1992, p. 83-127.
- 3 PRENTKY, R. et BURGESS, A.W., «Rehabilitation of child molesters: A cost-benefit analysis», *Child Trauma I: Issues and Research*, sous la direction de A.W. Burgess, New York, Garland, 1992, p. 417-442.
- 4 LIPSEY, M.W. et WILSON, D.B., «The efficacy of psychological, educational and behavioral treatment», *American Psychologist*, vol. 48, 1993, p. 1181-1209.
- 5 Par exemple, les taux élevés de non-récidive des groupes témoins, le manque de fiabilité du traitement et des instruments de mesure des résultats et la dichotomisation des variables contribuent à réduire les effets potentiels.
- 6 ANDREWS, D.A. et BONTA, J., *The Psychology of Criminal Conduct*, Cincinnati, Anderson, 1994.
- 7 HOLLIN, C.R., «The meanings and implications of program integrity», *What Works: Reducing Reoffending*, sous la direction de J. McGuire, Chichester, John Wiley & Sons, 1995, p. 195-208. Voir aussi LÖSEL, F., «Working with young offenders: The impact of meta-analyses», *Clinical Approaches to Working with Young Offenders*, sous la direction de C.R. Hollin et K. Howells, Chichester, John Wiley & Sons, 1996, p. 57-82.
- 8 LIPSEY, «Juvenile delinquency treatment: A meta-analytic inquiry into variability of effects». Pour une comparaison avec d'autres études, voir LÖSEL, «The efficacy of correctional treatment: A review and synthesis of meta-evaluations».
- 9 ANDREWS, ZINGER, HOGE, BONTA, GENDREAU et CULLEN, «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis». Voir aussi LÖSEL, F., «Increasing consensus in the evaluation of offender rehabilitation? Lessons from recent research syntheses», *Psychology, Crime & Law*, n(o) 2, 1995, p. 19-39.
- 10 BONTA, J., ANDREWS, D.A. et MOTIUK, L.L., *Dynamic Risk Assessment and Effective Treatment*, communication présentée à la réunion annuelle de l'American Society of Criminology à Phoenix, en 1993. Voir aussi BONTA, J. et MOTIUK, L.L., «Classification to halfway houses: A quasi-experimental evaluation», *Criminology*, n(o) 28, 1990, p. 497-506. Voir également BONTA, J. et MOTIUK, L.L., «Inmate classification», *Journal of Criminal Justice*, n(o) 20, 1992, p. 343-353.
- 11 HARE, R.D., «Psychopathy: A clinical construct whose time has come», *Criminal Justice and Behavior* (sous presse).
- 12 ANDREWS et BONTA, *The Psychology of Criminal Conduct*.
- 13 MOFFITT, T., «Adolescence-limited and life-course-persistent antisocial behavior: A developmental taxonomy», *Psychological Review*, n(o) 100, 1993, p. 674-701.
- 14 ROSS, R.R. et FABIANO, E.A., *Time to Think: A Cognitive Model of Delinquency Prevention and Offender Rehabilitation*, Johnson City, Institute of Social Sciences and Arts, 1985.
- 15 RICE, M.E., HARRIS, G.T. et CORMIER, C.A., «An evaluation of a maximum security therapeutic community for psychopaths and other mentally disordered offenders», *Law and Human Behavior*, n(o) 16, 1992, p. 399-412.
- 16 OGLOFF, J.R.P., WONG, S. et GREENWOOD, A., «Treating criminal psychopaths in a therapeutic community program», *Behavioral Sciences and the Law*, n(o) 8, 1990, p. 181-190.
- 17 BONTA, J. et GENDREAU, P., «Reexamining the cruel and unusual punishment of prison life», *Law and Human Behavior*, n(o) 14, 1990, p. 347-372. Voir aussi MOOS, R., *Evaluating Correctional and Community Settings*, New York, John Wiley & Sons, 1975.
- 18 MOOS, *Evaluating Correctional and Community Settings*. Voir aussi LÖSEL, F., «Protective effects of social resources in adolescents at high risk for antisocial behavior», *Cross-national Longitudinal Research on Human Development and Criminal Behavior*, sous la direction de H.J. Kerner et E.G.M. Weitekamp, Dordrecht, Kluwer, 1994, p. 281-301. Voir également RUTTER, M., MAUGHAN, B., MORTIMORE, P. et OUSTON, J., *Fifteen Thousand Hours: Secondary Schools and Their Effects on Children*, Londres, Open Books, 1979.
- 19 PORPORINO, F.J. et BAYLIS, E., «Designing a progressive penology: The evolution of Canadian federal corrections», *Criminal Behaviour and Mental Health*, n(o) 3, 1993, p. 268-289. Voir aussi LÖSEL, F. et BLIESENER, T., «Psychology in prison: Role assessment and testing of an organizational model», *Criminal Behavior and the Justice System: Psychological Perspectives*, sous la direction de H. Wegener, F. Lösel et J. Haisch, New York, Springer-Verlag, 1989, p. 419-439.
- 20 LÖSEL, F. et BLIESENER, T., «Some high-risk adolescents do not develop conduct problems: A study of protective factors», *International Journal of Behavioral Development*, n(o) 17, 1994, p. 753-777. Voir aussi RUTTER, M., «Resilience in the face of adversity: Protective factors and resistance to psychiatric disorder», *British Journal of Psychiatry*, vol. 147, 1985, p. 598-611. Voir également STOUTHAMER-LOEBER, M., LOEBER, R., FARRINGTON, D.P., ZHANG, Q., VAN KAMMEN, W. et MAGUIN, E., «The double edge of protective and risk factors for delinquency: Interrelations and developmental patterns», *Development and Psychopathology*, n(o) 5, 1993, p. 683-701.
- 21 TREMBLAY, R.E. et CRAIG, W., «Developmental crime prevention», *Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention*, sous la direction de M. Tonry et D.P. Farrington, Chicago, The University of Chicago Press, 1995, p. 151-236. Voir aussi YOSHIKAWA, H., «Prevention as cumulative protection: Effects of early family support and education on chronic delinquency and its risks», *Psychological Bulletin*, vol. 115, 1994, p. 28-54.
- 22 BENDER, D., *Psychische Widerstandsfähigkeit im Jugendalter: Eine Längsschnittstudie im Multiproblem-Milieu* [Resilience in Adolescence: A Longitudinal Study in Multiproblem Milieu], Thèse de doctorat, University of Erlangen-Nürnberg, 1995. Voir aussi LÖSEL, F., *Resilience and Protective Functions in Adolescence*, discours-programme présenté à la cinquième conférence biennale de l'European Association for Research on Adolescence, à Liège, Belgique, 1996.
- 23 MOTIUK, L.L., «L'utilisation des facteurs familiaux pour évaluer le risque et les besoins des délinquants», *Forum Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, n(o) 2, 1995, p. 19-22. Voir aussi PORPORINO et BAYLIS, «Designing a progressive penology: The evolution of Canadian federal corrections».
- 24 LAWS, D.R., *Relapse Prevention with Sex Offenders*, New York, Guilford Press, 1989.
- 25 EXWORTH, T., «Compulsory care in the community: A review of the proposals for compulsory supervision and treatment of the mentally ill in the community», *Criminal Behaviour and Mental Health*, n(o) 5, 1995, p. 218-241.
- 26 Pour obtenir un aperçu plus complet, voir GENDREAU, P., «The principles of effective intervention with offenders», *Choosing Correctional Options that Work: Defining the Demand and Evaluating the Supply*, sous la direction de A.T. Harland, Thousand Oaks, Sage, 1996.

# La motivation en thérapie des clients qui résistent au traitement

par Denise L. Preston et Stafford Murphy<sup>1</sup>

L'efficacité de la psychothérapie dans les milieux non correctionnels est chaudement débattue depuis 40 ans. Les premiers examens des études sur les résultats du traitement semblent indiquer qu'il n'y a pas de différences dans les taux de rétablissement entre les patients traités et ceux qui ne le sont pas, indépendamment du genre de patient examiné, de la mesure des résultats utilisée ou de la forme de thérapie employée<sup>2</sup>. D'après des examens plus récents, les patients qui participent à un traitement de psychothérapie s'améliorent en moyenne plus rapidement et de façon plus marquée que les patients qui ne sont pas traités, mais aucune méthode de thérapie particulière ne semble offrir d'avantages spéciaux<sup>3</sup>. Les auteurs d'études subséquentes ont tenté de cerner des variables précises liées à des résultats thérapeutiques positifs; ils ont notamment examiné les variables concernant le client, le thérapeute et la thérapie. Le choix de populations faciles à étudier, les variantes dans la formation et l'expérience des cliniciens, les difficultés que pose la définition opérationnelle de la mesure des résultats du traitement et le suivi des résultats à divers moments après le traitement ne sont que quelques-uns des nombreux problèmes méthodologiques inhérents à ce type de recherche. Malgré tout, ces études révèlent l'existence d'importantes variables liées aux clients et aux thérapeutes qui peuvent avoir une incidence sur l'efficacité du traitement auprès des clients qui résistent au traitement.

## Efficacité de la psychothérapie

Deux variables se rattachant à la clientèle qui semblent être modérément liées aux résultats du traitement sont l'esprit d'ouverture ou l'absence de méfiance de la part du client et sa motivation à l'égard du traitement. Les clients qui ont l'esprit plus ouvert et qui sont moins méfiants semblent manifester des résultats de traitement plus favorables que ceux qui n'ont pas cette attitude. De plus, malgré l'absence d'une relation cohérente entre la motivation à l'égard du traitement et le résultat de celui-ci, il semble que la motivation acquise durant le traitement soit plus prédictive d'un résultat positif que la motivation qu'un client peut avoir manifesté avant le traitement. Toutefois, la motivation à l'égard du traitement est difficile tant à définir qu'à mesurer. Vu son influence en apparence déterminante sur les résultats de traitement, il serait utile d'élaborer des mesures théoriquement pertinentes, empiriquement solides et cliniquement utiles de la motivation. Ces mesures permettraient d'examiner des questions, comme l'importance du changement survenu dans la motivation au cours du traitement par rapport au

{seuil} minimal de motivation, soit avant ou durant le traitement.

Trois variables se rattachant au thérapeute qui semblent être liées aux résultats du traitement, et plus précisément à l'orientation souhaitée, sont son expérience, sa compétence et sa santé affective.

La variable liée à la thérapie la plus importante en ce qui a trait aux résultats du traitement est une alliance thérapeutique (une relation interpersonnelle positive) entre le clinicien et le client. L'alliance thérapeutique explique la plus grande part de la variation signalée dans la recherche sur les résultats du traitement et serait plus importante que l'intervention particulière qui est employée<sup>4</sup>. Bien sûr, l'alliance thérapeutique dépend des qualités, énumérées ci-dessus, que possède le thérapeute ainsi que d'autres facteurs comme son enthousiasme, son authenticité et son empathie<sup>5</sup>, mais surtout, elle dépend de la capacité du client d'entretenir des relations interpersonnelles positives.

## Efficacité du traitement correctionnel

L'efficacité du traitement correctionnel fait l'objet d'un débat analogue<sup>6</sup>. Même si les premières études ont abouti à la conclusion que {rien ne marche}, des études récentes se sont révélées plus positives et ont inclus certains des principes à la base d'un programme correctionnel efficace. Andrews et Bonta<sup>7</sup> concluent que le traitement doit être offert aux délinquants à risque élevé, viser les besoins criminogènes, être basé sur des théories cognitivo-comportementales ou d'apprentissage social et faire entrer en ligne de compte les principes du risque, des besoins et de la réceptivité. Ils concluent également que le traitement doit faire entrer en ligne de compte les variables liées au thérapeute et à la thérapie comme les principes de la relation et de la dépendance. D'après le principe de la relation, une alliance thérapeutique positive entre cliniciens et délinquants peut faciliter l'apprentissage. Les qualités du thérapeute qui contribuent à cette alliance incluent l'ouverture d'esprit, l'enthousiasme, la souplesse, l'attention et la compréhension de même que la manifestation de l'acceptation, du respect et de la bienveillance à l'égard des délinquants. Selon le principe de la dépendance, les cliniciens doivent établir et faire respecter des limites convenues au degré d'intimité physique et affective,

ainsi que des règles de dépendance anticriminelles comme un renforcement efficace du comportement prosocial et la désapprobation du comportement antisocial.

L'établissement d'une alliance thérapeutique semble donc revêtir une importance primordiale pour assurer l'efficacité d'un traitement, qu'il s'agisse d'un traitement correctionnel ou non. Mais comme nous l'avons déjà signalé, l'établissement de cette alliance dépend surtout de la capacité du client de nouer et de cultiver des relations interpersonnelles authentiques. Ceux dont la vie a été empreinte de méfiance et de crainte ou d'indifférence à l'égard des autres font donc face à un obstacle de taille<sup>8</sup>. Ces individus ont fait l'objet de diagnostics comme ceux de schizophrénie, de trouble de la personnalité limitrophe, de personnalité antisociale et de psychopathie. Une étiquette fréquemment appliquée à ces clients est celle de [résistant au traitement].

Il suffit d'examiner les dossiers des détenus du Service correctionnel du Canada pour constater qu'on emploie une multitude de ces diagnostics et étiquettes. Un examen des mesures de traitement prises à l'égard de ces délinquants révèle que ces derniers tendent à être moins motivés à l'égard du traitement, à résister davantage au traitement ou ne pas se conformer à celui-ci, à avoir des taux d'abandon élevés, à manifester des changements comportementaux positifs moins nombreux durant le traitement et à avoir des taux de récidive plus élevés après le traitement<sup>9</sup>. Étant donné que ces délinquants présentent un risque considérable de commettre d'autres infractions de violence, les cliniciens doivent impérativement faire tout en leur pouvoir pour les amener à s'engager à suivre le traitement et ils doivent assurer ce traitement de manière à maximiser les chances que les clients opéreront des changements importants dans leur comportement.

### Le processus de transformation

Les cliniciens ont traditionnellement considéré la motivation comme un trait de personnalité relativement fixe et ils ont donc tendance à être démoralisés lorsqu'ils doivent travailler avec des clients qui résistent au traitement. Il est plus utile de considérer la motivation comme un état de préparation au changement. Dans cette optique, l'objet du traitement consiste à aider les clients à progresser d'un état à un autre. Il semble que les mesures prises par les cliniciens pour faciliter le passage d'un état à un autre dépendent de l'état de préparation du client. De même, les progrès accomplis dans cette progression dépendent de l'état dans lequel le client se trouve au début du traitement.

Certains auteurs<sup>10</sup> ont exploré à fond le processus de la transformation thérapeutique, qui comporterait selon eux quatre stades. Au stade de la précontemplation, la personne n'est pas consciente d'avoir des problèmes à régler ou alors, elle n'a aucunement l'intention de changer dans l'immédiat. Les personnes qui sont à ce stade entament ordinairement le traitement parce qu'elles y sont forcées; elles sont moins ouvertes, font peu d'efforts et retombent d'ordinaire rapidement dans des comportements mal adaptés. Au deuxième stade, celui de la contemplation, la personne est consciente d'avoir des problèmes à régler mais elle hésite entre ne rien faire dans l'immédiat et exprimer ou manifester une certaine détermination à changer. Au stade de l'action, la personne s'est engagée à changer et commence activement à modifier son comportement, ses expériences et son milieu. Enfin, au stade de l'entretien, la personne a changé de façon appréciable son comportement et s'emploie activement à empêcher une rechute.

Ce modèle à quatre stades signifie qu'il est important pour les cliniciens de s'employer, avant le traitement et au début de celui-ci, à motiver les clients et à les amener à passer du stade de la précontemplation à celui de la contemplation puis à celui de l'action si nécessaire. Pour faciliter ce processus, ils doivent s'efforcer de cultiver une alliance thérapeutique avec les clients afin de les faire participer efficacement au traitement.

### L'engagement thérapeutique des clients résistent au traitement

De nombreux auteurs<sup>11</sup> ont cerné les qualités du thérapeute qui favorisent l'établissement d'une alliance thérapeutique. Toutefois, certains<sup>12</sup> ont proposé des stratégies particulières pour amener les clients résistent au traitement à s'engager. Bien que leur liste ne soit pas exhaustive, ils estiment que les cliniciens doivent reconnaître que l'hésitation et la résistance de la part des clients sont à la fois normales et compréhensibles. La façon dont ils font face à la résistance de leurs clients détermine en large partie le résultat des efforts de traitement subséquents. Les cliniciens doivent aider activement les clients qui résistent au traitement en tentant par exemple d'éliminer les obstacles au changement qui sont d'ordre pratique et liés à l'attitude. Ils doivent toutefois maintenir un juste milieu entre le désir d'aider activement les clients et la nécessité de les laisser assumer la responsabilité du changement dans leur comportement. Pour aller dans le sens plutôt qu'à contre-courant de la résistance des clients, les cliniciens ne doivent pas imposer à ces derniers leurs opinions au sujet de la nature de leurs problèmes ou des changements qu'ils doivent faire.

Ils doivent plutôt les inviter à examiner différents points de vue et renseignements.

Les cliniciens doivent fournir des renseignements et des commentaires au sujet de la situation actuelle de leurs clients et des conséquences auxquels ils s'exposent en ne changeant pas de comportement. Ils doivent aussi leur expliquer les avantages que leur procurerait vraisemblablement un changement de comportement. Ils peuvent ainsi leur faire mieux comprendre l'écart entre le comportement actuel et les buts personnels importants. Il se peut que les clients modifient ensuite leur {équilibre de motivation} pour favoriser les avantages du changement par opposition à ceux qui sont associés au statu quo.

Dans la mesure du possible, les cliniciens doivent offrir aux clients des choix quant au genre de traitement entrepris et ses buts. Les buts convenus doivent être raisonnables, réalisables et prosociaux, et les cliniciens doivent régulièrement faire des commentaires au sujet des tentatives des clients d'atteindre ces buts.

Enfin, lorsqu'ils ont affaire à des clients qui résistent au traitement, les cliniciens doivent faire preuve d'empathie. Ils doivent essayer de comprendre les sentiments et les points de vue des clients en répétant et en reformulant les affirmations de ces derniers. Ils doivent aussi appuyer et mettre en valeur les sentiments d'efficacité personnelle des clients et les efforts déployés par ces derniers pour parvenir à cet état. Des manifestations d'empathie envers les clients ne signifient pas nécessairement qu'il faut encourager leur comportement, mais elles excluent un certain nombre d'approches qui vont à l'encontre de la thérapie. Quels que soient les clients avec lesquels ils travaillent, mais surtout si ces derniers résistent au traitement, les cliniciens doivent éviter de les juger, de les humilier, de les étiqueter ou de les blâmer de quelque autre manière. Ils peuvent les encourager à assumer la responsabilité de leur comportement sans attribuer de blâme. Ils doivent éviter de jouer le rôle de {l'expert} jouissant de pouvoirs spéciaux de {préparer} les torts.

Surtout, les cliniciens doivent éviter toute dispute ou vive confrontation avec les clients qui résistent au traitement. Ordinairement, les clients sont alors plus méfiants encore, et ils se trouvent forcés à défendre plus vigoureusement leurs opinions peut-être mal éclairées. C'est le cas classique du clinicien qui assume la responsabilité d'opérer des changements de comportement chez les clients<sup>13</sup>.

## L'engagement thérapeutique des psychopathes

Certaines des techniques recommandées pour favoriser l'engagement thérapeutique des clients résistant au traitement ne sont peut-être pas indiquées dans le cas des psychopathes, sans doute les plus résistants de tous au traitement. Comme l'ont fait observer plusieurs chercheurs et cliniciens, les psychopathes présentent un ensemble particulier de caractéristiques de la personnalité<sup>14</sup>. Ils manifestent notamment une capacité réduite de nouer des relations interpersonnelles authentiques, même s'ils peuvent efficacement faire semblant. Les traitements pour lesquels on insiste beaucoup sur l'établissement d'une alliance thérapeutique entre le clinicien et le client risquent d'échouer dans le cas d'un psychopathe. De plus, ces traitements peuvent être dangereux pour les cliniciens qui peuvent acquérir faussement un sentiment de sécurité personnelle dans leurs rapports avec des psychopathes. Grandiloquents, les psychopathes peuvent exiger de voir le membre du personnel qui occupe le poste le plus élevé. Durant les enquêtes policières, par exemple, ils demanderont à être interrogés par l'agent enquêteur principal et, pendant le traitement, ils s'attendent à être traités par le clinicien en chef<sup>15</sup>. Il se pourrait qu'ils réagissent le mieux à des caractéristiques autres que les qualités interpersonnelles des cliniciens. Comme les psychopathes ont aussi tendance à manipuler les gens, les cliniciens doivent se montrer fermes pour ce qui est d'établir et d'appliquer des limites dans leurs relations avec ces clients. Ils ne doivent pas les protéger contre les conséquences juridiques et sociales de leur comportement<sup>16</sup> et ils doivent constamment rappeler que, dans leur évaluation des changements comportementaux, ils seront convaincus par des actions plutôt que par des paroles. Ils doivent hésiter à donner aux clients psychopathes le bénéfice du doute, même dans des situations en apparence inoffensives. Autrement, les psychopathes estimeront qu'ils sont faciles à duper et qu'ils pourront donc les manipuler dans l'avenir.

## L'application de techniques d'engagement thérapeutiques aux délinquants résistants au traitement

Le programme de traitement des délinquants chroniquement violents (DCV) est un projet de démonstration mis au point et financé par la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada. Il s'agit d'un programme de traitement pluriannuel, non résidentiel et mené à des endroits multiples qui fait actuellement l'objet d'un projet pilote à l'établissement Collins Bay, en Ontario.

Il vise les délinquants chroniquement violents, c'est-à-dire ceux qui ont été condamnés au moins trois fois pour avoir commis des infractions de violence. Il est basé sur une théorie sociale de la résolution des problèmes et est appliqué en fonction de principes cognitivo-comportementaux. Il exige une participation à mi-temps pendant 18 semaines.

Compte tenu de la population visée, on s'attend à ce que la plupart des participants résistent au traitement. C'est pourquoi les deux premières semaines du programme sont consacrées à un module de motivation destiné à faciliter l'interaction entre les participants, l'engagement et la confiance. Les participants et les thérapeutes établissent également des règles de base et font une analyse coûts-avantages de l'achèvement du programme. Les règles du groupe mettent en évidence les conséquences positives ou négatives de divers comportements sur autrui. De même, l'analyse coûts-avantages consiste en un examen exhaustif des avantages et des désavantages à court et à long terme qu'il y a à achever ou à ne pas achever le programme. On tient compte dans l'analyse des points de vue des participants, de leur famille, de leurs proches, de leurs amis, des victimes et de la société en général. Le module comprend également un examen des divers obstacles au changement, y compris la communication verbale et non verbale agressive, les croyances agressives, la toxicomanie et l'impulsivité. On discute de chacun de ces aspects en insistant sur la manière dont il favorise un comportement violent ou, inversement, empêche le recours à un comportement non violent.

Les observations préliminaires sur le premier groupe confirment les prévisions, à savoir que le programme à l'intention des DCV vise principalement les délinquants qui résistent au traitement. La plupart des participants ont consenti au traitement uniquement après avoir beaucoup protesté au sujet de la durée, du contenu et du titre du programme. Beaucoup de délinquants ont aussi soutenu qu'ils n'étaient pas chroniquement violents et que le critère d'admissibilité devrait être de cinq condamnations pour infractions

de violence plutôt que de trois. La majorité des participants ont échoué au moins une fois dans un autre programme de traitement et la plupart ont été accusés de nombreuses fois en établissement de ne pas s'être conformés à divers aspects de leurs plans correctionnels. Enfin, presque tous les participants font preuve d'un grand oppositionnisme à l'égard des autres membres du groupe, mais principalement à l'égard des thérapeutes.

Le module de motivation a eu une incidence marquée. Personne n'a été renvoyé du programme dans les deux premières semaines, peut-être parce qu'à la fin de la première semaine, les thérapeutes ont éliminé un important obstacle pratique au traitement; en effet, ils ont tenu les séances de groupe l'après-midi plutôt que le matin. Cette concession minimale a entraîné une baisse des retards, de l'absentéisme et des plaintes ainsi qu'un accroissement considérable de l'attention et de la participation. Pour certains membres du groupe, il s'agissait manifestement de la première fois qu'ils examinaient quelques-unes des questions présentées. Lorsque le groupe a discuté des stratégies de communication, par exemple, certains membres n'avaient jamais entendu parler de la communication non verbale et n'avaient aucune idée de l'incidence de celle-ci sur les autres. En ce qui concerne l'analyse coûts-avantages, la plupart des participants ont tenu compte de l'incidence de la violence uniquement sur eux-mêmes et la plupart ont dit douter de ses conséquences sur les victimes en particulier.

Au début du programme, beaucoup de participants soutenaient que presque tout comportement violent était spontané voire inévitable. À la fin du module, la plupart reconnaissaient que des notions faussées contribuaient au comportement violent et que, dans la plupart des cas, il pouvait y avoir au moins une solution de rechange non violente à un problème. Fait plus encourageant encore, certains membres du groupe étaient fiers d'avoir appris de nouvelles solutions.

Pour un groupe résistant au traitement comme celui-ci, ce n'est pas peu de choses. ■



- <sup>1</sup> Denise L. Preston, directrice du Programme pour délinquants chroniquement violents (DCV), établissement Collins Bay, 455, chemin Bath, C.P. 190, Kingston (Ontario) K7L 4V9. Stafford Murphy est un thérapeute qui s'occupe de ce programme.
- <sup>2</sup> EYSENCK, H.J. "The Effects of Psychotherapy: An Evaluation", *Journal of Consulting Psychology*, 16, 1952, p. 319-324.
- <sup>3</sup> SHAPIRO, D. A. et SHAPIRO, D. "Meta-analysis of Comparative Therapy Outcome Studies: A Replication and Refinement", *Psychological Bulletin*, 92, 1982, p. 581-604.
- <sup>4</sup> KANFER, F.H. et SCHEFFT, B.K., *Guiding the Process of Therapeutic Change*, Champaign, Illinois, Research Press, 1988.
- <sup>5</sup> DiMATTEO, M.R., et DiNICOLA, D.D., *Achieving Patient Compliance: The Psychology of the Medical Practitioner's Role*, New York, Pergammon Press, 1982.
- <sup>6</sup> ANDREWS, D.A. et BONTA, J., *The Psychology of Criminal Conduct*, Cincinnati, Anderson Publishing, 1994.
- <sup>7</sup> ANDREWS, D.A. et BONTA, J., *The Psychology of Criminal Conduct*, Cincinnati, Anderson Publishing, 1994.
- <sup>8</sup> KANFER et SCHEFFT, *Guiding the Process of Therapeutic Change*.
- <sup>9</sup> GERSTLEY, L., MCLELLAN, A.T., ALTERMAN, A.I., WOODY, G.E., LUBORSKY, L. et PROUT, M., "Ability to Form an Alliance with the Therapist: A Possible Marker of Prognosis for Patients with Antisocial Personality Disorder", *American Journal of Psychiatry*, 146, 1989, p. 508-512. Voir également OGLOFF, J.R.P., WONG, S. et GREENWOOD, A., "Treating Criminal Psychopaths in a Therapeutic Community Program", *Behavioral Sciences and the Law*, 8, 1990, p. 181-190. Et voir RICE, M.E., HARRIS, G.T. et CORMIER, C.A., "An Evaluation of a Maximum-security Therapeutic Community for Psychopaths and Other Mentally Disordered Offenders", *Law and Human Behavior*, 16, 1992, p. 399-412.
- <sup>10</sup> PROCHASKA, J.O., DiCLEMENTE, C.C. et NORCROSS, J.C. "In Search of the Structure of Change", *Self-change: Social Psychological and Clinical Perspectives*, Y. Klar, J.D. Fisher, J.M. Chinsky et A. Nadler (dir.), New York, Springer-Verlag, 1992.
- <sup>11</sup> DiMATTEO et DiNICOLA, *Achieving Patient Compliance: The Psychology of the Medical Practitioner's Role*. Voir également ANDREWS et BONTA, *The Psychology of Criminal Conduct*.
- <sup>12</sup> JENKINS, A., *Invitations to Responsibility: The Therapeutic Engagement of Men Who Are Violent and Abusive*, Adelaide, South Australia, Dulwich Centre Publications, 1990. Voir également KANTER et SCHEFFT, *Guiding the Process of Therapeutic Change*. Et aussi MILLER, W.R. et ROLLNICK, S., *Motivational Interviewing: Preparing People to Change Addictive Behavior*, New York, Guilford Press, 1991.
- <sup>13</sup> JENKINS, *Invitations to Responsibility*.
- <sup>14</sup> CLECKLEY, H., *The Mask of Sanity*, St. Louis: Mosby Press, 1982. Voir également HARE, R.D., *Without Conscience: The Disturbing World of the Psychopaths Among Us*, New York, Simon and Schuster, 1993. Et aussi MELOY, J.R., "Treatment of Antisocial Personality Disorder", *Treatments of Psychiatric Disorders: The DSM-IV Edition*, G. Gabbard (dir.), Washington, D.C., American Psychiatric Press, 1995, p. 2273-2290.
- <sup>15</sup> HAZELWOOD, R., *The Sexually Violent Offender*, atelier de deux jours parrainé par Specialized Training Services, Inc., Toronto, 1995.
- <sup>16</sup> CLECKLEY, *The Mask of Sanity*.

# Facteurs qui contribuent à l'efficacité du programme de développement des aptitudes cognitives

par David Robinson<sup>1</sup>

Recherche et développement correctionnels, Service correctionnel du Canada

Le programme de développement des aptitudes cognitives est la composante de base des programmes d'acquisition de compétences psychosociales qui ont été introduits par le Service correctionnel du Canada en 1988. Il s'agit d'une combinaison de plusieurs techniques de pointe qui visent à montrer aux délinquants à exercer un jugement critique leur permettant d'adopter un style de vie exempt de crime.

Cet article résume une recherche qui a été effectuée récemment auprès de délinquants ayant été mis en liberté. Comme l'étude porte sur un échantillon assez grand de délinquants qui ont participé à des programmes, nous avons pu analyser l'incidence de divers facteurs sur l'efficacité de ce genre de programmes<sup>2</sup>. Les résultats de l'étude corroborent les conclusions d'autres études sur les facteurs (y compris les caractéristiques des délinquants et les variables des programmes) qui contribuent à l'efficacité des programmes.

## Éléments fondamentaux du programme

Les animateurs qui dispensent le programme de développement des aptitudes cognitives doivent entreprendre un processus intensif de formation et d'accréditation. Les participants sont également évalués et choisis avec soin; des méthodes fondées sur le modèle cognitivo-comportemental sont associées aux modes d'apprentissage des délinquants.

Parmi les problèmes visés par le programme, mentionnons l'impulsivité, l'absence de perspective sociale, les aptitudes déficientes en matière de résolution de problèmes interpersonnels, l'insuffisance de raisonnements concrets, des capacités de planification inadéquates et l'incapacité de se fixer des objectifs<sup>3</sup>.

## Méthode

Pour l'étude, on a eu recours à un groupe témoin composé de délinquants qui se trouvaient sur une liste d'attente. Avant de pouvoir participer au programme, ces délinquants avaient subi une évaluation, puis ils avaient été placés au hasard sur la liste d'attente. L'échantillon global comptait 2 125 délinquants, c'est-à-dire 379<sup>4</sup> pour le groupe témoin et 1 746 pour le groupe de participants au programme. Tous les délinquants de l'échantillon ont fait l'objet d'un suivi d'au moins 12 mois après leur mise en liberté.

La plupart des variables démographiques (comme l'âge et le statut autochtone) et des variables liées aux antécédents criminels (comme les admissions antérieures dans un établissement fédéral et le type d'admission) étaient comparables pour les deux groupes. Toutefois, le groupe témoin comptait un nombre inférieur de délinquants purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité et un taux supérieur de délinquants non violents ayant commis des infractions contre les biens et de délinquants purgeant une peine de courte durée. On a eu recours à des contrôles statistiques pour corriger les effets possibles de ces différences.

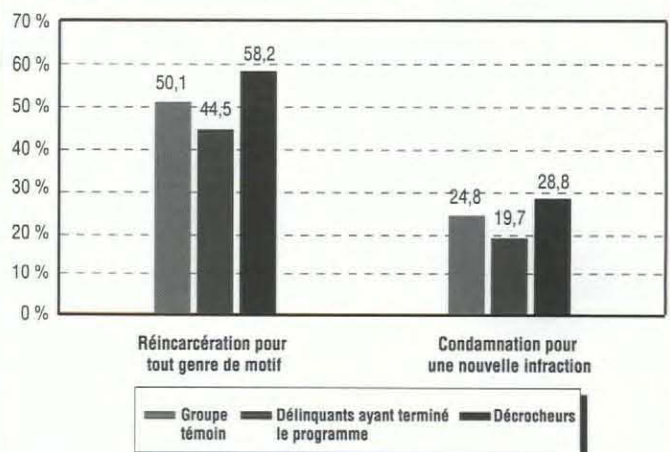
## Réincarcération

Dans l'ensemble, 47,4 % des délinquants de l'échantillon ont été réincarcérés dans un établissement fédéral au cours de l'année qui a suivi leur mise en liberté 21,9 % à la suite d'une nouvelle infraction. Ce taux élevé de récidive illustre le risque relativement élevé que présentent les délinquants de l'échantillon. Le programme de développement des aptitudes cognitives vise en général les délinquants qui présentent un risque élevé de récidive.

En gros, 44,5 % des délinquants qui ont suivi le programme jusqu'à la fin ont été réincarcérés (graphique 1), comparativement à 50,1 % des délinquants du groupe témoin et à 58,2 % de ceux qui ont abandonné le programme (17,3 % de

Graphique 1

Issue de la mise en liberté et participation au programme



l'ensemble de l'échantillon). La différence ( $p < 0,05$ ) entre les délinquants qui ont suivi le programme et ceux du groupe témoin représente une baisse de 11 % pour les délinquants qui ont terminé le programme.

La diminution du taux de réincarcération pour une nouvelle infraction est encore plus importante le taux de récidive a diminué de 20 % ( $p < 0,03$ ) chez les délinquants qui ont terminé le programme. Cependant, le programme ne semble pas avoir eu d'effet significatif sur la réincarcération pour violation d'une condition de la mise en liberté.

Toutefois, d'après les contrôles statistiques, les effets étaient moindres lorsqu'on prenait en considération les différences entre les variables liées aux antécédents criminels pour les deux groupes.

Ces chiffres révèlent également que le taux de récidive des délinquants qui ont abandonné le programme en cours de route était supérieur à celui des délinquants qui ont terminé le programme. Pourquoi? Peut-être les décrocheurs étaient-ils tout simplement des délinquants présentant un risque plus élevé. Environ les deux tiers de ces délinquants ont abandonné le programme par manque d'intérêt ou parce qu'ils avaient un comportement perturbateur. De plus, il se peut que les décrocheurs n'aient pas bénéficié pleinement du programme en raison de leur départ précoce.

Certains chercheurs pourraient soutenir qu'il faudrait évaluer l'efficacité du programme en comparant directement le taux de récidive de l'ensemble des participants (y compris les décrocheurs) avec celui du groupe témoin. Les décrocheurs sont habituellement des délinquants qui présentent un risque plus élevé que les autres; par conséquent, leur élimination du groupe de participants pourrait diminuer le profil de risque de ce groupe et le rendre moins comparable au groupe témoin. Par ailleurs, d'autres chercheurs pourraient soutenir que les décrocheurs ne devraient pas être inclus, étant donné que ceux-ci n'ont pas été pleinement exposés au programme et qu'ils compromettent la validité interne de l'étude. On trouvera les deux méthodes de comparaison dans le rapport complet de cette étude. Il est vrai qu'en incluant les décrocheurs, les effets du programme sont dilués. Cependant, les tendances de base demeurent les mêmes.

### Niveau de risque des délinquants

Même si le programme semble avoir eu un effet modéré sur le taux de récidive, il s'est avéré plus efficace à l'égard de certains types de délinquants, mais n'a eu aucun effet appréciable sur d'autres. À titre d'exemple, les délinquants étaient divisés en deux groupes : à faible risque et à risque élevé<sup>5</sup>. Ces derniers semblent avoir peu bénéficié du

programme. En revanche, chez les délinquants à faible risque, le taux de réincarcération a diminué de 20 % ( $p < 0,04$ ) et le taux de récidive, de 34,2 % ( $p < 0,03$ ).

Ces données concordent avec celles d'autres études révélant que les programmes sont les plus efficaces pour les délinquants à risque moyen et élevé, mais pas nécessairement pour ceux qui présentent le risque le plus élevé de récidive<sup>6</sup>.

### Caractéristiques du programme

Les effets du programme semblent également avoir été différents selon qu'il était dispensé en établissement ou dans la collectivité. Le taux de réincarcération des délinquants ayant suivi le programme dans la collectivité a diminué de 39,1 % ( $p < 0,001$ ) et le taux de récidive, de 66,3 % ( $p < 0,001$ ). En revanche, la baisse des taux de réincarcération et de récidive chez les délinquants qui ont suivi le programme en établissement n'a été que de 8 et de 16,2 % respectivement (graphique 2)<sup>7</sup>. Cette disparité concorde avec les conclusions d'autres études<sup>8</sup>.

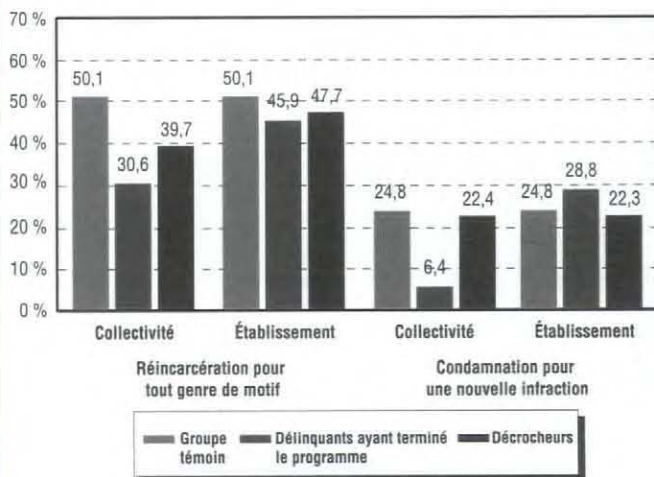
Même si le taux d'abandon des programmes dispensés dans la collectivité était élevé (55 décrocheurs sur un total de 186 participants), les effets du programme se sont avérés bénéfiques même lorsqu'on a regroupé les décrocheurs avec ceux qui ont terminé le programme ( $p < 0,02$ ;  $p < 0,001$ ). En outre, les programmes dispensés dans la collectivité semblent diminuer la récidive même chez les délinquants présentant le risque le plus élevé.

### Types d'infractions

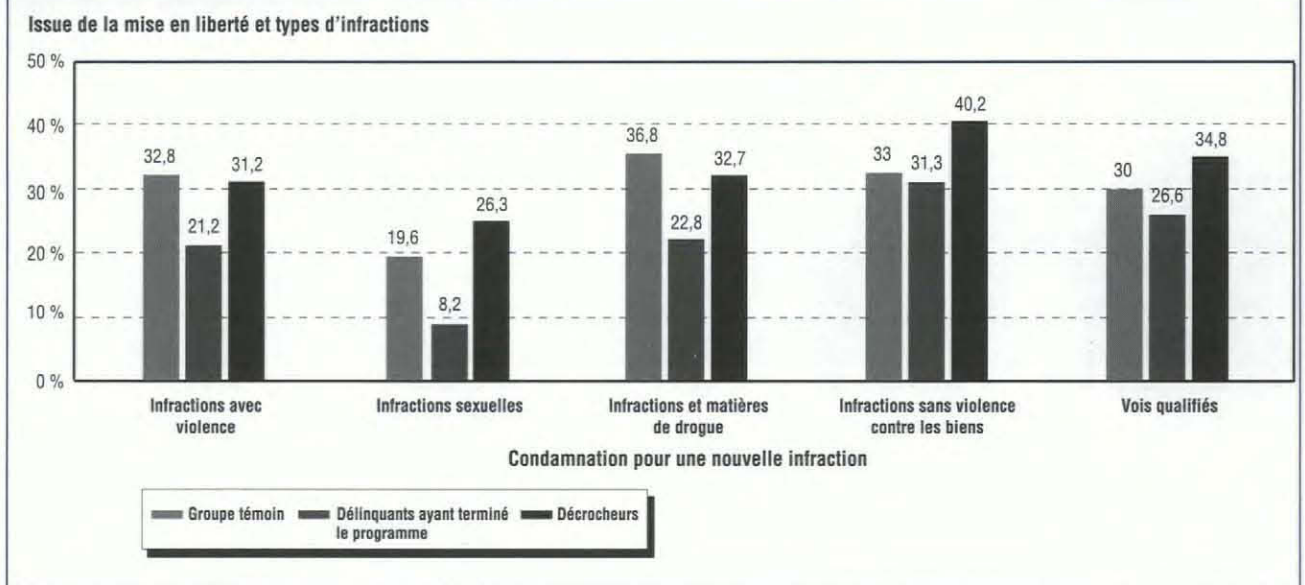
Le taux de récidive des délinquants violents, des délinquants sexuels et des délinquants ayant

Graphique 2

Issue de la mise en liberté — Programmes dispensés dans la collectivité et en établissement



Graphique 3



commis une infraction en matière de drogue qui ont terminé le programme était inférieur à celui des délinquants du groupe témoin (graphique 3). Toutefois, dans le cas des délinquants condamnés pour vol qualifié et des délinquants non violents ayant commis une infraction contre les biens (ces délinquants avaient tendance à présenter un taux de risque très élevé), le fait d'avoir terminé le programme n'a produit aucun effet statistiquement significatif.

La diminution du taux d'incarcération chez les délinquants sexuels, les délinquants violents et les délinquants ayant commis une infraction en matière de drogue se situait entre 18,5 et 39,4 % ( $p < 0,02$ ;  $p < 0,006$ ), tandis que la baisse du taux de récidive se situait entre 35,3 et 57,8 % ( $p < 0,03$ ;  $p < 0,001$ ). Les délinquants sexuels semblaient avoir tiré les plus grands bienfaits du programme; mentionnons cependant qu'environ 30 % de ce groupe avaient reçu un traitement destiné aux délinquants sexuels avant de participer au programme de développement des aptitudes cognitives.

### Analyse

Des études menées antérieurement sur les effets des programmes sur la récidive ont conclu à une réduction moyenne d'environ 10 % du taux de récidive<sup>9</sup>. Cependant, il n'y a pas eu beaucoup de recherches sur les effets des programmes sur les délinquants qui présentent un risque élevé comme ceux que l'on trouve dans l'échantillon de la présente étude. Même si le programme de développement des aptitudes cognitives n'a pas diminué le taux de récidive de tous les sujets de l'échantillon, la baisse

de ce taux chez certains groupes de délinquants a dépassé la moyenne des effets habituels des programmes. L'étude actuelle fournit des évidences optimistes quant à l'effet du programme auprès des délinquants présentant un risque élevé.

Les résultats de l'étude donnent aussi à penser qu'il faudrait se pencher davantage sur les questions liées à la sélection des participants et à l'affectation aux programmes. Il est évident que le système d'exécution des programmes doit être adapté aux besoins des délinquants présentant le risque le plus élevé. À titre d'exemple, on pourrait tirer parti du fait que le programme dispensé dans la collectivité peut avoir des effets plus grands. Il est peut-être préférable d'offrir le programme aux délinquants présentant le risque le plus élevé durant leur incarcération, question de susciter la motivation nécessaire. Toutefois, ce programme initial pourrait être suivi d'une formation supplémentaire après la mise en liberté.

La région du Pacifique a conçu un programme de développement des aptitudes cognitives « d'appoint » afin de répondre aux besoins des délinquants qui devraient poursuivre le programme après leur mise en liberté. On pourrait inciter les délinquants à risque élevé à poursuivre le programme en en faisant une condition de la libération conditionnelle.

Toutefois, comme les délinquants sont plus susceptibles de suivre des programmes pendant qu'ils sont incarcérés (en raison de leur désir d'obtenir la libération conditionnelle), les établissements correctionnels devraient demeurer l'endroit qui permet le contact initial avec le programme.

Les recherches ultérieures mettront sans doute en lumière d'autres facteurs qui augmentent l'efficacité des programmes. Une série de projets visant à évaluer d'autres composantes du programme d'acquisition de compétences psychosociales du Service sont actuellement en cours. Parmi ces

projets, mentionnons les recherches sur les programmes (comme les programmes de compétences parentales et de maîtrise de la colère et des émotions) qui sont fondés sur le modèle cognitif pour la réadaptation des délinquants. ■

- <sup>1</sup> 340, avenue Laurier ouest, 2(e) étage, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.
- <sup>2</sup> ROBINSON, D., *L'incidence du Programme de développement des aptitudes cognitives sur la récidive après la mise en liberté chez les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1995.
- <sup>3</sup> PORPORINO, F.J., FABIANO, E. et ROBINSON, D., *Pour que la réinsertion sociale soit un succès*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1991.
- <sup>4</sup> Pour éviter de refuser l'accès au programme aux délinquants admissibles, on a donné la possibilité à tous les délinquants affectés au hasard au groupe témoin de participer au programme à une période ultérieure. On les a admis en priorité dans le programme s'ils étaient toujours disponibles lorsque le programme a été offert de nouveau. Par conséquent, le nombre de délinquants formant le groupe témoin a diminué d'environ 25 % avec le temps. Toutefois, aucun des 379 délinquants n'a suivi le programme avant sa mise en liberté.
- <sup>5</sup> Il serait mieux de considérer le groupe de délinquants à faible risque comme étant à risque moyen, étant donné le risque élevé que présentent les délinquants sous responsabilité fédérale qui ont des problèmes cognitifs graves. Pour déterminer le risque, on a eu recours à une échelle semblable à l'Échelle d'information statistique sur la récidive. Voir NUFFIELD, J., *La libération conditionnelle au Canada : recherches en vue d'une normalisation des décisions*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1982.

- <sup>6</sup> ANDREWS, D.A., BONTA, J. et HOGE, R.D., «Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology», *Criminal Justice and Behaviour*, n(o) 17, 1990, p. 19-52.
- <sup>7</sup> Étant donné qu'on n'a pu créer un groupe témoin (liste d'attente) assez important pour les programmes dispensés dans la collectivité, on a utilisé le groupe témoin établi pour l'étude aux fins de la comparaison. Même si les participants aux programmes dispensés dans la collectivité et en établissement étaient semblables à bien des égards, on a eu recours à des contrôles statistiques pour rendre plus semblables le groupe des participants au programme dans la collectivité et le groupe témoin. Des effets statistiquement significatifs ont néanmoins persisté.
- <sup>8</sup> ANDREWS, D.A., ZINGER, I., HOGE, R.D., BONTA, J., GENDREAU, P. et CULLEN, F.T., «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis», *Criminology*, n(o) 28, 1990, p. 369-404. Voir aussi IZZO, R.L. et ROSS, R.R., «Meta-analysis of rehabilitation programs for juvenile delinquents: A brief report», *Criminal Justice and Behaviour*, n(o) 17, 1990, p. 134-142. Voir LOSEL, F., «The efficacy of correctional treatment: A review and synthesis of meta-evaluations», *What Works: Reducing Reoffending*, J. McGuire, dir., Chichester, John Wiley & Sons, 1995, p. 79-111.
- <sup>9</sup> LIPSEY, M.W., «What do we learn from 400 research studies on the effectiveness of treatment with juvenile delinquent?», *What Works: Reducing Reoffending*, J. McGuire, dir., Chichester, John Wiley & Sons, 1995, p. 63-78.

# L'application du principe du risque au traitement des délinquants sexuels

par Arthur Gordon<sup>1</sup>

Twin Rivers Corrections Center, Washington State Department of Corrections

et Terry Nicholaichuk<sup>1</sup>

Centre psychiatrique régional (Prairies), Service correctionnel du Canada

De nombreuses administrations correctionnelles incluent une composante de traitement dans leur plan de gestion du risque des délinquants sexuels. Malheureusement, seules quelques études ont démontré que le traitement pouvait faire baisser le risque de récidive<sup>2</sup>. Certaines administrations tirent argument de la pénurie de preuves à cet égard pour réclamer l'imposition de peines de plus en plus sévères (et très coûteuses) aux délinquants sexuels et éliminer les programmes de traitement. C'est pourquoi les chercheurs doivent démontrer l'intérêt qu'il y a à traiter cette population, qui pose des problèmes délicats sur le plan politique.

Il se peut que les méthodes actuelles d'utilisation et d'évaluation des programmes de traitement ne permettent pas d'en apprécier correctement les effets. Ainsi, malgré la diversité reconnue de la population de délinquants sexuels, de nombreux programmes prévoient les mêmes interventions pour tous. En outre, les évaluations servent ordinairement à déterminer l'influence du programme de traitement sur les résultats obtenus après la mise en liberté pour l'ensemble du groupe. Or, il semble que des interventions puissent réduire la récidive chez certains délinquants, mais pas nécessairement chez tous. Des conclusions récentes au sujet des mesures de traitement qui se révèlent efficaces à l'égard des populations criminelles générales pourraient nous fournir un cadre utile pour améliorer les démarches de traitement et d'évaluation des délinquants sexuels. C'est par exemple chez les délinquants à risque élevé<sup>3</sup> que des programmes de traitement appropriés semblent réduire le plus la récidive. Dans cet article, on examine des données récentes sur les résultats des programmes de traitement pour délinquants sexuels<sup>4</sup> qui illustrent justement le principe du risque.

## Le programme de Clearwater

Le programme de traitement des délinquants sexuels de Clearwater a commencé à être appliqué au Centre psychiatrique régional (Prairies) du Service correctionnel du Canada en 1981. Basé sur une approche cognitivo-comportementale structurée, ce programme a de plus en plus été adopté comme moyen de traitement et de prévention de la rechute.

Les auteurs d'une étude récente ont exploré les résultats postlibératoires de 257 délinquants

sexuels qui ont achevé le programme de traitement de Clearwater entre 1981 et 1994 et qui ont été suivis pendant une période moyenne de 5,2 ans. Parmi ces délinquants, 55 % étaient des violeurs, 16 %, des pédophiles et 11 %, des incestueux, tandis que 18 % avaient agressé tant des adultes que des enfants.

Nous comparons dans cet article les résultats postlibératoires de ces délinquants à ceux d'un échantillon national de 1 164 délinquants sexuels<sup>5</sup> relevant du Service (voir le tableau 1). Cet échantillon national comprenait tous les délinquants sexuels ayant été libérés d'établissements du Service en 1988 (et qui ont été suivis pendant une période de trois ans). Pour assurer la conformité avec les données nationales, on a retenu comme résultat, dans l'étude du programme de Clearwater, le premier incident postlibératoire entraînant la réincarcération du délinquant.

Les délinquants traités (dans le cadre du projet de Clearwater) étaient moins susceptibles d'avoir été reconnus coupables d'infractions non sexuelles mais plus susceptibles d'avoir vu leur liberté sous condition révoquée. Le taux de nouvelles condamnations pour infractions sexuelles était faible dans les deux groupes; il était plus bas pour les délinquants traités, mais la différence n'était pas statistiquement significative.

Tableau 1

Résultats postlibératoires pour l'échantillon du programme de Clearwater (257 délinquants) et l'échantillon national (1 164 délinquants)

| Résultats  | Échantillon de Clearwater | Échantillon national | Valeur p |
|--|---------------------------|----------------------|----------|
| Nouvelle condamnation pour une infraction sexuelle | 4,7%                      | 6,2%                 | 0,18     |
| Nouvelle condamnation pour une autre infraction    | 7,8%                      | 13,6%                | 0,006    |
| Révocation de la liberté sous condition            | 23,3%                     | 11,3%                | 0,000    |
| Pas de réincarcération                             | 64,2%                     | 68,8%                | 0,078    |

Toutefois, l'application du principe du risque produit des résultats différents. Étaient considérés comme des délinquants à risque élevé ceux qui avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction sexuelle (parce que les données au sujet de l'échantillon national permettaient seulement de définir le risque en fonction des infractions sexuelles antérieures). En utilisant cette définition, on a constaté que les délinquants traités à risque élevé avaient un taux beaucoup plus faible de récidive sexuelle et un taux passablement plus faible de récidive non sexuelle, et qu'ils étaient moins susceptibles d'être réincarcérés pour quelque raison que ce soit (voir le tableau 2).

Les délinquants n'étaient pas également susceptibles d'être de nouveau condamnés pour une infraction sexuelle. Dans l'échantillon de Clearwater, les pédophiles (9,5 %) étaient plus susceptibles de commettre de nouvelles infractions sexuelles que les violeurs (5 %), les agresseurs d'adultes et d'enfants (2,2 %) et les incestueux (0 %). Par contre, les violeurs (10,2 %) et les délinquants qui avaient agressé tant des adultes que des enfants (10,9 %) étaient plus susceptibles d'être reconnus coupables d'une infraction non sexuelle que les agresseurs d'enfants (0 %). Malheureusement, on n'a pas distingué de sous-catégories de délinquants dans l'échantillon national, de sorte qu'il est impossible de compléter les comparaisons de groupes. Les définitions de la récidive et du risque employées pour cette comparaison sont certes restreintes. De nouvelles analyses aideront à définir d'autres mesures et dimensions des résultats qui sont en corrélation avec des résultats positifs du traitement. Ces données semblent toutefois révéler qu'un programme de traitement cognitivo-comportemental structuré peut contribuer à réduire la récidive sexuelle et que l'application du principe du risque peut optimiser l'incidence du traitement.

### Application du principe du risque

Une stratégie qui peut être employée pour appliquer le principe du risque consiste à n'offrir le traitement qu'aux délinquants présentant le niveau de risque le plus élevé. D'après les données du programme de Clearwater, cela signifierait que les délinquants incestueux ne recevraient pas de traitement durant leur incarcération.

Cette stratégie présente toutefois plusieurs inconvénients. Premièrement, il se peut que le traitement procure aux délinquants à faible risque des avantages dont ne rendent pas nécessairement compte les données sur la récidive, comme une réintégration harmonieuse dans leur famille. De plus, certaines victimes (surtout les victimes

Tableau 2

| Résultats postlibératoires des délinquants à risque élevé |  |  |          |
|---|--|--|----------|
| Résultats   | Échantillon de Clearwater (80 délinquants) | Échantillon national (116 délinquants) | Valeur p |
| Récidive sexuelle   | 6,0%                                       | 14,6%                                  | 0,022    |
| Récidive non sexuelle                                     | 8,6%                                       | 14,6%                                  | 0,093    |
| Révocation de la liberté sous condition                   | 20,7%                                      | 21,9%                                  | 0,43     |
| Pas de réincarcération                                    | 64,7%                                      | 48,8%                                  | 0,013    |

d'inceste) peuvent être moins portées à signaler les infractions et à aider à poursuivre les délinquants si elles savent que ces derniers ne recevront pas de traitement. Enfin, un clinicien peut ne détecter des tendances à la pédophilie chez un délinquant incestueux à risque apparemment faible qu'après une période de traitement. Il serait peut-être préférable d'améliorer l'efficacité des interventions en appliquant le principe du risque dans le cadre d'une politique consistant à offrir le traitement à tous les délinquants qui sont disposés à le suivre. Il existe plusieurs modèles d'une approche de ce genre. Les établissements peuvent par exemple se spécialiser dans la prestation d'un traitement plus ou moins intensif à différents types de délinquants sexuels. Le Service a précisément adopté cette stratégie et il offre les programmes de traitement les plus intensifs aux délinquants à risque élevé dans les centres psychiatriques, tout en offrant un traitement moins intensif dans les établissements à sécurité moyenne et minimale.

Au Twin Rivers Corrections Center de l'État de Washington, par contre, on offre des programmes de traitement de divers niveaux d'intensité dans un même établissement de 200 lits. En 1994, le temps mis à achever le traitement était de 28 % moins élevé pour les délinquants incestueux que pour les délinquants qui avaient agressé sexuellement des enfants ne faisant pas partie de leur famille.

Enfin, l'État de Washington a aussi élaboré une solution de rechange à l'incarcération très efficace pour les délinquants sexuels primaires à faible risque qui reconnaissent leur culpabilité<sup>6</sup>. Au lieu d'être incarcérés, les délinquants admissibles peuvent être condamnés à suivre un programme de traitement dans la collectivité, en consultants externes, pendant plusieurs années, ce qui est une solution moins coûteuse. Le choix entre un éventail de peines et de traitements devrait permettre de faire correspondre le risque et les besoins des délinquants au traitement indiqué et le plus rentable, tout en protégeant la collectivité.

## Considérations d'ordre pratique

Il peut être difficile de traiter les délinquants sexuels à risque élevé. Ils sont beaucoup plus endurcis dans leur déviance sexuelle, plus susceptibles de minimiser et de défendre leur comportement et plus récalcitrants à voir le monde du point de vue du thérapeute. La plupart ne satisfont pas aux attentes des thérapeutes sur les plans de la capacité de s'exprimer, de la coopération et de la motivation. C'est pourquoi ils sont souvent rejetés des programmes de traitement.

D'après des recherches récentes, le non-achèvement d'un programme de traitement pourrait être un important prédicteur de la récidive. Ainsi, les 13 % de participants qui n'avaient pas achevé le programme de traitement de Clearwater étaient 50 % plus susceptibles d'être reconnus coupables d'une nouvelle infraction sexuelle. Pour leur part, les pédophiles n'ayant pas achevé le traitement étaient deux fois plus susceptibles de récidiver. Les thérapeutes doivent donc faire preuve de persévérance en ce qui concerne les cas difficiles. Cela exige de leur part une plus grande résolution et des qualités de leadership supérieures.

Le traitement des clients à risque élevé peut aussi comporter un coût d'ordre politique. Même si le traitement est susceptible de réduire la récidive chez ces délinquants, leur niveau de risque signifie qu'un certain nombre d'entre eux récidiveront quand même. Malheureusement, des données statistiquement significatives sur l'incidence du traitement n'impressionnent guère le public et les médias quand des délinquants pourtant traités récidivent. C'est pourquoi beaucoup de prestataires de services de traitement dans la collectivité et certains responsables de programmes en établissement refusent les délinquants à risque élevé.

Comment choisir entre la prestation de services ayant des chances d'être efficaces, mais qui peuvent en définitive entraîner l'élimination d'un programme à cause de la réaction de la société face à la récidive de certains délinquants sexuels à risque élevé, et la prestation de services moins intensifs à des délinquants sexuels à faible risque qui, comme groupe, récidivent moins souvent? En tant que cliniciens professionnels ou fonctionnaires, nous avons le devoir de fournir les services qui auront le plus d'effet sur les délinquants, c'est-à-dire les services de traitement destinés aux délinquants sexuels à risque élevé. En amenant le public et les médias à avoir des attentes plus réalistes, il sera plus facile, espérons-nous, de faire ce choix. ■

<sup>1</sup> C. P. 888, Monroe, Washington 98272.

<sup>2</sup> MARSHALL, W. L. et BARBAREE, H. E., «The long-term evaluation of a behavioural treatment program for child molesters», *Behaviour Research and Therapy*, vol. 26, 1988, p. 499-511.

<sup>3</sup> ANDREWS, D. et coll., «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis», *Criminology*, vol. 28, no 3, 1990, p. 369-404.

<sup>4</sup> NICHOLAICHUK, T. et GORDON, A., *Outcome of the Clearwater Sex Offender Treatment Program*, document présenté à la 14<sup>e</sup> Association for the Treatment of Sexual Abusers Research and Treatment Conference, Nouvelle-Orléans, 1995.

<sup>5</sup> GORDON, A. et PORPORINO, F., *Le traitement des délinquants sexuels : L'approche du Canada*, B-05, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1991.

<sup>6</sup> BERLINER, L., SCHRAM, D., MILLER, L. et MILLOY, C. D., «A sentencing alternative for sexual offenders: A study of decision making and recidivism», *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 10, no 4, 1995, p. 487-502.



# Programmes intensifs pour les délinquants violents : Enquête comparative

par *Larry Motiuk*<sup>1</sup>, *Carson Smiley* et *Kelley Blanchette*

Recherche et développement correctionnels, Service correctionnel du Canada

En 1990, le Centre de santé régional (Pacifique) du Service correctionnel du Canada a commencé à offrir un programme intensif pour le traitement des délinquants violents. Ce programme spécialisé privilégie une approche cognitivo-comportementale et psychosociale pour changer le comportement antisocial de ces délinquants. Tout en acquérant des connaissances sur les aspects comportemental, cognitif, interpersonnel et affectif des crimes avec violence, les délinquants se penchent sur la communication, les dépendances de toutes sortes, les erreurs de jugement, la sexualité et les relations humaines, la maîtrise de la colère et l'empathie. Les recherches ont montré que les délinquants qui ont des problèmes appréciables dans ces domaines sont beaucoup plus susceptibles de récidiver après leur mise en liberté que les autres délinquants.

Cependant, une importante question demeure les programmes spécialisés visant à répondre à ces besoins clés ont-ils des effets positifs sur l'avenir criminel des délinquants violents? Cet article examine cette question dans le contexte du programme offert par le Centre de santé régional.

## Méthode

L'échantillon a été tiré d'un groupe de 169 délinquants sous responsabilité fédérale qui avaient suivi le programme intensif pour délinquants violents offert par le Centre de santé régional (Pacifique). Parmi ces délinquants, 60 avaient été mis en liberté et étaient disponibles pour un suivi. Un échantillon apparié de 60 délinquants (sous responsabilité fédérale dans la région du Pacifique) qui n'avaient pas participé au programme a été choisi parmi les délinquants ayant obtenu une mise en liberté. Cet appariement se basait sur la date de libération, l'âge au moment de la mise en liberté et la durée de la peine.

Aucune différence significative n'a été constatée entre les deux groupes. Les délinquants avaient été incarcérés pendant une moyenne de 6,9 ans avant leur mise en liberté, ils avaient en moyenne 35 ans au moment de leur libération et ils purgeaient une peine d'une durée moyenne de 7,2 ans (si l'on exclut les 14 condamnés à perpétuité de chaque groupe). Le risque que présentaient les délinquants des deux groupes (selon l'Échelle d'information statistique sur la récidive [révisée])<sup>2</sup> était semblable.

## Caractéristiques de l'échantillon

Même s'il n'y avait pas de différence significative entre le groupe expérimental et le groupe témoin quant aux antécédents de crime avec violence, il y avait toutefois des différences quant aux types d'infractions commises (tableau 1). Ainsi, le groupe expérimental comptait près de deux fois plus de délinquants ayant commis un homicide que le groupe témoin (23 contre 12). Aucun délinquant du groupe expérimental n'avait commis officiellement une infraction sexuelle.

De façon générale, il semble qu'on choisisse surtout, pour la participation au programme de traitement intensif, des délinquants ayant commis un homicide ou un vol qualifié. Ces délinquants représentaient les quatre cinquièmes du groupe expérimental.

Les groupes expérimental et témoin renfermaient la même proportion de délinquants dans les catégories de risque élevé (58 %). Toutefois, il y avait dans le groupe expérimental près de deux fois plus de délinquants ayant commis un homicide qui étaient évalués comme présentant un risque très élevé. De même, on trouvait dans le groupe témoin près

Tableau 1

Répartition des délinquants des groupes expérimental et témoin selon le type d'infraction avec violence et le niveau de risque

| Type d'infraction (n)      | Niveau de risque |        |       |       |            |
|----------------------------|------------------|--------|-------|-------|------------|
|                            | Très faible      | Faible | Moyen | Élevé | Très élevé |
| <b>Homicide</b>            |                  |        |       |       |            |
| Expérimental (23)          | 30,4%            | 13,0%  | 4,4%  | 34,8% | 17,4%      |
| Témoin (12)                | 16,7%            | 25,0%  | 16,7% | 8,3%  | 33,3%      |
| <b>Infraction sexuelle</b> |                  |        |       |       |            |
| Expérimental (0)           | 0                | 0      | 0     | 0     | 0          |
| Témoin (11)                | 9,1%             | 27,3%  | 9,1%  | 18,2% | 36,4%      |
| <b>Vol qualifié</b>        |                  |        |       |       |            |
| Expérimental (25)          | 56,0%            | 20,0%  | 20,0% | 4,0%  | 0          |
| Témoin (26)                | 57,7%            | 19,2%  | 3,9%  | 15,4% | 3,9%       |
| <b>Voies de fait</b>       |                  |        |       |       |            |
| Expérimental (9)           | 44,4%            | 0      | 33,3% | 11,1% | 11,1%      |
| Témoin (3)                 | 33,3%            | 33,3%  | 33,3% | 0     | 0          |
| <b>Autre infraction</b>    |                  |        |       |       |            |
| Expérimental (3)           | 33,3%            | 33,3%  | 0     | 33,3% | 0          |
| Témoin (8)                 | 50,0%            | 0      | 0     | 0     | 50,0%      |

de deux fois plus de délinquants ayant commis un homicide qui étaient évalués comme présentant un risque très faible. Ces résultats indiquent qu'on semble choisir comme participants à ce programme des délinquants ayant commis un homicide et présentant un risque relativement élevé.

### Récidive postlibératoire

Les taux de récidive calculés pour la présente étude se rapportent aux nouvelles condamnations infligées aux délinquants. La période de suivi moyenne était d'environ deux ans, se situant entre environ trois mois et près de six ans. Il y avait une période moyenne d'un an entre le traitement et la libération des délinquants.

Le taux global de récidive pour tout genre d'infraction était de 40 % pour le groupe expérimental et de 35 % pour le groupe témoin. Pour ce qui est de la récidive violente, les chiffres étaient de 18 % et 15 % respectivement. Il n'y avait donc aucune différence significative entre les deux groupes.

Pour examiner les différences entre les deux groupes quant aux condamnations pour une infraction avec violence, nous avons réparti les infractions commises antérieurement et les nouvelles infractions en cinq groupes : homicide, infraction sexuelle, vol qualifié, voies de fait et autre infraction (tableau 2). Cette analyse a révélé qu'un seul délinquant du groupe expérimental ayant commis un homicide avait récidivé et que la nouvelle infraction était seulement une agression mineure.

En outre, bien que des délinquants ayant commis un vol qualifié dans les deux groupes aient été condamnés pour une nouvelle infraction avec violence, les délinquants du groupe expérimental ont commis moins d'infractions entraînant des blessures graves à une autre personne. Les nouvelles infractions d'homicide ou de nature sexuelle ont été commises par des délinquants du groupe témoin ayant déjà commis un vol qualifié.

### Niveau de risque et récidive après la mise en liberté

Cette étude a permis de confirmer une fois de plus que les évaluations du risque (fondées principalement sur les antécédents criminels des délinquants) peuvent permettre de prévoir la récidive générale après la mise en liberté. Les niveaux de risque des délinquants du groupe expérimental ( $r=-0,35$ ,  $p<0,01$ ) et du groupe témoin ( $r=-0,27$ ,  $p<0,05$ ) étaient

Tableau 2

#### Répartition des délinquants des groupes expérimental et témoin

| Type d'infraction (n)      | Nouvelle infraction commise |        |       |       |            |
|----------------------------|-----------------------------|--------|-------|-------|------------|
|                            | Très faible                 | Faible | Moyen | Élevé | Très élevé |
| <b>Homicide</b>            |                             |        |       |       |            |
| Expérimental (23)          | 0                           | 0      | 0     | 1     | 1          |
| Témoin (12)                | 0                           | 0      | 0     | 0     | 0          |
| <b>Infraction sexuelle</b> |                             |        |       |       |            |
| Expérimental (0)           | 0                           | 0      | 0     | 0     | 0          |
| Témoin (11)                | 0                           | 1      | 0     | 0     | 1          |
| <b>Vol qualifié</b>        |                             |        |       |       |            |
| Expérimental (25)          | 0                           | 0      | 3     | 3     | 6          |
| Témoin (26)                | 1                           | 1      | 3     | 2     | 7          |
| <b>Voies de fait</b>       |                             |        |       |       |            |
| Expérimental (9)           | 0                           | 0      | 2     | 0     | 2          |
| Témoin (3)                 | 1                           | 0      | 0     | 0     | 1          |
| <b>Autre infraction</b>    |                             |        |       |       |            |
| Expérimental (3)           | 0                           | 0      | 1     | 1     | 2          |
| Témoin (8)                 | 0                           | 0      | 0     | 0     | 0          |

liés de façon significative aux taux de condamnation pour une nouvelle infraction. Cependant, ils n'étaient pas liés de façon statistiquement significative aux taux de condamnation pour une nouvelle infraction avec violence.

### Effets du traitement

Les résultats de l'enquête comparative montrent que la participation à un programme de traitement intensif pour délinquants violents peut avoir des effets positifs sur la récidive violente après la mise en liberté, en particulier pour les délinquants qui ont commis un homicide ou un vol qualifié. Le fait que ces derniers semblent avoir tiré profit du traitement intensif et que les délinquants choisis pour la participation au programme sont souvent classés comme présentant un risque élevé ou très élevé montre qu'il est important de continuer à leur offrir des services spécialisés. Il donne aussi à penser que les chercheurs qui font des études sur l'efficacité des programmes doivent se pencher davantage sur la nature de la récidive avant de tirer des conclusions hâtives sur les effets du traitement. ■

<sup>1</sup> 340, avenue Laurier ouest, 2<sup>e</sup> étage, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

<sup>2</sup> L'Échelle d'information statistique sur la récidive (révisée) est fondée sur 15 facteurs liés au risque qui sont associés de façon significative à l'arrestation du délinquant après sa mise en liberté.

# Stratégies proposées pour améliorer les traitements offerts aux délinquants violents

par *Ralph Serin*<sup>1</sup> et *Shelley Brown*

Recherche et développement correctionnels, Service correctionnel du Canada

La question de la désignation et de la gestion des délinquants violents d'âge adulte a fait l'objet de nombreuses études au cours des dernières années. L'évaluation et le traitement de ces délinquants devraient donc être des questions prioritaires en matière correctionnelle. Cependant, une grande partie des travaux effectués dans ce domaine ont porté principalement sur la prévision des comportements violents et les caractéristiques des délinquants violents<sup>2</sup>. En fait, peu d'études contrôlées ont porté sur l'efficacité des traitements offerts aux délinquants violents autres que les délinquants sexuels. Il y a de plus en plus de recherches sur le problème de la violence familiale, mais il s'agit là d'une question distincte<sup>3</sup>.

Nous examinerons donc dans cet article les meilleures pratiques pour le traitement des délinquants violents, aussi bien l'approche traditionnelle que la nouvelle approche.

## Les programmes pour les délinquants

Des études récentes permettent de conclure que des traitements appropriés contribuent à réduire la récidive<sup>4</sup>, bien que les auteurs de ces études n'aient pas distingué les délinquants violents des délinquants non violents. Un traitement « approprié » est très structuré, il repose sur l'approche comportementale ou cognitivo-comportementale ainsi que sur le principe du risque et le principe des besoins<sup>5</sup>. Il est possible d'améliorer encore davantage l'efficacité d'un programme en assurant l'intégrité du traitement, en ayant recours à des employés qualifiés et consciencieux et en créant un milieu accueillant<sup>6</sup>.

Les aspects suivants sont également fondamentaux :

- le rôle du diagnostic (par exemple, les troubles de la personnalité et la toxicomanie sont surreprésentés);
- la reconnaissance du délinquant en tant qu'individu (question d'hétérogénéité);
- les facteurs sur lesquels on cherche à agir (les problèmes par rapport aux symptômes);
- les bienfaits potentiels du traitement (méta-analyse sur le traitement);
- l'aptitude du délinquant à répondre au traitement;
- la durée et l'intensité du traitement.

## Les délinquants violents

Les délinquants violents se distinguent par le genre de blessures qu'ils causent, leur penchant pour la violence, les genres de situations et d'émotions qui les amènent à commettre un crime, le degré de culpabilité qu'ils ressentent, les caractéristiques de leurs infractions, le niveau de risque qu'ils présentent, l'ampleur de leurs besoins et leur degré de motivation à l'égard d'un traitement<sup>7</sup>. Ils se distinguent aussi par la mesure dans laquelle ils planifient leurs crimes violents, par les crimes avec ou sans violence qu'ils ont commis par le passé et par leur état mental.

Comme la plupart des autres « types » de délinquants, les délinquants violents présentent des différences importantes, et aucun programme ne peut suffire à répondre à tous leurs besoins. Par conséquent, les bienfaits du traitement devraient être évalués de diverses façons, de même que le degré de motivation du délinquant et la mesure dans laquelle il est prêt à suivre le traitement<sup>8</sup>. Les facteurs ayant un effet sur son aptitude à répondre au traitement, comme la psychopathie, devraient aussi être pris en considération<sup>9</sup>. Des programmes de différents niveaux d'intensité devraient être établis pour répondre aux besoins de ces délinquants, dont l'étendue et l'ampleur varient.

## Les recherches

Les recherches sur les traitements offerts aux délinquants violents présentent plusieurs faiblesses sur le plan méthodologique, notamment le fait de s'appuyer sur les déclarations des délinquants pour connaître leurs besoins en matière de traitement et les bienfaits d'un traitement, l'absence de groupes témoins, de données de suivi, de critères de sélection ou d'admission clairement établis et le fait de ne pas établir de liens entre le traitement et un modèle théorique de la violence.

Alors que les données recueillies sont généralement encourageantes, les effets constatés sur les taux de récidive semblent peu importants (tableau 1).

Ces recherches indiquent, notamment, que le traitement des délinquants violents est le plus

souvent axé sur la maîtrise de la colère et que le diagnostic est généralement d'une utilité limitée pour déterminer les facteurs sur lesquels devrait porter le traitement.

### **L'approche traditionnelle**

Jusqu'ici, le traitement des délinquants violents a été axé sur la maîtrise de la colère. Cette approche repose sur l'idée que la violence résulte de l'incapacité du délinquant de reconnaître et de maîtriser sa colère. Le traitement est donc axé sur l'aspect cognitif ainsi que sur l'amélioration de l'assertivité et de la capacité de communiquer. La prévention de la rechute est un autre aspect qui a été incorporé dernièrement aux programmes dans le processus<sup>10</sup>.

On ne sait pas exactement s'il y a un cycle de la criminalité chez les délinquants violents; comme chez les délinquants sexuels et les toxicomanes. Quoiqu'il en soit, cette stratégie aide à déterminer les situations à risque élevé et les émotions pouvant conduire à la violence.

L'approche traditionnelle adoptée pour le traitement des délinquants violents repose sur l'idée que tous ces délinquants ressentent nécessairement de la colère, comme on présume que tous les délinquants sexuels ont des préférences sexuelles déviantes.

Cependant, nous savons maintenant que les préférences sexuelles déviantes ne constituent pas le seul facteur sur lequel il faut chercher à agir dans le cas des délinquants sexuels<sup>11</sup>. Ainsi, on a commencé récemment à intégrer le développement de l'assertivité et des aptitudes sociales dans les programmes de traitement pour les délinquants violents<sup>12</sup>.

Malgré ce changement, les chercheurs pensent que l'on peut probablement obtenir de meilleurs résultats en agissant principalement sur l'agressivité et l'impulsivité<sup>13</sup>.

### **Une nouvelle approche**

Des chercheurs qui se sont intéressés au développement des enfants agressifs ont déterminé que les problèmes de traitement de l'information constituent un facteur important sur lequel on devrait chercher à agir<sup>14</sup>. Cette approche pourrait aussi s'avérer utile dans le cas des adultes violents. On présume que les aptitudes socio-cognitives sont déficientes chez les délinquants violents, c'est-à-dire qu'ils ont de la difficulté à résoudre les problèmes, qu'ils ressentent de l'hostilité envers les autres et qu'ils manquent d'autocontrôle, et que ces déficits les amènent à être violents dans les situations de conflit.

Ce modèle est fondé sur le fait que ces délinquants ont généralement des « schémas perceptifs » au sujet de l'agression qui leur sont propres, étant donné leurs antécédents de violence. Ces schémas évoluent avec le temps et sont façonnés par certaines de leurs caractéristiques, comme leur seuil d'excitation, leur difficulté à résoudre les problèmes, leur perception de la violence et leur impulsivité.

Ainsi, en élaborant le traitement, on devrait chercher à agir sur les facteurs qui ont un effet sur le schéma perceptif à l'origine de leur hostilité, comme leurs opinions et attitudes agressives.

Cette approche a donné des résultats encourageants chez les jeunes délinquants violents<sup>15</sup>. Chez les délinquants adultes, les conclusions suivantes devraient être prises en considération dans l'élaboration d'une approche de cette nature :

- les schémas perceptifs à l'origine de l'hostilité contribuent au comportement violent car ils déforment les objectifs et les attentes du délinquant dans les situations de conflit; les délinquants violents ont de la difficulté à résoudre les problèmes;
- leurs schémas perceptifs sont influencés par une conception de la violence qui engendre et perpétue leurs comportements violents;
- l'impulsivité et l'excitation contribuent à accroître la violence, bien qu'il y ait des différences entre les délinquants à cet égard.

### **Observations**

Quelles sont les répercussions de ces résultats de recherche sur l'élaboration et la prestation des programmes pour les délinquants violents? Il semble y avoir deux approches possibles pour le traitement de ces délinquants, qui découlent toutes deux de résultats de recherche préliminaires qui sont encourageants.

Le Programme de maîtrise de la colère et des émotions, qui fait partie du Programme de développement des aptitudes cognitives du Service correctionnel du Canada, est un bon exemple de l'approche fondée sur la maîtrise de la colère (graphique 1). Le Service a aussi établi un programme de médiation cognitive, qui vise à accroître la capacité de traiter l'information et de résoudre les problèmes (graphique 2).

Dans le cadre d'une initiative du Service, on cherche actuellement à corriger les lacunes des recherches antérieures sur le plan méthodologique et à évaluer l'efficacité de chacune de ces approches auprès des délinquants chez qui les manifestations de violence persistent. Des délinquants seront inscrits à un programme de traitement fondé sur une de ces

Tableau 1

## Résumé des recherches sur le traitement des délinquants violents de l'âge adulte

| Étude                           | Échantillon  | Caractéristiques  | Évaluation   | Résultats  |
|---------------------------------|--|---|--|--|
| Rokach (1987)                   | 51 délinquants incarcérés ayant suivi un traitement et 44 délinquants (groupe témoin) ayant commis des crimes avec violence; tous ont déclaré avoir du mal à maîtriser leur colère | Traitement en groupe, maîtrise de la colère, approche cognitivo-comportementale, traitement de courte durée (27 heures)             | Sélection non aléatoire, groupe témoin partiellement apparié, données autodéclarées avant et après le traitement, entrevues non anonymes après le traitement   | Effets positifs durant le traitement; aucune donnée sur la récidive                                |
| Stermac (1987)                  | Délinquants soumis à évaluation psychiatrique; 20 ont été traités et 20 ne l'ont pas été; tous avaient un problème de colère   | Traitement en groupe, maîtrise de la colère, approche cognitivo-comportementale, traitement de courte durée (12 heures)             | Sélection aléatoire, groupe témoin, données autodéclarées avant et après le traitement   | Certain effets positifs durant le traitement, résultats variés sur l'inconduite en milieu carcéral |
| Kennedy (1990)                  | Délinquants incarcérés dans une prison provinciale et ayant un problème de colère; 19 ont été traités et 18 ne l'ont pas été   | Traitement en groupe, maîtrise de la colère, approche cognitivo-comportementale, traitement de courte durée (60 heures)             | Sélection non aléatoire, groupe témoin, non apparié, données autodéclarées avant et après le traitement, évaluation du comportement dans un jeu de rôle, à l'insu des sujets, suivi de deux mois mesurer l'inconduite en milieu carcéral             | Effets positifs durant le traitement, résultats variés sur l'inconduite en milieu carcéral         |
| Rice, Harris and Cormier (1992) | 176 délinquants atteints de troubles mentaux et traités; groupe témoin apparié composé de 146 délinquants ayant antécédents de violence  | Thérapie intensive de 2 ans en communauté thérapeutique; thérapie de groupe, 80 heures par semaine                                  | Sélection non aléatoire, groupe témoin apparié, suivi rétrospectif de 10 ans pour mesurer la récidive en général ou avec violence  | Aucun effet important  |
| Hughes (1993)                   | Délinquants incarcérés dans une prison fédérale; 52 ont été traités et 7 ne l'ont pas été; tous avaient commis des crimes avec violence  | Traitement en groupe, approche cognitivo-comportementale, maîtrise de colère, traitement de courte durée (24 heures)                | Sélection non aléatoire, groupe témoin non apparié, données autodéclarées avant et après le traitement, jeux de rôle, évaluation de la capacité d'adaptation, suivi de 4 ans pour évaluer le temps écoulé avant une nouvelle arrestation et récidive | Effets positifs durant le traitement; résultats variés concernant la récidive                      |
| Hunter (1993)                   | Délinquants incarcérés dans une prison fédérale; 28 ont été traités et 27 ne l'ont pas été; tous avaient commis des crimes avec violence   | Traitement en groupe, approche cognitivo-comportementale, maîtrise de la colère, traitement de court durée (10 semaines)            | Sélection non aléatoire, groupe témoin non apparié dont les membres ont été choisis d'après une liste d'attente, données antécédents autodéclarées avant et après le traitement, suivi de 2 mois pour mesurer l'inconduite en milieu carcéral        | Effets positifs durant et après le traitement  |
| Smiley, Mulloy and Brown (1995) | 134 délinquants traités, incarcérés dans une prison fédérale pour une infraction avec violence répertoriée; groupe témoin composé de 14 500 délinquants                            | Traitement en groupe pour délinquants violents atteints d'un trouble de la personnalité; approche cognitivo-comportementale; 8 mois | Sélection non aléatoire, groupe témoin non apparié, période de suivi non précisée, taux de récidive correspondant au taux d'échec durant la période de mise en liberté sous condition  | Aucun effet constaté après le traitement   |

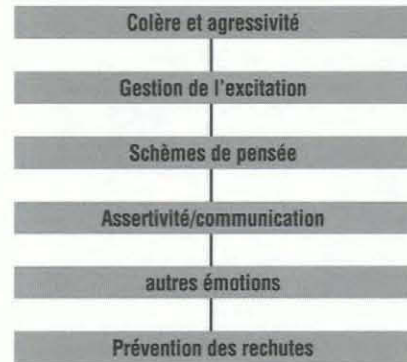
Veillez noter que ce tableau n'est qu'un simple résumé. Il n'a pas l'intention de faire la liste de toutes les recherches importantes dans ce domaine.

approches, selon un mode de sélection aléatoire, et différentes méthodes seront appliquées pour évaluer les effets du traitement<sup>16</sup>. ■

- 1 Administration centrale, établissement Joyceville, B.P. 880, Kingston (Ontario) K7L 4X9.
- 2 HODGINS, S., *Mental Disorder and Crime*, Newbury Park, Sage Publications, 1993. Voir aussi MONAHAN, J. et STEADMAN, H. J., *Violence and Mental Disorder: Developments in Risk Assessment*, Chicago, University of Chicago Press, 1994.
- 3 DUTTON, D.G., *The Batterer: A Psychological Profile*, New York, Basic Books, 1995. Voir aussi *Forum Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, n(o) 2, 1995. Dans cet article, nous examinons uniquement la question du traitement des délinquants, autres que les délinquants sexuels, chez qui les comportements violents persistent sans être nécessairement contre des partenaires ou des membres de la famille.
- 4 HARRIS, G.T. et RICE, M.E., «Mentally disordered offenders: What research says about effective service», *IARCA Journal*, n(o) 5, 1995, p. 21-23. Voir aussi RICE, M.E. et HARRIS, G.T., *Treatment for Prisoners with Mental Disorder*, rapport de recherche X-2, Penetanguishene, Mental Health Centre, 1993; RICE, M.E., HARRIS, G.T., QUINSEY, V.L. et CYR, M., «Planning treatment programs in secure psychiatric facilities», *Law and Mental Health: International Perspectives*, sous la direction de D.N. Weisstub, New York, Pergamon Press, 1990, 162-230; RICE, M.E., HARRIS, G.T., QUINSEY, V.L. et LANG, C., «Treatment of forensic patients», *Mental Health and Law: Research, Policy, and Practice*, sous la direction de B. Sales et S. Shah (sous presse); GENDREAU, P., LITTLE, T. et GOGGIN, C., *A Meta-analysis of the Predictors of Adult Offender Recidivism: Assessment Guidelines for Classification and Treatment*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1995.
- 5 GENDREAU, P., «The principles of effective intervention with offenders», *Choosing Correctional Options that Work: Defining the Demand and Evaluating the Supply*, sous la direction de A.T. Harland, Thousand Oaks, Sage Publications, 1996, p. 117-130.
- 6 RICE et HARRIS, *Treatment for Prisoners with Mental Disorder*.
- 7 BLACKBURN, R., *The Psychology of Criminal Conduct*, Chichester, John Wiley & Sons, 1993. Voir aussi SERIN, R.C., *Le traitement des détenus violents : examen des pratiques actuelles*, rapport de recherche R-38, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1994.
- 8 MILLER, W.R. et ROLLNICK, S., *Motivational Interviewing: Preparing People to Change Addictive Behaviour*, New York, Guilford Press, 1991.
- 9 HARRIS et RICE, «Mentally disordered offenders: What research says about effective service». Voir aussi SERIN, R.C., «Aptitude des criminels psychopathes à répondre au traitement», *Forum Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, n(o) 3, 1995, p. 2326.
- 10 PRISGROVE, P., «A relapse prevention approach to reducing aggressive behavior», *Serious Violent Offenders: Sentencing, Psychiatry and Law Reform*, sous la direction de S.A. Gerrull et W. Lucas, Canberra, Australian Institute of Criminology, 1993.
- 11 *Forum Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 8, n(o) 2, 1996.
- 12 HENDERSON, M. et HOLLIN, C.R., «Social skills training and delinquency», *Handbook of Social Skills Training (Vol. 1): Applications Across the Life Span*, sous la direction de C.R. Hollin et P. Trower, Oxford, Pergamon, 1986.
- 13 SERIN, «Aptitude des criminels psychopathes à répondre au traitement». Voir aussi SERIN, R.C. et KURIYCHUK, M., «Social and cognitive processing deficits in violent offenders: Implications for treatment», *International Journal of Law and Psychiatry*, n(o) 17, 1994, p. 431-441.

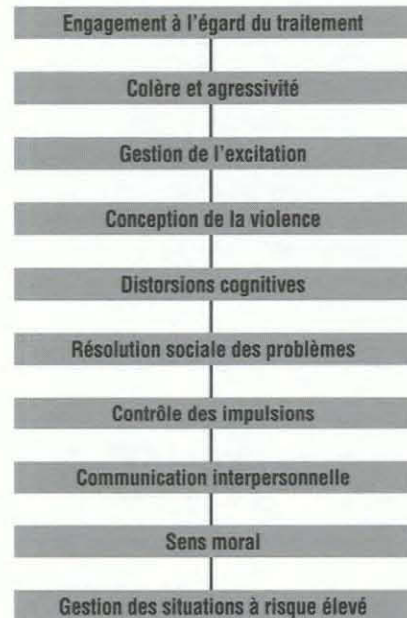
Graphique 1

Traitement des délinquants violents par une approche fondée sur la maîtrise de la colère



Graphique 2

Traitement des délinquants violents par une approche fondée sur le traitement de l'information



<sup>14</sup> SLABY, R.G. et GUERRA, N.G., «Cognitive mediators of aggression in adolescent offenders: Assessment», *Developmental Psychology*, n(o) 24, 1988, p. 580-588.

<sup>15</sup> GUERRA, N.G. et SLABY, R.G., «Cognitive mediators of aggression in adolescent offenders: Intervention», *Developmental Psychology*, n(o) 26, 1990, p. 269-277.

<sup>16</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements, voir *Les délinquants (non sexuels) à comportement violent chronique : proposition de programme*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1995.

